

# RAPPORT ANNUEL 2011

[www.ca-briepicardie.fr](http://www.ca-briepicardie.fr)





# PROFIL

Le groupe Crédit Agricole est le leader de la banque universelle de proximité en France et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe.

Au service de l'économie réelle, le groupe Crédit Agricole accompagne les projets de ses clients dans tous les métiers de la banque de proximité et les métiers spécialisés qui lui sont associés.

Avec sa nouvelle signature "Le bon sens a de l'avenir", le Crédit Agricole réaffirme ses valeurs et son engagement. Il place la satisfaction et l'intérêt de ses 54 millions de clients, 1,2 million d'actionnaires, 6,5 millions de sociétaires et de ses 160 000 collaborateurs au cœur de son action.

## 812 M€

RESULTAT NET PART DU GROUPE

## 70,7 Mds€

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

## 10,2 %

RATIO CORE TIER ONE NON FLOORE

### L'Organisation du Groupe



**6,5 millions de sociétaires** sont à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole.

Ils détiennent sous forme de parts sociales le capital des **2 531 caisses locales** et désignent chaque année leurs représentants : **32 227 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du Groupe.

Les caisses locales détiennent l'essentiel du capital des **39 caisses régionales**. Les caisses régionales sont des banques régionales coopératives qui offrent à leurs clients une gamme complète de produits et services.

L'instance de réflexion des caisses régionales est la **Fédération Nationale du Crédit Agricole**, lieu où sont prises les grandes orientations du Groupe.

## 56,2 %

du capital détenu par les 39 Caisses régionales, via la holding SAS Rue La Boétie

## 43,5 %

du capital détenu par le public

- Investisseurs institutionnels : 27,9 %
- Actionnaires individuels : 10,8 %
- Salariés via les fonds d'épargne salariale : 4,8 %

**CA** CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital des Caisses régionales et regroupe ses filiales en France et à l'international.

## 0,3 %

du capital en autocontrôle

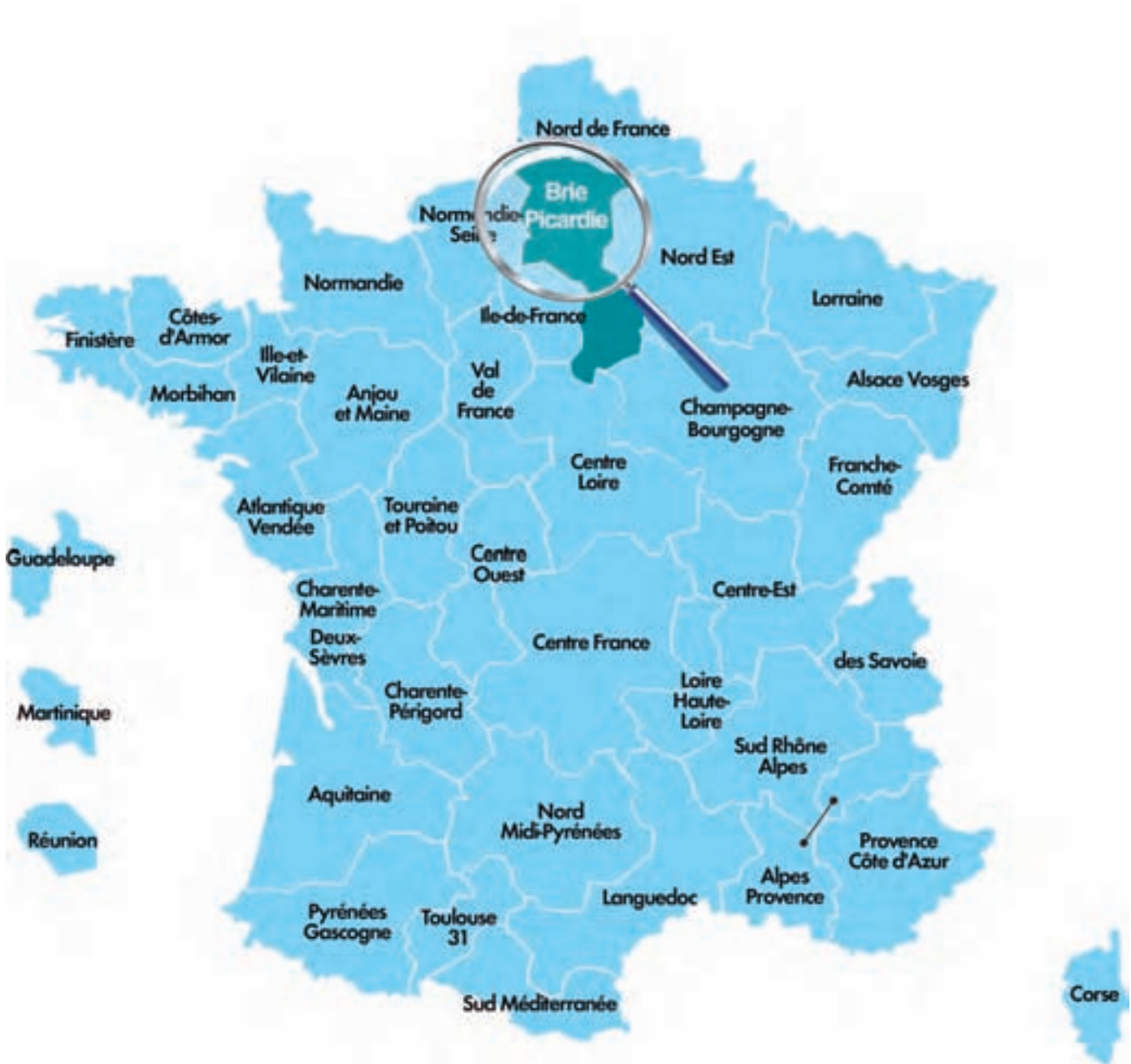


[www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com)



# SOMMAIRE

Rapport de Gestion	1
Rapport du Président au Conseil d'Administration	39
Documents comptables et annexes des comptes individuels	55
Documents comptables et annexes des comptes consolidés	111
Déclaration du Responsable	191
Rapports des Commissaires aux Comptes	193
Projet des Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte	201



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE  
500, rue Saint-Fuscien  
80 095 AMIENS Cedex 3

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit RCS AMIENS 487 625 436  
Le code ISIN du Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole Brie Picardie est FR0010483768.



# RAPPORT DE GESTION

1 • La Caisse Régionale, au service des acteurs de son territoire face aux défis des mutations de l'économie et de la société	4
2 • Le renforcement de la relation client au service du développement de la Caisse Régionale	8
3 • La responsabilité sociale, sociétale et environnementale	13
4 • La gouvernance de la Caisse Régionale	16
5 • Les comptes sociaux du Crédit Agricole Brie Picardie	18
6 • Les comptes consolidés du Crédit Agricole Brie Picardie	19
7 • Le suivi et la gestion des risques inhérents aux activités de la Caisse Régionale	21
8 • La structure financière de la Caisse Régionale	36
9 • Les perspectives	38



# L'environnement économique et financier

**L**a première partie de l'année est marquée par la diffusion d'un choc inflationniste avec le renchérissement du prix du pétrole, amplifié par l'instabilité politique au Maghreb et notamment en Libye, dans le cadre du printemps arabe.

Ce choc a conduit les banques centrales dont la Banque Centrale Européenne (BCE) à durcir leurs politiques monétaires, en initiant des hausses de leur taux directeur sans cependant modifier le pilotage de la liquidité interbancaire au sein de la zone euro.

Au mois de mars, le Japon est touché par le tsunami et la catastrophe de Fukushima. Le Japon étant un fournisseur universel sur certains produits, au-delà des impacts sur le tissu industriel japonais et les chaînes de production dans le monde, c'est une inflexion durable sur le mix énergétique des pays développés qui se met en œuvre.

De réunion de crise en sommet de la dernière chance, la crise de la dette souveraine progresse lentement au sein de la zone euro. Dans le cadre du Private Sector Involvement (PSI), les dirigeants européens sollicitent la contribution volontaire des investisseurs privés (institutions financières privées) pour restructurer la dette grecque dans le courant du deuxième trimestre. Pendant ce temps, la menace d'une contagion à l'Espagne et à l'Italie s'intensifie. La BCE intervient sur le marché en achetant des obligations grecques dans un premier temps, puis elle achète des obligations espagnoles et italiennes. La dégradation du risque souverain s'amplifie et affecte des pays tels que la France qui sera mise sous surveillance négative par l'agence Standard and Poor's au niveau de sa notation.

Dans le courant de l'été les Etats-Unis perdent leur triple A, le montant maximum de la dette fédérale est rehaussé in extremis, mais le niveau du déficit public restent supérieur à 8 % et la FED modifie son programme d'achat d'obligations du trésor américain Opération Switch.

Par la suite, les perspectives de résultats des entreprises sont revues à la baisse. Ces orientations sont confirmées lors de la publication des résultats du troisième trimestre 2011 qui entraîne les marchés actions à la baisse, particulièrement au niveau de la zone euro.

Le quatrième trimestre est marqué par l'intensification de la crise de la dette souveraine au sein de la zone euro et sa propagation aux refinancements des banques.

Devant la tournure des événements, la BCE, dont la présidence est reprise par l'italien Mario Draghi, met en place de nouvelles mesures non conventionnelles et notamment une opération de refinancement illimité sur une durée de 36 mois. L'objectif est d'éviter une crise bancaire voire de réduire l'intensité de la crise sur les dettes souveraines, via l'achat d'obligation par les banques commerciales. La zone euro en période de récession, la BCE procède également à 2 baisses successives de 25 points de base de son taux directeur le ramenant ainsi à 1 %, son plus bas niveau historique.



## L'évolution des taux

Dans ce contexte, les politiques menées par les banques centrales sont restées très accommodantes en maintenant des politiques de « quantitative easing ». Ainsi la Banque Centrale Européenne a maintenu des opérations de refinancement illimitées en montant tout au long de l'année 2011 et devraient les maintenir en 2012. La FED et la BCE ont également mis en place des programmes d'achat de titres souverains pour fluidifier le fonctionnement de certains marchés obligataires.

Au niveau des taux longs (OAT 10 ans), si l'évolution de date est en légère baisse, les taux longs ont connu une forte volatilité en 2011, avec un point bas en septembre et un point haut en novembre.

Taux à la clôture	31/12/2010	30/12/2011
EONIA	0,817	0,629
Euribor 3 mois	1,006	1,356
Euribor 12 mois	1,507	1,947
OAT 10 ans	3,364	3,167



## L'évolution des marchés actions

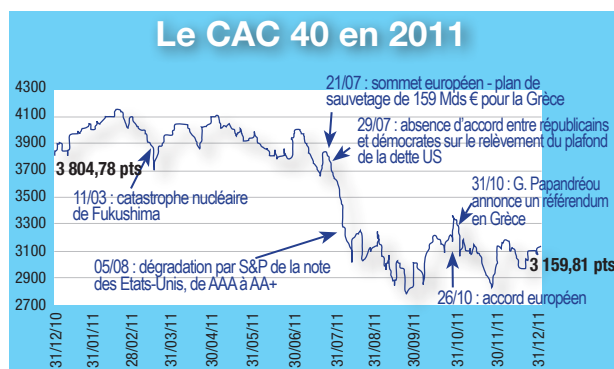
Alors que l'année 2010 avait été marquée par une forte hétérogénéité des performances entre les différentes zones géographiques et à l'intérieur même de l'Europe, 2011 restera dans les mémoires comme une année noire sur la quasi-totalité des bourses mondiales. L'indice MSCI World, indicateur de performance globale des bourses mondiales, affiche en effet une performance de -7,6 % contre + 9,6 % en 2010.

Seul l'indice Dow Jones aux Etats-Unis fait figure d'exception parmi les grandes places internationales, en terminant sur une performance positive (+ 5,5 %).

En revanche, sur fond d'inquiétudes quant à la solidité de la croissance et de craintes de tensions inflationnistes, les pays émergents affichent des retraits marqués, l'indice MSCI Emerging Markets perdant 20,4 %.

Sur le continent européen, les places financières, affectées par la crise des dettes souveraines, affichent toutes des pertes significatives, l'Eurostoxx 50 se repliant de 17,05 %. Dans ce contexte, la place de Londres profite de sa non appartenance à la zone Euro pour afficher une perte limitée à 5,55 % (Footsie 100). La bourse d'Athènes affiche une contre performance de 51,9 %. La bourse de Paris termine quant à elle une nouvelle fois l'année sur une performance négative (-16,95 % pour le CAC 40).

D'un point de vue graphique, l'analyse du CAC 40 fait ressortir deux périodes distinctes :



- malgré quelques soubresauts, suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima (plus bas en clôture touché au premier semestre le 16 mars à 3 696 points), l'indice phare de la place parisienne s'octroie 4,66 % sur le premier semestre, porté par l'espoir d'une résolution relativement rapide de la crise européenne.

- en revanche, avec une baisse initiée dès début juillet, un triste record restera dans les mémoires, avec 11 séances consécutives de baisse de l'indice français entre le 22 juillet et le 8 août (- 4,68 % sur cette seule journée du 8 août). Le sommet européen du 21 juillet n'avait en effet pas convaincu et la crise de la dette se propageait notamment aux dettes italiennes et espagnoles. Outre atlantique, les nouvelles n'étaient pas plus rassurantes avec fin

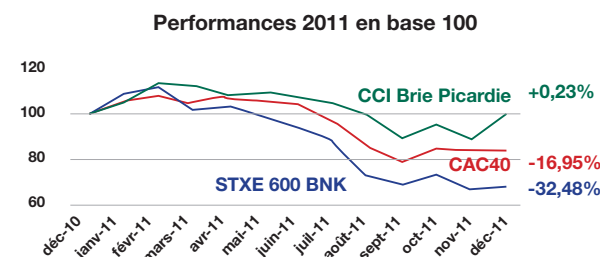


juillet l'absence d'accord entre les deux principaux partis sur le relèvement du plafond de la dette américaine, puis la dégradation par Standard & Poor's de la note des Etats-Unis de AAA à AA-. Ce contexte mouvementé et morose a conduit le CAC 40 à toucher un plus bas niveau en clôture à 2 781 points le 22 septembre. Les marchés sont restés très nerveux au dernier trimestre, l'indice parisien fluctuant au gré des annonces, avec en point d'orgue une performance de + 6,28 % le 27 octobre (suite à l'accord européen portant notamment sur l'effacement d'une partie de la dette grecque et sur la recapitalisation des banques européennes), très vite effacée suite à l'annonce le 31 octobre de l'intention de G. Papandreou de procéder à un référendum sur le plan d'aide européen (- 5,38 % le 1er novembre).

D'un point de vue sectoriel, les valeurs cycliques (banque, automobile etc...), particulièrement sensibles à la conjoncture, ont clairement pesé sur la cote de l'indice CAC 40.

L'indice européen des valeurs bancaires a ainsi affiché un repli de 32,48 %, sous performant très nettement le CAC 40.

Dans cet environnement très volatil et marqué par un manque de visibilité aussi bien économique que politique, le Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse Régionale a bien résisté, affichant sur l'année une performance légèrement positive, à + 0,23 %.



C'est donc dans un contexte toujours incertain, se traduisant par une défiance vis-à-vis des institutions financières en général, que le Crédit Agricole Brie Picardie marque sa différence. Fort de ses fondements et de ses valeurs mutualistes, il les réaffirme chaque jour, en accompagnant ses clients et ses territoires face aux défis des mutations de l'économie et de la société.



# 1 • La Caisse Régionale, au service des acteurs de son territoire face aux défis des mutations de l'économie et de la société

**A**ider les entreprises et les professionnels dans leur développement, soutenir les agriculteurs dans leur activité, financer les projets des clients restent ses missions essentielles.

habitation et automobile. Avec les contrats Protection Juridique, Santé et Garantie des Accidents de la Vie, la Caisse Régionale met aujourd'hui à disposition des clients, une gamme complète de produits d'assurance pouvant être souscrits en ligne.

## Le sens du meilleur service pour les clients

Le contexte d'incertitude, le besoin de transparence des clients, la restauration d'un climat de confiance, la recherche de sécurité ont été des axes majeurs dans le domaine de l'épargne en 2011.

Portée par la révision à la hausse de leurs taux, les clients ont bénéficié en 2011 d'une rémunération plus attractive de leurs livrets A et de leurs livrets de développement durable. De même, l'émission régulière de dépôts à terme par la Caisse Régionale avec des propositions de durée et de taux très diversifiées, tous marchés confondus, a répondu aux attentes des clients et prospects. La Caisse Régionale a ainsi adapté tout au long de l'année sa gamme et ses taux aux conditions de marché pour offrir une offre toujours plus compétitive.

Parallèlement, la réforme du plan épargne logement est intervenue le 1er mars. Fixé à 2,50 %, minimum, le taux est désormais indexé aux taux de marché et ajusté automatiquement chaque année. La durée maximale du PEL est de 15 ans. Au-delà, une transformation automatique en compte sur livret est prévue. Sa fiscalité reste inchangée mais la prime d'État est maintenant limitée à un maximum de 1 000 €, sauf en cas de financement d'un projet « vert » où elle est portée à 1 525 €.

Cette large proposition de produits de collecte sécurisée, a ainsi permis de répondre aux préoccupations de la clientèle tout en renforçant le besoin de liquidité de la Caisse Régionale.

La commercialisation de fonds à formule à capital garanti à échéance s'inscrit désormais de façon pérenne à la gamme de placements proposés par la Caisse Régionale. Les fonds garantis à échéance Sonance et Sonance Vie, Opalia et Opalia Vie, viennent compléter la gamme fondamentale et patrimoniale de fonds ouverts et répondent ainsi aux besoins de diversification des clients en recherche de performance potentielle.

La Caisse Régionale, via sa filiale Predica, a également proposé des taux garantis sur la partie fonds euros de ses contrats d'assurance-vie, sans condition de détention ou de souscription d'unités de comptes.

Enfin, le Crédit Agricole Brie Picardie a poursuivi sa politique engagée en matière d'offres de services et d'assurances. La nouveauté de ce premier semestre réside dans la possibilité de souscrire sur internet, en toute autonomie, les contrats d'assurance



## Une présence marquée sur le marché des jeunes

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale a convié les clients et prospects de quelques agences à des journées portes ouvertes. Dédiées aux enfants et animées par un spectacle de magie, par des sculptures sur ballons et par la distribution de cadeaux, ces journées ont eu pour objectif d'aborder l'avenir des enfants dans un cadre ludique et convivial.

En parallèle, le partenariat Mozaïc M6 a évolué, avec la mise à jour du site internet « [www.ca-mozaic.com](http://www.ca-mozaic.com) » et du programme d'avantages Mozaïc, valorisant les avantages de la carte auprès des adolescents. Par ailleurs, le Crédit Agricole ancre sa présence auprès des jeunes en relayant son offre auprès de nombreux établissements d'enseignement supérieur, situés sur les trois départements, afin de la faire connaître et de répondre aux besoins des étudiants en matière de crédits, d'assurances, de banque au quotidien ou encore d'épargne...

Pour la première année, le Crédit Agricole Brie Picardie a d'ailleurs mis en place une action multicanal auprès des étudiants et des jeunes actifs, leur permettant d'exprimer leurs futurs projets. Cette démarche permet ainsi à la Caisse Régionale de les contacter et de les accompagner dans la concrétisation de ces derniers.





## Une implication forte sur le marché des professionnels

Le Crédit Agricole Brie Picardie a poursuivi en 2011 ses ambitions de développement sur le marché des professionnels et participe pleinement au plan de soutien de l'économie. Dans un contexte de marché qui se caractérise par un ralentissement général de l'activité, lié à une conjoncture économique difficile, une croissance au ralenti et une baisse des créations d'entreprise, les réalisations de crédits à moyen et long terme à fin décembre 2011 s'élèvent à 288,7 millions d'euros. Les réalisations du marché ont été portées par les investissements immobiliers des professionnels, grâce à un marché de taux attractif au premier semestre.

De même, le marché de la reprise/transmission s'avère particulièrement actif notamment dans les activités libérales.

Cette forte implication sur le marché des professionnels se traduit aussi par le développement des échanges et des partenariats avec les chambres consulaires, les plates formes d'initiatives locales et les experts comptables. Dans ce cadre, la Caisse Régionale a signé la convention « jedeclare.com » avec l'ordre des experts comptables, lui permettant de développer les échanges informatisés de réception des liasses fiscales et d'envoi des relevés de comptes.

Le dernier trimestre 2011 est marqué par la baisse de la commission interbancaire de paiement (CIP). Dans le cadre d'une démarche proactive, le Crédit Agricole Brie Picardie a décidé de rencontrer l'ensemble de ses clients équipés en monétique afin de leur faire bénéficier de conditions revues à la baisse. Cette politique commerciale a permis de nouer de nouvelles entrées en relation avec les professionnels. En matière de formation, le Crédit Agricole Brie Picardie a poursuivi le renforcement des compétences et du savoir faire des collaborateurs présents sur le marché des professionnels. Ce renforcement se poursuivra également en 2012 notamment au travers de la démarche de sécurisation des revenus, initiée en 2011, permettant ainsi d'apporter encore plus de conseil et de répondre aux attentes des clients en matière de retraite et de prévoyance.

## Une proximité renforcée pour tenir compte de l'hétérogénéité sur le marché de l'agriculture

Le printemps très sec qui a sévi sur nos trois départements a entraîné une hétérogénéité des rendements très marquée. Dans de nombreuses exploitations, les mécanismes d'assurances multirisques climatiques vont pouvoir être activés. Certaines zones de notre territoire sont reconnues en zone « calamités ». Comme partout en France les producteurs de céréales ont fait preuve d'une grande solidarité avec les éleveurs en manque de fourrages. La Caisse Régionale a aussi proposé aux éleveurs les mesures d'étalement des échéances du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture mis en place fin 2009 et début 2010. Engagée par le Crédit Agricole, la démarche de sécurisation des revenus (Comptes MATIF, compte épargne agri, compte déduction pour aléas, multirisque climatique, etc..) montre cette année tout son intérêt.

Malgré ces soucis de rendement sur certaines parcelles, les

résultats moyens seront supérieurs aux moyennes grâce à des cours des matières premières soutenus. En continuant sa démarche d'accompagnement de proximité, la Caisse Régionale accompagne les exploitants dans leurs investissements de développement et, par son soutien, rassure ceux qui ont besoin de consolidation ou de restructuration.

Les impacts de l'année 2009 ne sont pas encore complètement effacés et nos exploitants continuent de rembourser les aides mises en place à cette époque, ce qui pèse en partie sur l'activité collecte sur ce marché.

L'année 2011 est également une année de préparation et d'adaptation : préparation à la future réforme de la politique agricole commune, préparation au respect des nouvelles réglementations liées à l'environnement, au bien-être des animaux, etc...et aussi d'adaptation au contexte volatil des marchés. Pour répondre à ces enjeux, les exploitants continuent à investir fortement pour développer leur outil ou le moderniser.

L'agriculture de notre territoire a su investir dans des filières très variées, celles-ci continuent à se restructurer (fusion dans les coopératives céréalières ou encore création de la coopérative des producteurs de féculé), d'autres se créent à l'initiative d'exploitants agricoles (filiale chanvre).

Au global, les encours de crédits moyen et long terme évoluent positivement de 2,5 % à 1,5 milliard d'euros, grâce à des réalisations en hausse de 4,8 % à 350,4 millions d'euros.





## Professionnalisme et expertise au service de la gestion privée

Forte de son professionnalisme et de son expertise, la banque privée de la Caisse Régionale, dédiée principalement aux dirigeants d'entreprise et aux prospects, poursuit le déploiement de sa politique de création et de rénovation d'agences avec une nouvelle agence sur Amiens en 2011. Ses 5 sites permettent aux conseillers de la banque privée d'apporter dans des conditions optimales le conseil spécifique à cette activité d'expertise.

Appuyée au niveau national par une campagne de communication de la marque du groupe Crédit Agricole Banque Privée, elle renforce ses synergies avec les centres d'affaires entreprises et accompagne le réseau traditionnel dans la réalisation d'opérations spécifiques. Le Crédit Agricole Brie Picardie affirme ainsi au niveau régional son image d'acteur de proximité au service du conseil et de la gestion de patrimoine.

## La poursuite de l'accompagnement des entreprises du territoire de la Caisse Régionale

Le contexte économique a été chaotique en 2011. La reprise amorcée fin 2010 s'est confirmée durant le premier semestre 2011, mais l'année s'est achevée par une période pendant laquelle le climat des affaires et les perspectives pour 2012 ont fini par peser sur les programmes d'investissements des PME.

Cependant, l'activité de financement est restée dynamique et l'encours total de financements à moyen et long terme accordés aux PME de nos trois départements a progressé de 0,8 % à plus de 1,1 milliard d'euros. Ces résultats sont en bonne partie liés aux opérations de transmission et de croissance externe.

Le Crédit Agricole Brie Picardie a développé ses métiers de la banque d'affaires grâce à SODICA (filiale spécialisée du groupe Crédit Agricole) et grâce à sa structure dédiée d'intervention en fonds propres. La Caisse Régionale vient notamment de prendre une participation dans la société de capital risque SOCADIF. Elle assure également des interventions d'arrangeur et de co-arrangeur d'opérations de financements significatifs dans les activités de développement durable, le commerce électronique, et les activités liées au tourisme et au transport.

Parallèlement, l'activité collecte n'est pas en reste puisque l'encours d'épargne bilanciel confié par la clientèle d'entreprises augmente plus rapidement que les crédits délivrés, permettant ainsi à la Caisse Régionale de continuer à accompagner les projets de croissance et de développement des entrepreneurs de notre région.

Le Crédit Agricole Brie Picardie renforce également sa position de banque de flux.

Sur le plan technologique, la Caisse Régionale a installé chez l'ensemble de ses clients le nouveau protocole EBICS (échanges de données informatisées entre le client et sa banque).

## Une année charnière pour les collectivités publiques

En ce qui concerne les collectivités publiques, l'année 2011 aura marqué un milieu de mandat municipal particulièrement mouvementé : malgré les nombreuses réformes structurelles entamées et des crises financières et économiques qui s'enchaînent, les élus doivent mettre en œuvre des programmes d'investissements de plus en plus ambitieux en dépit des incertitudes et des interrogations sur l'évolution des finances publiques locales à moyen terme.

Dans ce contexte particulièrement agité, le Crédit Agricole Brie Picardie a une nouvelle fois, démontré sa capacité à accompagner les collectivités publiques en proposant les financements adaptés à leurs besoins : l'octroi de nouveaux crédits à moyen et long terme progresse de 8,9 %, constituant ainsi la troisième année de hausse consécutive des réalisations sur ce marché. L'encours de financements aux collectivités publiques s'établit désormais à près de 1,7 milliard d'euros et représente ainsi le second encours de la Caisse Régionale derrière l'habitat.

Dans un marché qui progresse de plus de 7 % sur notre territoire, l'encours de la Caisse Régionale a progressé de près de 12 %, ce qui a conforté ses parts de marché financières de près de 1 point\*.

De plus, l'activité du Crédit Agricole Brie Picardie dans le domaine des collectivités publiques, ne se limite pas au financement : en effet et en partenariat avec la société mutuelle d'assurances des collectivités locales, la Caisse Régionale propose depuis de nombreuses années, d'assurer les biens publics ainsi que l'activité des élus et des personnels municipaux. Cette année encore, le nombre de clients faisant confiance au Crédit Agricole pour leurs assurances a progressé (+ 4 % en 2011) et le nombre de contrats d'assurances a augmenté de 5,5 %.

2011 restera une année charnière pour les collectivités publiques qui demeurent en attente de l'évolution de la situation économique et par là même, de leurs équilibres financiers.

\* Parts de marché financières Banque de France concernant le marché des collectivités locales, du secteur hospitalier et socio-médical public et du financement des sociétés d'économie mixte arrêté à fin juin 2011.



## Le Canal Seine Nord Europe et le Grand Paris, opportunités et défis pour notre région

Visant à relier par voie fluviale le bassin parisien au nord de l'Europe, le projet du Canal Seine Nord Europe est une opportunité exceptionnelle de développement pour notre territoire. Son tracé en terre picarde, ponctué de trois plates-formes multimodales, s'étire au long de 82 km avec des ouvrages d'art majeurs comme un pont canal de 1 330 m surplombant la vallée de la Somme et la gigantesque écluse de Moislains de 30 m de haut. Défi économique, ce projet l'est également sur le plan financier. En s'associant à l'un des deux candidats retenus lors de l'avis d'appel public à concurrence lancé en 2009 par l'entité adjudicatrice des Voies Navigables de France (établissement public sous tutelle du Ministère des Transports) pour la construction et la gestion du canal, la Caisse Régionale a affirmé sa volonté d'y jouer un rôle majeur. Lancé le 6 avril, le dialogue compétitif des groupements candidats avec la VNF a franchi le 24 octobre une nouvelle étape, avec la remise des « propositions prévisionnelles sommaires », intégrant les aspects techniques, juridiques, économiques et financiers de l'opération. Levier de développement économique pendant et après la construction, avec les emplois générés par un chantier d'une durée de quatre ans et l'implantation de trois plates formes multimodales, le Canal Seine Nord Europe est également porteur de nombreux projets touristiques, en renforçant l'image « nature » de l'est de la Somme, région aujourd'hui essentiellement tournée vers le tourisme de mémoire.



Le projet du Grand Paris vise à transformer l'agglomération parisienne en une grande métropole internationale du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il propose la création de huit pôles économiques majeurs autour de Paris, dont quatre sur notre territoire et la création d'un réseau de transport public reliant ces pôles aux aéroports, gares TGV et centre de la capitale. Le Crédit Agricole Brie Picardie participe au groupe de travail initié par la Fédération Nationale de Crédit Agricole sur les impacts liés au logement, dont social.





## 2 • Le renforcement de la relation client au service du développement de la Caisse Régionale

### Proximité et intensité relationnelle

Dans une économie en pleine mutation, marquée par la révolution numérique, le Crédit Agricole Brie Picardie s'adapte aux évolutions sociétales de son territoire.

Depuis 2010, la Caisse Régionale a adapté son réseau traditionnel d'agences au rythme de vie des clients (ouverture d'agences 6 jours sur 7, libre service bancaire de 6h à 22h...), pour plus de convivialité et de disponibilité des conseillers. Conseil, disponibilité, éthique et satisfaction sont donc les fils conducteurs que suit le Crédit Agricole Brie Picardie pour son réseau de proximité.

Parce que le bon sens à de l'avenir, il poursuit le développement de ses accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, dans un contexte de forte multi bancarisation où les innovations permanentes de la technologie attisent l'utilisation des canaux à distance, le développement du multicanal est un axe de développement majeur pour le Crédit Agricole Brie Picardie.

Ainsi, de nouveaux produits ont été ajoutés aux offres 100 % en ligne, en particulier autour des offres d'assurance des biens et des personnes. Les principaux contrats peuvent désormais être directement souscrits sur internet : assurance auto, multirisque habitation, assurance santé, garantie des accidents de la vie, protection juridique. L'ère du multicanal est donc bien amorcée dans le domaine de l'assurance avec le souci toujours constant de laisser les clients libres de choisir leur mode relationnel : l'agence, le téléphone ou internet. Depuis avril 2011, l'application i-Phone pacifiCA facilite la prise en charge de la gestion des sinistres clients (contrat habitation et produits roulants) : elle permet de pré déclarer un sinistre avec envoi de photographie certifiée, de déclencher des appels téléphoniques vers les bons numéros en cas de sinistre, de gérer au mieux et au plus vite un bris de glace.

La détention de plus en plus forte des smartphones par la clientèle, conduit la Caisse Régionale à accompagner cette évolution en continuant à développer les applications mobiles et en les portant sur le système android. Le parc des applications s'est enrichi d'applications dédiés aux assurances, à la recherche géo-localisée de biens immobiliers ou de transfert d'argent entre particuliers.

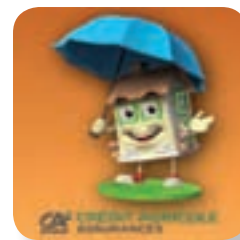
Par ailleurs, l'utilisation des flashs codes croît dans l'ensemble des communications, affiches, dépliants, permettant de délivrer un contenu plus riche et dynamique aux clients porteurs de smartphones.

L'espace internet de la Caisse Régionale a été intégralement rénové, afin de faciliter la lecture et l'accès des contenus aux internautes toujours plus nombreux. La page d'accueil et la charte graphique ont ainsi été refondues pour se conformer aux standards en évolution permanente du web. L'accent a été porté sur l'utilisation de vidéos

et d'outils de simulations et de comparaison permettant ainsi une appropriation accrue et facilitée des produits et du fonctionnement des différents compartiments bancaires par les clients.

Enfin, un nouveau site internet intitulé « onseressemble.com » a été lancé pour accompagner la communication institutionnelle de la Caisse Régionale et permettre aux internautes de découvrir les valeurs et l'implication de celle-ci dans le sociétariat et les actions locales.

L'usage croisé des canaux de communication (SMS, Web, E-mail, Télé-conseillers, Conseillers de l'agence) a ainsi été amplifié en 2011 et constitue un vecteur fort d'intensification de la relation client, permettant à ce dernier de bénéficier de la bonne offre au bon moment.





## Le Crédit Agricole Brie Picardie, toujours plus accessible et disponible



Application Iphone :  
pilotez votre budget du bout des doigts



Flashez ces codes et accédez aux sites

### Internet

 [www.ca-briepicardie.fr](http://www.ca-briepicardie.fr)  
(coût de la communication au tarif en vigueur selon opérateur)

#### Fil service

 **0 969 392 392**  
appel non surtaxé

#### Fil assur

 **0 969 390 010**  
appel surtaxé

#### Fil crédit

 **0 969 360 660**  
appel non surtaxé

#### Fil bourse

 **0 969 323 460**  
appel surtaxé



### Internet Mobile

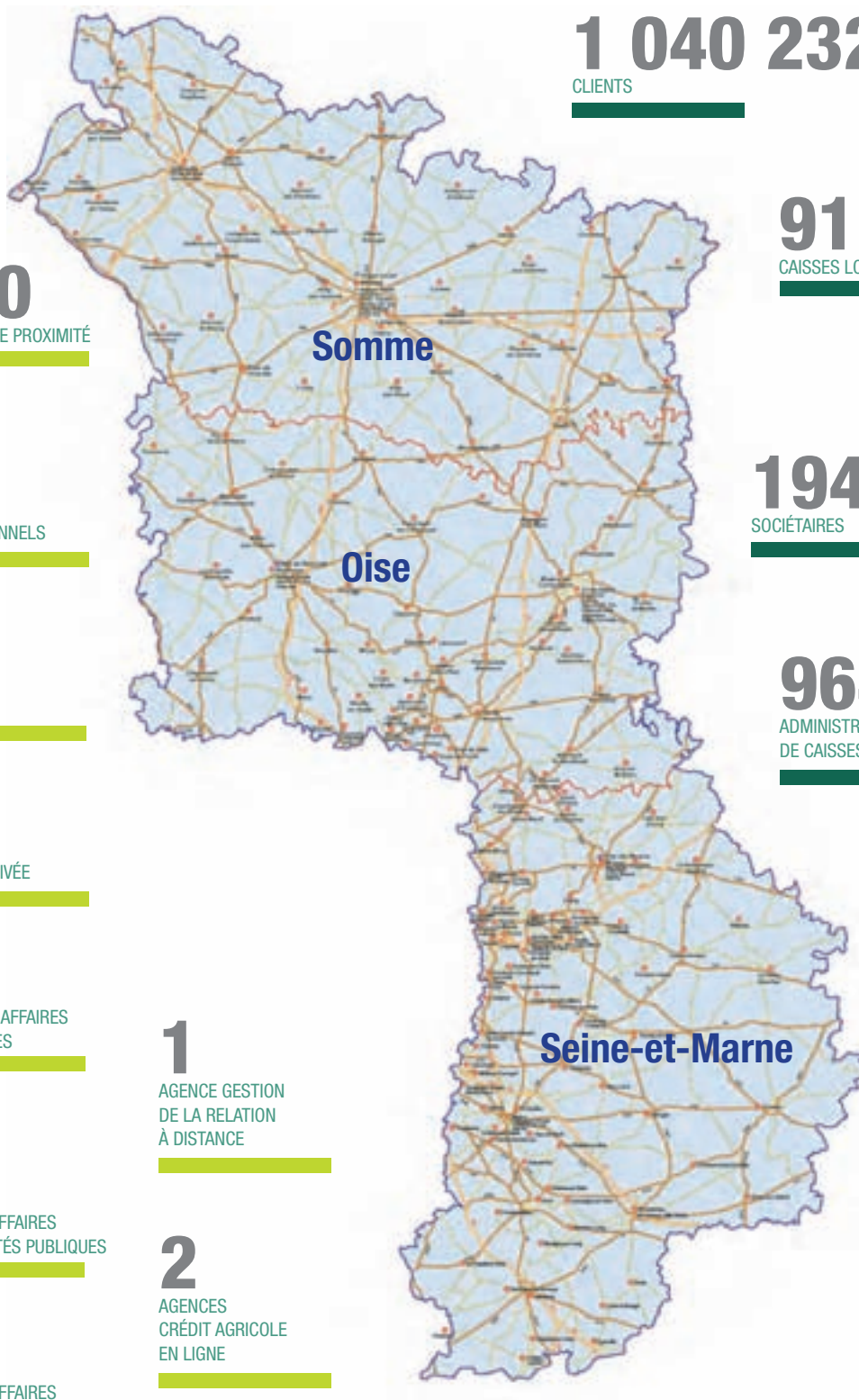
 [m.ca-briepicardie.fr](http://m.ca-briepicardie.fr)  
Tarif en vigueur, hors frais de communication

Tous nos points communs sur :  
**onsersemble.com**



# Le Crédit Agricole Brie Picardie

au 31 décembre 2011



**1 040 232**

CLIENTS

**220**

AGENCES DE PROXIMITÉ

**91**

CAISSES LOCALES

**8**

PÔLES PROFESSIONNELS

**194 376**

SOCIÉTAIRES

**3**

PÔLES HABITAT

**964**

ADMINISTRATEURS DE CAISSES LOCALES

**5**

AGENCES BANQUE PRIVÉE

**20**

ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE RÉGIONALE

**5**

CENTRES D'AFFAIRES ENTREPRISES

**1**

AGENCE GESTION DE LA RELATION À DISTANCE

**1**

CENTRE D'AFFAIRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

**2**

AGENCES CRÉDIT AGRICOLE EN LIGNE

**1**

CENTRE D'AFFAIRES PROMOTION IMMOBILIÈRE

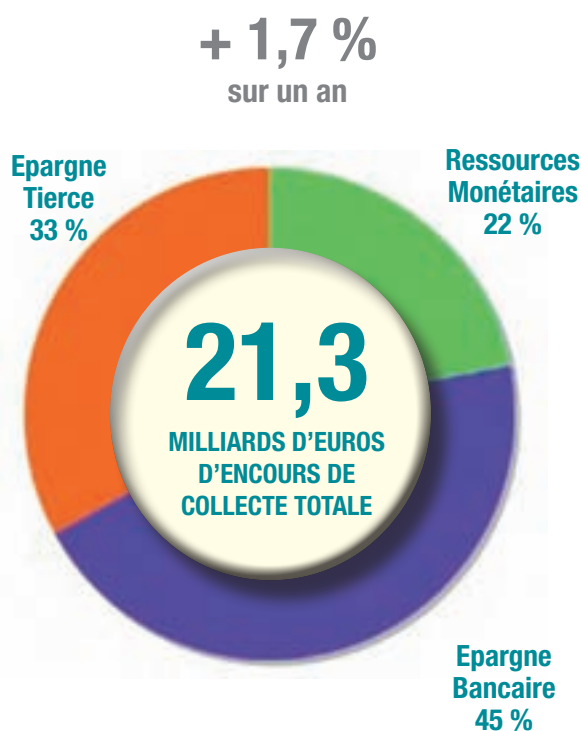


L'expertise et le conseil apportés aux clients, l'accompagnement de ces derniers dans la réalisation de leurs projets, la proposition d'offres de services au quotidien, de moyens de paiement, de solutions d'épargne et de protection constituent le cœur de métier du Crédit Agricole Brie Picardie.

En adaptant en permanence ses prestations aux évolutions des attentes des clients et aux évolutions réglementaires, la Caisse Régionale développe ses activités de banque et d'assurance.

Principale constituante de la collecte monétaire, les encours de dépôts à vue, atteignent 3,4 milliards d'euros en légère hausse de 0,5 %. En intégrant les titres de créances négociables interbancaires et de la clientèle financière, l'encours de CDN s'élève à 1,7 milliard, et celui des BMTN à 37,4 millions d'euros au 31 décembre, dans les limites du programme d'émissions de CDN de 3 milliards d'euros noté A1 par Standard and Poor's, et du programme d'émissions de BMTN de 1,2 milliard d'euros noté A+ par Standard and Poor's au 31 décembre 2011.

## L'activité de collecte



**Les ressources monétaires**, d'un montant de 4,7 milliards d'euros et en hausse de 3,5 % par rapport à décembre 2010, sont composées principalement des dépôts à vue de la clientèle, des comptes à terme et bons de caisse, et également des titres de créances négociables de la clientèle non financière. La possibilité offerte par la Caisse Régionale de souscrire des dépôts à terme avec des propositions de durée et de taux très diversifiées, tous marchés confondus, a permis une augmentation de près de 300 millions d'euros de ces encours. En fin d'année, la Caisse Régionale a créé une épargne dédiée à ses clients sociétaires.

**L'épargne bancaire** comprend notamment les livrets, l'épargne logement et les bons, comptes à terme gérés pour le compte de la Caisse Régionale par Crédit Agricole S.A. et les plans d'épargne populaires. Composante principale des ressources de la Caisse Régionale, l'épargne bancaire s'élève à 9,5 milliards d'euros, en augmentation de 4,0 % sur un an.

L'attrait de l'épargne sécurisée par la clientèle a permis d'augmenter les encours de livrets à 3,8 milliards d'euros, affichant une progression de 7,2 % sur 2011. Cette hausse est portée par le développement des encours sur livrets A et livrets de développement durable qui ont bénéficié en 2011 d'une hausse de rémunération (2,25 % à compter du 01/08/2011).

De même, le plan épargne logement a contribué à augmenter les encours d'épargne logement de 2,2 %, qui s'établissent à 3,1 milliards d'euros au 31 décembre, gage de l'intérêt persistant des clients de pouvoir réaliser des projets immobiliers à des conditions de financement optimales à moyen terme.

En augmentation de 5,0 %, le niveau des émissions permanentes s'établit à près de 1,3 milliard d'euros, porté par les dépôts à terme. Les émissions périodiques Crédit Agricole S.A. quant à elles, sont en baisse de 16,8 millions d'euros.

**L'épargne tierce** est principalement constituée des produits d'assurance vie, des SICAV et FCP. Elle s'élève à 7,1 milliards d'euros en baisse de 2,3 % sur un an.

Reflète des différentes places boursières, l'encours des OPCVM (SICAV et FCP) est en retrait de près de 18,0 % et atteint 1,2 milliard d'euros.

Concernant l'assurance vie, en progression de 1,8 % sur 2011, elle s'établit à 5,8 milliards d'euros. Les clients ont pu bénéficier tout au long de l'année de fonds à capital garanti à échéance pour répondre à leur double objectif de sécurisation et de dynamisation de leur épargne. Enfin, marqués par la diminution des émissions et par les échéances programmées, les emprunts tiers enregistrent un recul de 29,1 % à 47,2 millions d'euros.





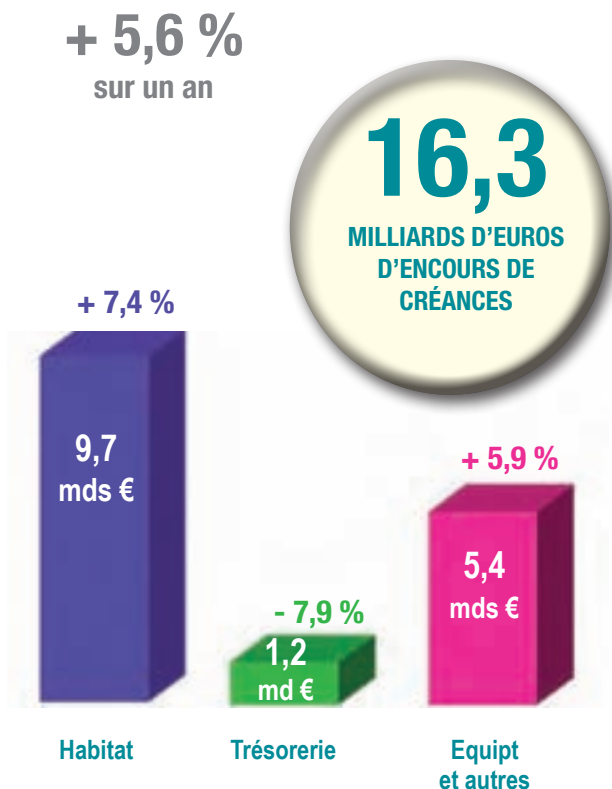
## L'activité crédits

La capacité financière de la Caisse Régionale, dédiée à sa région, lui permet de continuer à accompagner, à financer les projets de ses clients et prospects. Ainsi, **les réalisations des crédits à moyen et long terme** atteignent plus de 3,2 milliards d'euros. Elles sont cependant inférieures de 5,9 % à celles de 2010, qui avaient connu une hausse significative de plus de 27 %. Ce ralentissement d'activité entre 2011 et 2010 est marqué sur le marché de l'habitat avec des réalisations en baisse de 8,1 % et sur le crédit à la consommation, avec une baisse de 15,5 %. Le bilan est plus contrasté dans le domaine de l'équipement où le niveau des réalisations est en repli chez les professionnels et les entreprises, mais en hausse chez les agriculteurs et les collectivités publiques.

Ainsi en 2011 et malgré un contexte difficile, la Caisse Régionale continue plus que jamais d'accompagner ses clients et prospects dans la concrétisation de leurs projets, comme le démontre la part de marché des encours de crédits qui atteint 31,6 % à fin octobre (dernière donnée disponible), en hausse de 0,3 point depuis décembre 2010.

Au global, **l'encours des créances** s'établit à 16,3 milliards d'euros, en hausse de 5,6 %.

## Encours de créances



Le développement des encours et des réalisations de crédits s'inscrit une fois de plus, dans une politique prudente de gestion des risques, politique qui caractérise le Crédit Agricole Brie Picardie depuis plusieurs années. Au 31 décembre 2011, le taux de créances douteuses et litigieuses est en légère baisse à 2,2 % avec un taux de couverture en hausse de 0,6 point par rapport à 2010, à 74,3 %.

## L'activité de services et d'assurances

Le Crédit Agricole Brie Picardie s'efforce chaque jour de fournir à sa clientèle un ensemble de services leur permettant de faciliter la gestion de leur compte au quotidien.

Avec plus de **50 000 nouvelles entrées en relation** en 2011, la Caisse Régionale poursuit le développement de ses offres.

Elle met notamment à la disposition des clients des **comptes services Crédit Agricole**, offre groupée comprenant un ensemble de produits et services répondant aux besoins des clients. A fin décembre, le nombre de comptes services détenus par la clientèle est en hausse de 1,4 % par rapport à 2010, avec près de 422 500 formules. Concernant plus particulièrement la clientèle des professionnels et des agriculteurs, le nombre de comptes services Crédit Agricole est en hausse de 6,2 %.

Elle propose également des offres exclusives telles que la carte multi applicative Cartwin donnant le choix au client de payer ses achats au comptant ou à crédit chez tous les commerçants, ou bien encore, des offres fidélisantes, telles que des réductions sur la cotisation carte appliquée en fonction de son utilisation (le Bonus Gold). Le nombre de **cartes bancaires** s'élève ainsi à près de 548 700. Au global, l'activité sur **les moyens de paiement** se caractérise en 2011 par plus de 16 millions d'opérations de retrait et plus de 77 millions d'opérations de paiement réalisées.

L'année 2011 est également marquée par l'arrivée d'une nouvelle solution de paiement innovante, Kwixo, permettant le paiement par internet ou le transfert d'argent depuis un ordinateur ou un téléphone mobile.

Concernant l'assurance sur le marché des particuliers, la dynamique se poursuit. Le Crédit Agricole Brie Picardie confirme les performances réalisées depuis plusieurs années.

La production de nouveaux contrats d'assurances IARD est en progression de 1,6 %. Les principales affaires nouvelles se répartissent ainsi : automobile 28 %, habitation 31 %, protection juridique 22 %, garantie des accidents de la vie 10 % et la complémentaire santé 8 %.

Ces réalisations sont liées d'une part à l'implication des collaborateurs du réseau, et d'autre part à la capacité de la Caisse Régionale à consolider son portefeuille en étant plus proche de ses clients.

La déclinaison de l'approche multi canal a permis de répondre aux besoins de nos clients avec le déploiement intégral de son offre sur le canal internet, et ainsi de contribuer favorablement à la variation du nombre de contrats qui s'élève au 31 décembre à près de 308 000. En parallèle, le portefeuille IARD agriculteurs et professionnels, évolue de plus de 18 %.

Avec une augmentation de 16,4 %, la garantie obsèques témoigne de l'intérêt de la clientèle. Au total, le nombre de **contrats de prévoyance** tous marchés confondus, progresse de 4,7 % en 2011, élevant ainsi le portefeuille de la Caisse Régionale à près de 144 200.





## 3 • La responsabilité sociale, sociétale et environnementale

**U**n développement durable des activités passe par une organisation basée sur des hommes et des femmes, engagés dans un projet commun au service d'un territoire : un développement responsable de l'entreprise, prenant en compte les conséquences environnementales de ses activités pour une croissance et une économie plus verte.

### La mobilisation d'hommes et de femmes au service du développement de l'entreprise

Au 31 décembre 2011, dans la continuité des synergies attendues post fusions, les effectifs de Brie Picardie s'élevaient à 2 697 (Equivalent Temps Plein), soit une réduction en année glissante de 77 ETP.

Dans le but de renforcer le conseil auprès de nos clients, les équipes développent leurs compétences en bénéficiant notamment d'un plan de formation ambitieux.

Pour anticiper et préparer les compétences de demain, des revues d'effectifs ont été réalisées avec l'ensemble des managers, et des « viviers » composés de nouveaux collaborateurs et de salariés de l'entreprise ont vu le jour pour les métiers d'assistants commerciaux, de conseillers de clientèle particuliers et de conseillers professionnels. De même, 1 100 collaborateurs du réseau d'agences de proximité ont renforcé leurs connaissances sur les produits d'épargne. Enfin, l'enseignement bancaire (Bachelor, Magister ou ITB) a été vivement encouragé par une large communication ; ce qui a eu pour effet d'inscrire 3 fois plus de collaborateurs dans les domaines bancaire et financier.

Au total sur l'année 2011, plus de 10 000 jours de formation auront été dispensés.

Pour maintenir notre disponibilité auprès des clients utilisant les divers moyens de communication (agences, téléphone, internet), plus de 90 recrutements en contrat à durée indéterminée ont été

réalisés sur l'année 2011, et plus de 70 alternants ont accompagné les équipes tout au long de l'année, par le biais d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Tous sont affectés dans nos agences de proximité, agences spécialisées ou plateformes téléphoniques.

Les équipes des ressources humaines et du réseau commercial se mobilisent par leur présence dans les forums (organisés par nos différents partenaires : écoles, universités, pôles emplois,...) et les événements recrutement propres à notre Caisse Régionale (5 en 2011 dans les villes de Beauvais, Amiens, Melun, Marne la Vallée et Fontainebleau) ; ce concept « maison » permet de mettre en contact des candidats et nos professionnels de la banque, et de présenter la grande diversité de nos métiers.

Gage de la bonne performance 2011 de la Caisse Régionale, associée à un accord d'entreprise, les collaborateurs vont se répartir un montant de 24,5 millions d'euros au titre de l'intéressement et de la participation, en hausse de plus de 16 % par rapport à 2010.

Sur le second semestre 2011, plusieurs accords d'entreprise ont été signés par la Caisse Régionale et les partenaires sociaux.

Un premier accord relatif à l'employabilité des travailleurs handicapés a été signé dans la lignée de l'accord national du 21 décembre 2010.

Un deuxième accord a été trouvé sur le thème de la complémentaire prévoyance santé. Cet accord reconduit pour un an les dispositions en vigueur depuis 2007.

Un accord sur la formation a également été signé. Il reprecise les objectifs prioritaires de la formation dans la Caisse Régionale, les modalités de mise en œuvre et les dispositifs spécifiques.

Enfin, un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est signé pour trois ans. Il traite notamment des principes de recrutement et de formation dès l'entrée dans la Caisse Régionale, de la mobilité, de la communication sur les filières d'évolution, et fixe des objectifs annuels en matière d'entretiens de carrière.





## Le renforcement du lien social par le soutien des initiatives locales

Parce que le bon sens a de l'avenir, le Crédit Agricole Brie Picardie a pour vocation l'utilité à son territoire et à ses habitants, et place l'homme au centre de la vie économique et sociale. Il marque ainsi sa différence par la réaffirmation de son attachement à ses valeurs fondatrices.

Au travers du fonds d'initiatives locales, le Crédit Agricole Brie Picardie a, cette année encore, consacré une enveloppe budgétaire significative pour accompagner les projets portés par les associations et présentés par l'intermédiaire des caisses locales. Ainsi, 83 initiatives d'animation du territoire, dans les domaines du social, de la culture, du patrimoine et du tourisme vert ont bénéficié du soutien du Crédit Agricole Brie Picardie en 2011 pour un montant de près de 352 000 euros.

La Caisse Locale de Lizy-sur-Ourcq a financé l'achat de matériel pour l'association d'aide à domicile locale, qui compte 336 bénéficiaires sur les 20 communes du canton.

A Chantilly, un chantier d'insertion ayant pour objectif l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles a été créé pour la restauration du Jeu de l'Oie situé dans le parc du Château de Chantilly. C'est une équipe de douze personnes qui travaillera pendant un an à la remise en état de ce site unique en France, leur permettant ainsi l'acquisition de savoir faire et de compétences rendue possible par le soutien de l'ensemble des caisses locales de l'Oise.

En Picardie maritime, les caisses locales d'Abbeville, de Friville Escarbotin, Gamaches, Oisemont, Rue et Saint-Valéry-sur-Somme ont choisi de soutenir la Société Nationale des Sauveteurs en Mer dans leur projet d'achat d'une nouvelle vedette de sauvetage en mer.

Le Crédit Agricole Brie Picardie est adhérent de l'association « Crédit Agricole Solidarité et Développement », constituée par les caisses régionales et d'autres structures du Groupe Crédit Agricole pour accompagner le développement rural des pays du sud et soutenir des programmes d'insertion économique et sociale des personnes en difficulté en France. En 2011, il lui a soumis deux projets portés par des associations de son territoire : l'amélioration des ressources rurales pour rendre possible une vie digne dans les villages de Moldavie et le soutien d'une activité d'élevage et de maraîchage dans une commune du nord du Mali.



Restauration du Jeu de l'Oie situé dans le parc du Château de Chantilly

## Le Crédit Agricole Brie Picardie accompagnateur des évolutions sociétales

Ses racines agricoles confèrent à la Caisse Régionale une incontestable légitimité pour se positionner comme le partenaire incontournable des projets d'innovation sur son territoire. En tant que banque mutualiste, elle se doit de penser à long terme aux générations futures et à leur devenir.

Temps fort de l'année mutualiste et espace privilégié de rencontres entre la banque et ses sociétaires, les assemblées générales des caisses locales 2011 étaient centrées sur le thème fédérateur « Les technologies au service de l'homme » qui a permis de véhiculer l'image d'une banque proche et humaine dans un monde moderne générateur d'inquiétudes et marqué par la fracture numérique.

Du 25 janvier au 11 mars 2011, ces 67 réunions publiques ont réuni près de 16 000 participants, sociétaires ou non. Elles leur ont proposé un panorama saisissant de la richesse et de la créativité des solutions imaginées ou mises en œuvre par les clients et partenaires du Crédit Agricole en termes d'innovation.

De l'utilisation du GPS dans le monde de l'agriculture, en passant par l'utilisation de la biologie moléculaire pour l'optimisation de la santé, à la fabrication de pièces d'avion pour l'Airbus A320 et A380, toutes les interventions ont témoigné d'un engagement passionné des acteurs de l'économie locale en faveur du développement des nouvelles technologies.

## Le mécénat de proximité au service du développement et de l'animation des territoires

Banque de proximité, le Crédit Agricole Brie Picardie s'attache également à valoriser les atouts naturels de son territoire au travers de sa politique de partenariat et de mécénat. En soutenant les actions d'animation culturelle, patrimoniale, sportive, et de loisirs de sa région, le Crédit Agricole Brie Picardie contribue au développement de ses grands pôles touristiques, élément clé de l'économie de ses territoires.

De l'événement « Art, ville et paysage » piloté par la maison de la Culture d'Amiens dans les Hortillonnages, au festival de jazz Django de Samois-sur-Seine en passant par le Festival des Forêts de Compiègne, le Crédit Agricole Brie Picardie a ainsi apporté un concours significatif à de nombreux événements culturels majeurs. Via son fonds de dotation Brie Picardie Initiatives et la Fondation Crédit Agricole Pays de France, il est un des mécènes du nouveau musée de la Grande Guerre de Meaux. Inauguré le 11 novembre 2011, ce musée, riche d'une collection unique en Europe et d'une scénographie vivante et innovante, prévoit 100 000 visiteurs par an.

Le fonds de dotation Brie Picardie Initiative contribue également à la restauration du Jeu de l'Oie du parc du château de Chantilly. Opérée avec le concours d'un chantier d'insertion, elle conjugue une dimension sociale et solidaire et la valorisation d'un site attirant plus de 250 000 visiteurs par an (source : CDT Oise).

En réinvitant le bon sens dans sa signature, le Crédit Agricole Brie Picardie réaffirme son attachement aux racines de son enseigne : proximité, authenticité et responsabilité.



## Une démarche environnementale au service d'une croissance responsable

Parce que sa vocation est d'être utile à son territoire et à ses habitants et parce qu'il place l'homme au centre de la vie économique et sociale, le Crédit Agricole Brie Picardie est engagé dans une démarche de réduction des impacts négatifs de son activité sur l'environnement (chauffage, matériel informatique, climatisation...).

En 2010, la Caisse Régionale optimisait la consommation électrique de son parc de micro ordinateur par la coupure et le redémarrage des postes informatiques réalisé 4 nuits par semaine. Actuellement, avec 2 300 ordinateurs installés dans le réseau d'agences, cette action contribue à une réduction des émissions de carbone équivalente à 9 heures de consommation électrique par jour et par poste. Avec une moyenne de 60 g de CO2 par kW produit, cela représente une réduction de 18,6 tonnes d'émission de CO2 / an ou équivalent de 154 960 Kms (4 fois le tour de la terre) parcourus par un véhicule léger avec bonus écologique.

En 2011, la Caisse Régionale poursuit sa démarche de rénovation de son parc immobilier en proposant des solutions respectueuses de l'environnement et visant à réduire l'impact environnemental. Les travaux d'extension et de réaménagement d'une partie du siège social de la Caisse Régionale, ont permis la mise en place d'un système de traitement d'air récupérant 80 % de l'énergie du renouvellement, couplé à un variateur de vitesse de ventilation ajustant l'apport nécessaire aux besoins réels (climatisation ou chauffage) et à un système de régulation permettant la maîtrise des températures donc de l'énergie. Les groupes de production d'eau glacée (climatisation) qui rejetaient le gaz brûlé dans l'atmosphère ont été remplacés par des appareils tout électrique avec de bons coefficients de performance énergétique. L'électricité a remplacé le gaz de ville et cette démarche a permis la suppression des tours de refroidissement.

D'autre part, les principales actions en termes d'éclairage sont la technologie LED sur les enseignes lumineuses et les cadres d'affiches publicitaires ainsi que l'automatisation des éclairages, par radar capteur de passage ou horloge astronomique.

La gestion de l'eau fait également l'objet d'une veille accrue et des dispositifs d'économie d'eau sont mis en place.

Enfin, outre une analyse globale sur la mise en adéquation des abonnements d'électricité (tarifs, puissance) par rapport aux besoins réels énergétiques des différents sites, le Crédit Agricole Brie Picardie s'inscrit dans une démarche nationale sur la cartographie des énergies et des fluides des entités Crédit Agricole, ce qui lui a permis de mettre en évidence la volumétrie de ses consommations sur les sites d'Amiens, de Beauvais et de Meaux.

L'utilisation des salles de télé présence, la scannérisation des factures, la dématérialisation des dossiers de crédit, la sollicitation en faveur de l'e-courrier sont aujourd'hui des processus bien ancrés dans le quotidien des collaborateurs de la Caisse Régionale.

Les ressources humaines continuent également de prendre en compte l'impact des déplacements des collaborateurs par la démultiplication des sessions de classes virtuelles, initiées en 2010, en complément des sessions classiques de formation. Ces sessions se présentent sous la forme de convocations à une réunion. Les collaborateurs se connectent à un site qui permet d'entrer virtuellement dans la classe, et un formateur anime en direct un séminaire, avec l'aide de supports si besoin est, grâce à une connexion parallèle en audio conférence. D'une durée d'environ une heure, ces sessions permettent de dispenser des formations de courtes durées, évitant ainsi le déplacement de plus de 240 collaborateurs en 2011, tout en préservant l'interactivité essentielle à une bonne transmission et assimilation des connaissances. Utilisées pour dispenser « en direct » aux collaborateurs concernés, notamment sur les domaines réglementaires comme l'AMF ou la conformité, elles sont également utilisées à destination de correspondants « relais », eux même amenés à démultiplier la formation reçue en classe virtuelle auprès des autres collaborateurs de la Caisse Régionale, venant limiter d'autant plus les déplacements de collaborateurs présents sur l'ensemble des trois départements couverts par la Caisse Régionale.



Siège Social - 500 rue Saint-Fuscien - 80 095 Amiens Cedex 3

Enfin, le Crédit Agricole Brie Picardie a proposé à ses clients et prospects dès le 1er janvier le prêt à taux zéro plus, en remplacement du nouveau prêt à taux zéro. Il a également continué en 2011 à financer les projets verts de nombreux clients entreprise (financements liés à la maîtrise d'énergie et à la protection de l'environnement telle que les chaudières à bois), agriculteurs ou encore particuliers.



## 4 • LA GOUVERNANCE DE LA CAISSE REGIONALE

Patrick CLAVELOU

Directeur Général

Didier GOY

Directeur Général Adjoint

### Cadres de Direction :

Christophe GRIFFART

Jean-Louis HOUEL

Joseph LALISSE

Guy POYEN

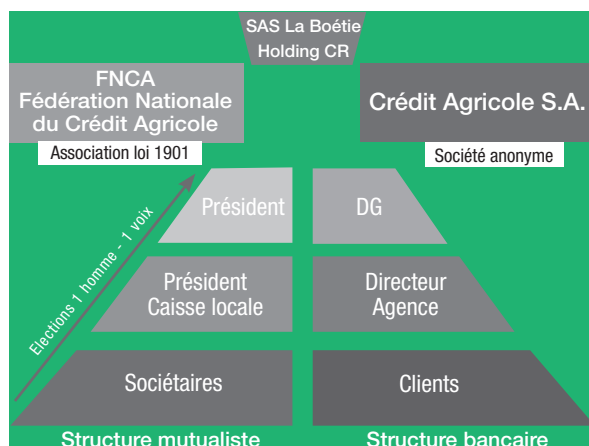
Nathalie SIRVENT

### Etre une banque coopérative régionale implique un mode de gouvernance participatif.

L'identité mutualiste et coopérative constitue pour le Crédit Agricole Brie Picardie un facteur de différenciation.

La gouvernance mutualiste de la Caisse Régionale lui permet d'associer les élus et les professionnels à tous les niveaux de la gouvernance, avec la préoccupation d'être utile à l'économie régionale, de participer activement aux décisions de la banque.

A chaque niveau de l'organisation collaborent une structure mutualiste et une structure bancaire.



Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale se prononce sur les orientations stratégiques de l'entreprise et nomme le Directeur Général qui est le chef d'entreprise, dirigeant opérationnel de la banque.

Le Conseil d'Administration et le Président de la Caisse Locale travaillent en liaison étroite avec le secrétaire de la Caisse Locale qui est aussi directeur d'agence.

Le Crédit Agricole Brie Picardie est administré par un Conseil d'Administration composé de 20 membres. Parmi eux, 10 administrateurs constituent le Bureau du Conseil, dont le rôle est de préparer les Conseils d'Administration et au besoin de prendre des décisions par délégation de celui-ci. A l'exception du Président du Conseil, les membres du Bureau sont aussi membres du Comité d'Audit.

Les principaux comités mis en place par la Caisse Régionale sont les suivants :

- le comité de contrôle interne,
- le comité financier,
- le comité des risques,
- le comité des engagements,
- le comité d'audit.

Les modalités d'éligibilité des administrateurs sont détaillées dans le rapport du Président au Conseil d'Administration.

Dans sa séance du 25 janvier 2012, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2011.



## Mandats et fonctions exercés par les administrateurs au 31 décembre 2011

Nom Prénom	Fonctions exercées au sein de la Caisse Régionale	Autres mandats et fonctions exercés
BERTHE Antoine	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Saint Riquier
	Membre du Bureau	Secrétaire Adjoint à la Chambre d'Agriculture de la Somme Président Coopérative agricole CALIRA
BIZOUARD Bernard	Administrateur	Président de la Caisse Locale Auxiliaire Président SA BIZOUARD et Associés
BOUCHER Didier	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Saint Valery Membre du bureau Brie Picardie Initiative
BRULIN Jean-Pierre	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Combles Président Coopérative LUNOR Chaulnes (80)
COURTIER Alain	Administrateur	Administrateur de la Caisse Locale de Nanteuil le Haudouin
COUVREUR Roland	Administrateur	Administrateur de la Caisse Locale de Rebais
	Membre du Bureau	Représentant à la Chambre d'Agriculture (Brie)
CROUX Emmanuel	Administrateur	Vice Président de la Caisse Locale de Melun Représentant SAFER Ile de France
DE WAAL Philippe	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Nanteuil le Haudouin
	Membre du Bureau	Représentant à la Chambre d'Agriculture (60) Représentant à la SAFER Picardie
DUBOIS Denis	Président délégué du Conseil	Président de la Caisse Locale de Méru
	Président délégué du Bureau	Président de la Caisse Locale Uni Oise Administrateur Crédit Agricole Solidarité Développement Administrateur Foncaris Représentant au Lycée de Pierrefonds Président SA Immobilière de Picardie Gérant SCI Somme Président du Fonds de Dotation Brie Picardie Initiatives Gérant SCI Oise
DUFOUR Georges	Administrateur	Président de la Caisse Locale d'Amiens
	Membre du Bureau	Administrateur FDSEA Somme
GARNIER Jérôme	Administrateur	Vice Président de la Caisse Locale de Lizy sur Ourcq
GREGOIRE Patrice	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Lorrez le Bocage Administrateur Union Syndicale de Betteraviers Administrateur Confédération Générale des Betteraviers Représentant SCIAB à la SA Immobilière de Picardie Administrateur du Fonds de Dotation Brie Picardie Initiatives Associé SCIAB
HACHE Hervé	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Chaumont en Vexin
	Membre du Bureau	
HERTAULT Claude	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Rue Représentant SAFER de Picardie
LAMARLIERE (de) Jean	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Rosières
	Membre du Bureau	Représentant à la Chambre d'Agriculture (80) Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie Membre du bureau SAS PRIM'TERROIRS
LE GRAND Philippe	Vice-Président du Conseil	Président de la Caisse Locale d'Ham
	Vice-Président du Bureau	Président de la Caisse Locale Uni Somme Secrétaire du bureau Institut Polytechnique La Salle
LESIEUR Alain	Administrateur	Président de la Caisse Locale d'Ailly sur Noye
LEVESQUE Bruno	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Saint Just en Chaussée
PROFFIT Guy	Président du Conseil	Président de la Caisse Locale de Dammartin en Goële
	Président du Bureau	Administrateur B For Bank Administrateur CAMCA: Luxembourg, Mutuelle, Courtage, Assurance, Réassurance et Vie Administrateur Emporiki Bank Administrateur Crédit Agricole Home Loan SFH Président SA ESPAR Membre du bureau VIVEA
TRUPTIL Jean-Louis	Administrateur	Président de la Caisse Locale de Beauvais - Nivillers



## 5 • Les comptes sociaux du Crédit Agricole Brie Picardie

La satisfaction des clients conjuguée à la recherche de la performance dans la durée, permet au Crédit Agricole Brie Picardie un développement sécurisé de ses activités de banque et d'assurance et de répondre aux ambitions de la Caisse Régionale de délivrer une rentabilité saine et durable.

### 5.1. Le bilan

L'accroissement des activités de crédits et de collecte du Crédit Agricole Brie Picardie, a engendré une progression du total bilan de près de 5,4 % sur un an. Il s'élève à près de 20,0 milliards d'euros à fin 2011. (Voir Annexes des Comptes Individuels – Bilan)

Les éléments significatifs de la structure du bilan sont les suivants :

#### A l'actif

Les opérations avec la clientèle, d'un montant de 16,0 milliards d'euros, représentent 80,2 % du bilan et progressent de 5,2 %, sous l'effet des réalisations de prêts au cours de l'année 2011.

Les opérations internes au Crédit Agricole représentent désormais 10,5 % du total bilan contre 5,7 % en 2010, sous l'effet de l'augmentation des placements monétaires à terme effectués par la Caisse Régionale.

Les valeurs immobilisées, d'un montant d'environ 1,0 milliard d'euros, diminuent quant à elles de 3,8 %, suite aux remboursements partiels de l'avance sur compte courant Boétie et du prêt subordonné « Courcelles ». Le mécanisme SWITCH mis en place, est un transfert des exigences prudentielles issues des participations mises en équivalence que Crédit Agricole S.A. détient dans les caisses régionales au moyen de garanties.

Les opérations sur titres représentant l'essentiel des placements de l'excédent de fonds propres de la Caisse Régionale sont en baisse de 0,7 milliard d'euros, suite aux cessions de titres réalisées en 2011.

#### Au passif

Les opérations avec la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Elles s'élèvent à 4,7 milliards d'euros en progression de 7,4 % et représentent 23,3 % du total bilan.

Les opérations internes au Crédit Agricole, composées principalement des avances accordées par Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 10,5 milliards d'euros et augmentent de 2,7 %. Elles représentent 52,8 % du bilan.

Les capitaux propres à près de 2,3 milliards d'euros représentent 11,5 % du bilan, et sont en progression de 6,2 %. Ils comprennent principalement le capital social, les primes et réserves et le résultat de l'exercice. Le capital social, d'un montant de 277,3 millions d'euros, se décompose en parts sociales pour un

montant de 124,8 millions d'euros et en Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) et Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) pour un montant de 152,5 millions d'euros. Les primes et réserves s'élèvent à 1,8 milliard d'euros en croissance de 7,1 % suite à la part du résultat de l'exercice 2010 mise en réserve pour un montant de près de 121,6 millions d'euros. Enfin, le résultat de l'exercice en attente d'affectation, s'établit à 175,4 millions d'euros.

#### Ratios de rentabilité

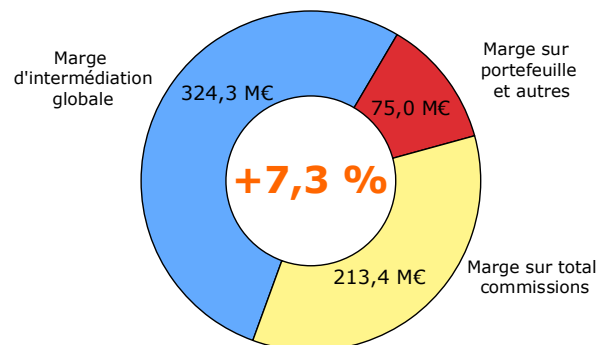
La rentabilité des actifs bancaires exprimée par le ROA, Return On Asset, est issue du rapport entre le résultat net et le total bilan. En légère hausse, il s'élève à 0,88 %.

Enfin, le ROE, Return On Equity, exprime quant à lui la rentabilité des capitaux propres. Il mesure en pourcentage le rapport entre le résultat et les capitaux propres investis (hors résultat de l'année en cours d'affectation). Il se situe à 8,27 % en 2011, en hausse de 0,16 point.

### 5.2. Le compte de résultat

Le produit net bancaire (PNB), constitué principalement du PNB d'activité, s'élève à 612,7 millions d'euros, en progression de plus de 7 % par rapport à 2010.

#### Produit Net Bancaire



Le PNB issu de l'activité clientèle est en hausse de 5,7 % par rapport à l'année 2010 et représente près de 88 % du produit net bancaire global. Il se situe à 537,7 millions d'euros et se décompose en deux domaines d'activité : la Marge d'Intermédiation Globale (MIG) et la marge sur total commissions.

La MIG regroupe essentiellement les produits de l'activité crédit, les charges liées au refinancement, et les commissions de collecte des produits d'épargne de bilan. Elle progresse de plus de 26 millions d'euros.

La marge sur total commissions se compose des commissions de collecte, des commissions d'assurances et des commissions sur produits et accessoires. Les commissions de collecte et d'assurances versées par les filiales de Crédit Agricole S.A. sont en hausse de 0,9 % et s'élèvent à 104,1 millions d'euros. Les produits des services et accessoires s'élèvent à 109,3 millions d'euros, en hausse de 1,8 %, dont 99,2 millions d'euros issus des offres concernant les services liés à la banque au quotidien (moyens de paiement, comptes services...).

La marge sur portefeuille et autres, composée en grande partie des produits de participations et de placements de fonds propres de la



Caisse Régionale, représente plus de 12 % du produit net bancaire global. Elle est constituée notamment des intérêts et dividendes de 66,6 millions d'euros et de la marge nette de 18,5 millions d'euros issue du portefeuille de placements et autres instruments financiers contre 7,1 millions d'euros en 2010. Cette évolution positive du produit net bancaire sur portefeuille est liée d'une part aux cessions de titres réalisées et d'autre part à la matérialisation d'une plus value réalisée suite à un échange de titres.

Parallèlement, le coût des ressources longues s'inscrit en hausse de 6,8 % sur un an.

**Les charges de fonctionnement nettes** de l'exercice se situent à 285,1 millions d'euros. Elles restent contenues, avec une hausse de 3,7 %, en dépit de nouvelles charges fiscales et réglementaires, et surtout des coûts d'élaboration du futur système d'information unique NICE, commun à l'ensemble des caisses régionales.

Enfin, d'un montant de 164,5 millions d'euros, les charges de personnel sont en hausse de 1,6 % par rapport à 2010, portées par l'augmentation de 16,5 % de l'enveloppe intéressement et participation qui s'élève à 24,5 millions d'euros.

Les charges sur frais immobiliers et mobiliers de 15,9 millions d'euros sont en baisse de près de 11 % par rapport à 2010.

En augmentation de 10,7 % sur un an, **le résultat brut d'exploitation** atteint 327,6 millions d'euros.

En millions d'euros	31/12/2011	Var 12/2010-12/2011
Produit Net Bancaire	612,7	7,3 %
Charges de Fonctionnement Nettes	285,1	3,7 %
Résultat Brut d'Exploitation	327,6	10,7 %

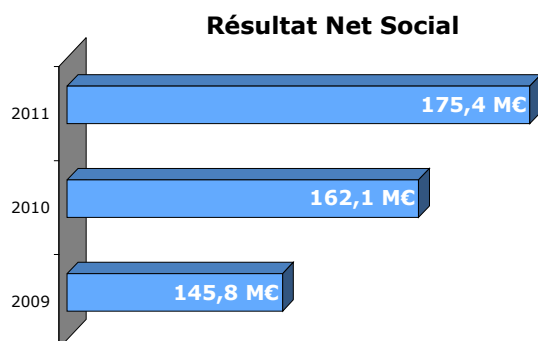
**Les autres produits et charges de l'exercice** venant en déduction du Résultat Brut d'Exploitation se décomposent comme suit :

→ Un coût du risque en forte baisse de près de 50 % par rapport à 2010, à 22,3 millions d'euros. Il inclut 21,4 millions d'euros d'incidence nette pour risque crédit. L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 358,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 en augmentation de 2,1 % par rapport à 2010, et l'encours total des provisions à 265,8 millions d'euros en hausse de 2,8 %. Au 31 décembre 2011, l'encours des provisions collectives et filières atteint 104,0 millions d'euros.

→ Un résultat net sur actif immobilisé de - 6,3 millions d'euros, suite à une augmentation du niveau de provisionnement sur certaines participations.

Enfin, **l'impôt sur les sociétés** est de 97,0 millions d'euros contre 83,4 millions d'euros en 2010.

Au final, **le résultat net social** ressort à 175,4 millions d'euros, en progression de 8,2 % par rapport à 2010. (Voir Annexes des Comptes Individuels – Compte de Résultat)



L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration et soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale est la suivante : (Voir Résolutions 4 à 7 de l'Assemblée Générale Mixte)

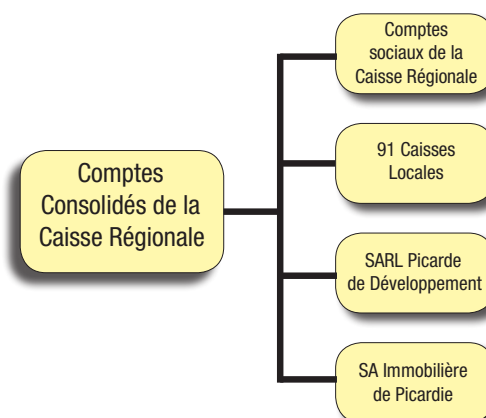
	31/12/2011
<b>Résultat net comptable</b>	<b>175 408 339,19 €</b>
Report à nouveau	737 325,75 €
<b>Résultat distribué</b>	<b>44 683 043,23 €</b>
* Intérêts aux parts (3,30 %)	4 117 829,10 €
* Rémunération des CCI (1,33 €/titre)	22 488 456,62 €
* Rémunération des CCA (1,33 €/titre)	18 076 757,51 €
<b>Résultat conservé</b>	<b>131 462 621,71 €</b>
* Réserves légales	98 596 966,28 €
* Autres réserves	32 865 655,43 €

**L'information sur les délais de paiement aux fournisseurs (article L 441-6-1 du Code de Commerce)**

La Caisse Régionale respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 04 août 2008, soit 45 jours fin de mois.

## 6 • Les comptes consolidés du Crédit Agricole Brie Picardie

Le bilan et les résultats consolidés s'obtiennent après agrégation du bilan et des résultats sociaux de la Caisse Régionale à ceux de l'ensemble des 91 caisses locales et des 2 filiales de la Caisse Régionale (S.A. Immobilière de Picardie, S.A.R.L. Société Picarde de Développement) et après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.





## 6.1. Le bilan

Le total bilan consolidé au 31 décembre 2011 s'élève à 20,1 milliards d'euros en accroissement par rapport à 2010 de 5,5 %. (Voir Etats financiers consolidés – Bilan Actif – Bilan Passif)

Les évolutions les plus significatives sont à l'actif les prêts et créances sur établissement de crédit, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances sur la clientèle.

Les prêts et créances sur établissement de crédit sont en augmentation de 1,04 milliard d'euros par rapport à 2010.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont en diminution de près de 40 %.

Les prêts et créances sur la clientèle pour un montant de 16,0 milliards d'euros, en évolution de 4,7 % par rapport à l'exercice 2010, représentent 80 % du total bilan consolidé 2011.

Au passif les principaux postes sont les dettes envers les établissements de crédit, qui représentent 10,5 milliards d'euros, soit 52,5 % du total bilan et les dettes envers la clientèle, qui atteignent 4,7 milliards d'euros, représentant 23,2 % du total bilan. Le total des capitaux propres (part du groupe) représente 2,5 milliards d'euros, en progression de 6,5 % par rapport à l'exercice 2010. Cette variation s'explique principalement par la mise en réserve du résultat 2010 (part du groupe) pour un montant de 133 millions d'euros.

Le résultat net consolidé 2011 de 212,8 millions d'euros est en hausse de 23,6 % par rapport à celui de 2010.

## 6.2. Le compte de résultat

En 2011, le **produit net bancaire consolidé** de 614,8 millions d'euros, est supérieur de 7,4 % par rapport à celui de 2010. Le produit net des intérêts et assimilés s'élève à 330,6 millions d'euros et les commissions nettes atteignent 244,7 millions d'euros.

**Les charges de fonctionnement nettes** s'élèvent à 286,1 millions d'euros en hausse de 3,6 %. Concernant les charges de personnel, les principaux postes sont les salaires et traitements qui représentent 81,1 millions d'euros, les autres charges sociales de 34,7 millions d'euros, et l'intéressement et la participation d'une enveloppe globale de 24,5 millions d'euros. Les dotations aux amortissements et provisions sont de 11,1 millions d'euros et les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 110,4 millions d'euros.

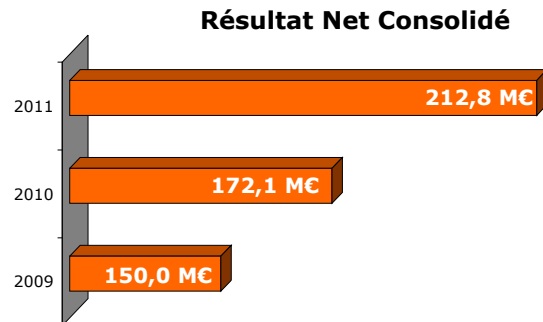
**Le résultat brut d'exploitation** atteint 328,7 millions d'euros, en augmentation de 11,0 % par rapport à 2010.

En millions d'euros	31/12/2011	Var 12/2010-12/2011
Produit Net Bancaire	614,8	7,4 %
Charges de Fonctionnement Nettes	286,1	3,6 %
Résultat Brut d'Exploitation	328,7	11,0 %

**Le coût du risque** ressort à 22,0 millions d'euros en 2011, contre 44,5 millions d'euros en 2010.

Les enregistrements **des opérations sur autres actifs** représentent un gain de 0,1 million d'euros, contre 0,5 million d'euros en 2010.

Après déduction de la charge fiscale de 94,0 millions d'euros, le **résultat net consolidé** du Crédit Agricole Brie Picardie ressort à 212,8 millions d'euros en 2010, contre 172,1 millions d'euros en 2010, soit une progression de 23,6 %.



(Voir Etats financiers consolidés – Compte de Résultat)

## 6.3. Les participations et filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et comptes courants bloqués, s'élève à 963,4 millions d'euros en 2011.

### A) Les filiales propres

Les principales filiales du Groupe Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 31 décembre 2011 :

#### De sociétés consolidées :

- la Société Picarde de Développement (SARL S.P.D.), société holding au capital de 6,1 millions d'euros, qui détient des participations dans des sociétés de communication et des filiales de moyens ;
- la S.A. Immobilière de Picardie au capital de 11,6 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de la Somme essentiellement à usage d'exploitation pour le Crédit Agricole Brie Picardie.

#### De sociétés non consolidées, dont les principales sont :

- la SCIAB, au capital de 2,3 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de la Seine et Marne, essentiellement à usage d'exploitation pour le Crédit Agricole Brie Picardie.
  - la SCI OISE, au capital de 1,5 million d'euros détenue par la Caisse Régionale.
- Un échange de titres entre la Caisse Régionale, détentrice de CCI auto-détenus, et les 17 caisses locales de l'Oise, détentrices des parts de la Société Civile Immobilière de l'Oise, a été effectué au cours du premier trimestre 2011.
- la SARL FINESPAR, au capital de 300 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières.
  - la SARL HOLDICAB, au capital de 7 600 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières.

### B) Les filiales nationales

La Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- la SAS RUE LA BOETIE valorisée pour un montant de 736,9 millions





d'euros au bilan consolidé. Une augmentation des titres de participation est intervenue lors de l'année 2011 pour un montant de 25,6 millions d'euros. Le compte courant d'associé a enregistré une variation nette de - 118,5 millions d'euros.

- la SAS SACAM INTERNATIONAL valorisée pour un montant de 26,8 millions d'euros au bilan consolidé.
- la SAS SACAM DEVELOPPEMENT valorisée pour un montant de 34,3 millions d'euros au bilan consolidé.
- la SAS SACAM FIRECA valorisée pour un montant de 1,1 million d'euros au bilan consolidé.
- la SAS SACAM AVENIR valorisée pour un montant de 7,6 millions d'euros au bilan consolidé.

## C) Les filiales de moyens

Les filiales de moyens rassemblent les GIE auxquels la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales, dont les principaux sont les suivants :

- CA PRINT : regroupement de moyens éditiques.
- CETECAR : regroupement de moyens pour la fabrication des chèquiers.
- MONETICA : regroupement de moyens monétiques.
- CA TOP : regroupement de moyens pour le traitement des chèques.
- CEDICAM : regroupement national de moyens pour le traitement des flux financiers.
- ACHATS CONSEILS : négociation de contrats de services et d'équipement.
- CA INNOVE : regroupement de moyens pour l'innovation dans le Groupe.
- CA TECHNOLOGIES : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information.
- CA SERVICES : regroupement de moyens, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement.

# 7 • Le suivi et la gestion des risques inhérents aux activités de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est exposée à plusieurs types de risques :

- les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements,
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),

- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par la Caisse Régionale,
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition de la Caisse Régionale à des procédures civiles ou pénales,
- les risques induits par l'exposition aux dettes souveraines.

## 7.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### A) Objectifs et politique

La stratégie risques a pour objet de définir les grands axes de la politique générale de maîtrise des risques et les règles acceptables en ce domaine pour la Caisse Régionale.

Elle précise les règles relatives à l'octroi, la mise en place et le suivi des concours accordés par la Caisse Régionale pour tous les marchés.

Elle définit les règles générales et les spécificités pour chacun des marchés et est déclinée en deux volets :

- prévention des risques,
- pilotage et surveillance des risques

Seul le Conseil d'Administration ou la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs décisionnaires qui leurs sont délégués, peuvent accepter sur décision motivée des responsables concernés, des exceptions aux règles ainsi proposées.

La stratégie risques en vigueur a été validée par le comité de direction, le comité d'audit et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale en juillet 2010.

Elle détaille donc :

- l'organisation de la filière crédits et ses règles de gouvernance,
- les politiques crédits déclinées par marché avec des règles propres adaptées,
- le dispositif de pilotage et de surveillance des risques de crédits.

La délégation régit les règles d'acceptation de crédit par les collaborateurs de la Caisse Régionale. Les délégations sont normalement accordées en fonction du métier exercé ; toutefois, le délégataire la reçoit personnellement et il doit veiller à la respecter strictement. Les procédures de décision dans le domaine crédit s'appuient sur un système de délégations formalisées par métier et par marché afin de garantir à la fois la maîtrise des risques de la Caisse Régionale et la fluidité des accords de crédits à la clientèle.



En ce qui concerne les crédits à l'habitat, la mise en place de l'applicatif « Contrôle Automatique de Délégation » dans le système d'information crédits GREEN ainsi que les évolutions des niveaux de délégations ont été présentées au Conseil d'Administration du 07 juin 2011.

Le dispositif de limites par contrepartie (seuil de montant d'engagements) est décliné par marché et permet d'effectuer un suivi pertinent des « grands engagements ». Tout dépassement de ces limites génère une information du Conseil d'Administration.

Ces critères de la stratégie risques font l'objet de contrôles réguliers du respect des règles édictées tant au niveau des directions concernées que du contrôle central des risques de contrepartie afin d'en garantir la bonne application.

## B) Gestion du risque de crédit

### 1. Principes généraux de prise de risques

Les procédures de décision dans le domaine crédit s'appuient sur un système de délégations formalisées par métier et par marché et sur une organisation de comités des engagements. Toutes les délégations crédit des réseaux de proximité sont adossées aux notations Bâle II regroupées en cinq classes d'usage. En ce qui concerne le marché des entreprises, les délégations crédit sont adossées à la notation ANADEFI. Les délégations sont également assorties de préconisations quant au niveau de garanties à mettre en place.

La rentabilité des opérations soumises à la décision du délégataire ou du comité requis est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière dégagée, du niveau de risque déterminé notamment à partir de la notation Bâle II et des perspectives de la relation bancaire.

Pour la banque de détail, les dossiers non délégués aux agences sont traités par des comités internes à la direction des crédits et marché des professionnels qui se réunissent plusieurs fois par semaine. Les analystes présentent les dossiers reçus des agences qu'ils ont instruits.

Le directeur des crédits et marché des professionnels, les responsables de service développement des crédits décident sur les dossiers relevant de leurs délégations, ou émettent un avis sur les dossiers éligibles au comité des engagements de la Caisse Régionale.

Les comités de crédits des caisses locales émettent un avis sur tous les prêts non délégués aux agences, transmis au siège pour décision.

Pour la banque des entreprises, les dossiers non délégués aux centres d'affaires entreprises sont traités par des comités internes à la direction de la banque d'affaires qui se réunissent une fois par semaine. Les directeurs des centres d'affaires entreprises et / ou les analystes présentent les dossiers ne relevant pas de leurs délégations.

Le directeur de la banque d'affaires, le responsable du département entreprises décident sur les dossiers relevant de leurs délégations, ou émettent un avis sur les dossiers éligibles au comité des engagements de la Caisse Régionale qui se réunit une à deux fois par semaine.

Enfin, la formalisation de l'avis risque indépendant pour les dossiers d'engagements les plus significatifs a été réalisée début 2011.

L'avis risque indépendant est rendu par le responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR). Il est requis pour les demandes de financement des contreparties ou groupes de contreparties dont le montant d'engagement excède des seuils définis dans la stratégie risques de la Caisse Régionale ainsi que pour les demandes émanant

des structures professionnelles où siègent des administrateurs de la Caisse Régionale.

## 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation interne au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le comité des normes et méthodologies présidé par le directeur des risques et contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose des modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle entreprises, la Caisse Régionale utilise les méthodologies de notation Groupe basées sur des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse Régionale couvre l'ensemble du dispositif Bâle II crédit. Tous les outils nationaux sont en fonctionnement récurrent.

L'analyse mensuelle de ces notations est réalisée au moyen de contrôles de masse sur la répartition des grades. Un éventail de requêtes est activé chaque mois afin de permettre la validation des résultats des outils Bâle II. Ces contrôles sont traduits sous forme de fiches dites « navette » commentées qui sont transmises à Crédit Agricole S.A. selon un calendrier Groupe.

Pour la banque des entreprises, ce dispositif est complété par une analyse plus fine des groupes de risques. La qualité du dispositif est assise sur une démarche permanente avec les chargés d'affaires afin d'assurer notamment l'exhaustivité de la notation de l'ensemble des groupes de risques. De plus, les procédures de gestion des tiers et des groupes de contreparties dans le dispositif transverse Crédit Agricole permettent une surveillance des risques sur base consolidée dans le Groupe.

### 2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Les calculs de risques pondérés de Bâle II sont exprimés sur ce périmètre.

Les bases d'informations risques utilisées sont constituées des fichiers issus des traitements Bâle II de la banque de détail et de la banque des entreprises, de l'outil national ARCADE et du système d'information crédits GREEN dans certains cas.

Des travaux de rapprochement des encours entre les engagements issus d'ARCADE et ceux de la comptabilité sont menés trimestriellement et remontés au contrôle permanent. Le comité rapprochement comptabilité-risques valide les résultats produits et adresse ses conclusions à la direction des risques du groupe Crédit Agricole. Les écarts résiduels, après les différentes actions menées, sont de 0,001%.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la



valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

### 3. Dispositif de surveillance

Le dispositif décliné dans la stratégie risques, intègre, au-delà des limites réglementaires de division et de partage des risques, des limites de risques propres à la Caisse Régionale.

Conformément au règlement 97-02 modifié, le système de surveillance et de maîtrise des risques de la Caisse Régionale comporte, pour les marchés ou filières les plus exposés (crédits en syndication, LBO et Promotion Immobilière), un dispositif de limites globales.

Ce dispositif est complété de limites individuelles de risque par contrepartie déterminées en fonction du segment de clientèle.

Dans ce cadre, le contrôle central des risques de contrepartie vérifie l'application de la stratégie risques, propose des amendements si nécessaire et assure le pilotage du risque crédit (outils de mesure, de détection et de maîtrise du risque).

Le périmètre de son dispositif de contrôles comprend notamment l'analyse du respect des autorisations sur la grande clientèle, du respect des limites globales, du respect des délégations d'octroi, de la qualité de l'instruction – réalisation, ...

Ce dispositif intègre aussi des contrôles du dispositif Bâle II crédit, en terme de fiabilité des macro-processus : gestion de la signalétique et de la notation interne des contreparties grande clientèle, respect de la réglementation bâloise par le dispositif d'arrêtés risques trimestriel,...

Le suivi effectué par le contrôle central des risques de contrepartie complète le dispositif de contrôles permanents en agence et dans les services opérationnels du siège.

#### 3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

##### Consolidation des risques de crédits

Le niveau le plus élevé de consolidation des engagements d'un client ou d'un groupe de contrepartie résulte de l'application du concept Bâle II de « Groupe de Risques » qui agrège les « Partenaires » présentant des liens familiaux ou économiques.

Les groupes de risques auxquels sont adossées les notations Bâle II sont constitués suivant les principes décrits ci-après :

- pour la banque de détail et de façon automatique, par le regroupement des entreprises familiales et des personnes privées pour autant que celles-ci soient les seuls « apporteurs de capitaux » de l'entreprise,
- pour la banque d'entreprises, par le regroupement, à dire d'expert, dans un groupe de risques grande clientèle des tiers dépendants économiquement selon la définition réglementaire n°93-05 du comité de la réglementation bancaire et financière.

##### Mode de suivi des risques de crédits

La surveillance des risques crédits s'organise autour de la détection et du provisionnement des créances en situation douteuse et de défaut (notation Bâle II), ainsi que par le suivi d'indicateurs de risque concernant tant la dégradation de la situation de la clientèle que la qualité de l'octroi de crédit et l'efficacité du processus de recouvrement.

La première étape des travaux de convergence entre la notion comptable de CDL « Créances Douteuses et Litigieuses » et la notion prudentielle de « Défaut » a été réalisée dans le cadre des travaux du

Groupe Crédit Agricole. Cette convergence, selon le principe affirmé que le CDL procède du défaut Bâle II, permet en effet de se doter d'une vision meilleure et plus homogène de l'évolution des risques dans le Groupe.

La détection et le suivi du risque né sont réalisés par des états issus du système d'information et des outils d'infocentre. Les agences de proximité et les centres d'affaires entreprises sont en conséquence en mesure d'identifier et de suivre au quotidien leurs risques nés. Les services pré-contentieux et prévention risques entreprises effectuent également un suivi des situations débitrices importantes et s'assurent auprès des agences et des centres d'affaires entreprises de la prise en charge du dossier et des modalités de régularisation prévues.

Des tableaux de bord permettent à tous les niveaux de structure et de hiérarchie de connaître l'évolution des risques de leur périmètre d'activité et de la Caisse Régionale.

Des revues de portefeuille sur les contreparties à encours élevés et / ou dont la notation Bâle II est dégradée complètent le dispositif de prévention.

##### Utilisation des limites

Le dispositif de limites individuelles d'engagement est structuré par type de marchés (particuliers, professionnels, entreprises,...). Pour chacun d'entre eux, une limite est définie en fonction des fonds propres de la Caisse Régionale.

**TABLEAU DES LIMITES INDIVIDUELLES UTILISEES POUR LE PARTAGE DES RISQUES (en millions d'euros)**

Types de contrepartie	Note ANADEFI (NOR) ou Autre critère	Limite individuelle (engagements cumulés du groupe)
Marché des Particuliers	-	4 M€
Marché des Professionnels	-	6 M€
Marché de l'Agriculture	-	6 M€
Marché des Entreprises	De A+ à C-	50 M€
	De D+ à D-	30 M€
	De E+ à E-	15 M€
LBO	Engagement du Tiers LBO	20 M€
Promotion Immobilière	Pour un promoteur	20 M€
	Pour une opération	10 M€
Collectivités Publiques	De A+ à A	150 M€
	De B+ à D-	90 M€

Ces limites sont en toutes hypothèses compatibles avec la situation financière, la rentabilité, l'endettement et la capacité de remboursement des emprunteurs concernés.

De plus, les grands engagements supérieurs à 3 millions d'euros (particuliers), 5 millions d'euros (professionnels, associations, agriculture), 7,5 millions d'euros (promotion immobilière), 15 millions



d'euros (entreprises), ou 30 millions d'euros (collectivités publiques) doivent faire l'objet d'une information trimestrielle au Conseil d'Administration.

Dans le cadre des contrôles trimestriels de 2ème degré effectués par le contrôle central des risques de contrepartie, le respect des limites individuelles fait l'objet d'un suivi. Tout dépassement des limites fixées dans chaque marché est validé par le comité des engagements et fait l'objet d'une information du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2011, les 10 premiers groupes de contreparties représentent un encours brut total de 849 401 milliers d'euros.

### 3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues de portefeuille sont organisées pour la clientèle de la banque de détail, les entreprises, la promotion immobilière et les collectivités publiques. Elles ont pour objectif de mieux cerner la qualité de la gestion des risques par les entités gestionnaires.

La sélection des dossiers pour la banque de détail est faite en fonction de différents critères (types d'engagement, niveaux de risque,...). Une révision de ces revues de portefeuille est programmée pour 2012 pour mieux les adapter à l'organisation de la Caisse Régionale. Pour la banque des entreprises, les sélections se font à partir des cotations sensibles, des montants d'engagement les plus importants, des situations de risque latent (contreparties saines présentant des retards de plus de 30 jours, des types de financement tels que les LBO,...). Là aussi, les éléments de sélection sont évolutifs. Plus spécifiquement, un point sur les provisions est effectué pour les dossiers présentant un risque résiduel élevé.

Les principaux objectifs de ces différentes revues sont de vérifier la bonne prise en charge des dossiers pouvant présenter des risques et de détecter les situations compromises afin de procéder à leur déclassement.

### 3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

#### Recouvrement pré-contentieux

Le service pré-contentieux exerce une mission de surveillance constante de la gestion du risque né de premier niveau, notamment au travers des relances quotidiennes pour action sur les débiteurs de montant important.

Le service pré-contentieux prend en charge les dossiers de la banque de détail qui n'ont pu être régularisés par les agences en mettant en place des actions de recouvrement amiable adaptées et efficaces.

Le dessaisissement des agences par traitement automatique est réalisé quotidiennement et s'appuie sur des critères de segment de clientèle, de seuils de montants de dépassement ou de retard, et de nombre de jours consécutifs de débit non autorisé ou de retard de paiement.

Toute rétention par une agence d'un dossier sélectionné par le traitement automatique doit être motivée et justifiée pour être soumise à la validation du service pré-contentieux.

#### Prévention des risques entreprises

Une structure dédiée au suivi des dossiers sensibles assiste les centres d'affaires entreprises et les réseaux spécialisés pour la gestion des dossiers qui présentent un risque aggravé.

Contrairement à l'organisation de la phase amiable de la banque de détail, il n'y a pas de dessaisissement des dossiers.

Le transfert des dossiers au contentieux s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective ou, après mise en demeure infructueuse et sur décision de la direction de la banque d'affaires.

#### Recouvrement contentieux

Le service contentieux intervient en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de procédure collective.

Il met en œuvre les mesures conservatoires judiciaires propres à assurer la préservation des intérêts de la Caisse Régionale, réactualise les provisions et engage les actions et procédures visant à obtenir un titre exécutoire ou à procéder à l'exécution des décisions de justice. Il actionne les recours possibles pour minimiser la part du préjudice subi par la Caisse Régionale.

Les dossiers en gestion contentieuse sont, soit :

- des dossiers transférés par le pré-contentieux dans la mesure où le recouvrement amiable n'a pu aboutir ou si des mesures conservatoires judiciaires s'imposent.
- des dossiers préalablement gérés par des gestionnaires de premier niveau et qui sont créés dans l'outil Patric Contentieux dans le cadre d'une procédure collective (sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire ou de surendettement).
- des dossiers des entreprises et de la promotion immobilière transmis par la direction de la banque d'affaires.

#### Critères de déclassement des créances en douteux et règles de provisionnement

La Caisse Régionale respecte les normes de passage en créances douteuses définies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et applique une politique de passage en créances douteuses (CDL) dès lors que l'irrégularité a plus de 3 mois sauf pour les crédits à l'habitat ou pour les collectivités publiques où ce délai est de 6 mois. En effet, ces normes ont été alignées en juillet 2011 sur celles appliquées en matière de gestion du défaut dans le cadre des travaux menés par toutes les entités du Groupe Crédit Agricole afin de converger entre la notion comptable de CDL « Créances Douteuses et Litigieuses » et la notion prudentielle de « Défaut ».

Le principe de contagion attache le caractère douteux-litigieux non seulement à la créance qui l'a provoqué mais également à la personne même du débiteur.

Le passage en douteux-litigieux est donc appliqué à chacun des autres contrats détenus par le(s) titulaire(s) du contrat générateur de la situation de déclassement.

Cette contagion affecte l'ensemble des encours privés et professionnels, y compris leur partie non encore exigible.

En parallèle de ces règles liées aux impayés, l'existence d'une procédure contentieuse ou d'un risque avéré sur une contrepartie entraîne également le reclassement de ses créances en créances douteuses.

La politique de provisionnement est assise sur un « guide du provisionnement » qui édicte les règles de provision assistée lorsque le client devient douteux ou litigieux et les règles de valorisation des garanties dans le cadre du provisionnement à dire d'expert. La Caisse Régionale s'assure de la maîtrise des indicateurs relevant de son périmètre (taux de couverture, ratio CDL,...)

### 3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Dans le cadre des procédures d'alerte relatives aux risques de contrepartie, le service contrôle central des risques de contrepartie vérifie le respect des limites globales définies dans la stratégie risques.

L'identification à dire d'expert, par le service prévention risques entreprises, des détériorations « significatives » de la qualité du risque de contrepartie, pour les contreparties ou groupes de contreparties multi financées présentant plus de 5 millions d'euros d'engagements pour la Caisse Régionale, fait l'objet d'une information du contrôle central des risques. Le responsable des



contrôles permanents et des risques et le directeur de la banque d'affaires valident le caractère grave et inquiétant de la situation nécessitant la remontée après information de la Direction Générale, d'une alerte écrite auprès des organes de gouvernance de la Caisse Régionale et de Crédit Agricole S.A.

En outre, la Direction Générale de la Caisse Régionale est informée des principaux risques de contrepartie par le tableau de bord risque mensuel ainsi que par des communications ponctuelles notamment de la direction des entreprises, à chaque fois qu'une situation mérite d'être portée à sa connaissance. Le responsable du département juridique et recouvrement effectue une présentation du suivi des risques de crédit au Conseil d'Administration, au moins deux fois par an.

### 3.5. Impacts des scénarios de stress

Dans le cadre du déploiement du pilier 2 de Bâle II, les encours de la Caisse Régionale au 31 décembre 2010 ont été stressés sur la base du scénario économique central du Crédit Agricole à partir de la méthode Groupe. En complément, des stress locaux sectoriels et de concentration individuelle vont être définis pour mise en œuvre opérationnelle dans le courant de l'année 2012 afin de vérifier la pertinence du niveau de provisionnement du risque crédit.

## 4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La Caisse Régionale utilise l'ensemble des outils nationaux du dispositif Bâle II crédit tant pour la banque de détail que la banque des entreprises. Ces logiciels intègrent les différents principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle II en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le comité normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole.

La stratégie risques de la Caisse Régionale intègre différents mécanismes de limitation et de partage de risques.

La Caisse Régionale adhère à FONCARIS, fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, pour une couverture à hauteur de 50 % de ses grands risques dès lors que ce risque est supérieur au seuil d'éligibilité de la Caisse Régionale fixé à 50 millions d'euros. Les encours France AGRIMER des coopératives sont toutefois exclus de cette couverture.

Dans le cadre des financements de rachat de fonds de commerce ou d'investissements professionnels, l'intervention d'une société de caution mutuelle (SIAGI ou OSEO/SOFARIS) est recherchée.

Les prêts à l'habitat peuvent être garantis soit par des garanties réelles (Hypothèque, Privilège de Prêteur de Deniers) soit par la caution de la CAMCA ou de CREDIT LOGEMENT.

Le détail des engagements reçus est présenté en note 8 des états financiers consolidés.

## C) Exposition

### 1. Exposition maximale au risque crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	83 861	91 522
Instruments dérivés de couverture	40 948	20 136
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	76 606	761 102
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	31 897	30 996
Prêts et créances sur la clientèle	16 046 504	15 333 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	189 054	208 997
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>16 468 870</b>	<b>16 446 175</b>
Engagements de financement donnés	1 921 247	2 232 689
Engagements de garantie financière donnés	172 680	200 539
Provisions - Engagements par signature	- 2 340	- 4 365
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>2 091 587</b>	<b>2 428 863</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>18 560 457</b>	<b>18 875 038</b>

Source : Tableau d'exposition maximale repris de la note 3.1a des états financiers consolidés

La diminution de 1,7 % sur l'année 2011 du total de l'exposition nette est essentiellement due à la variation des « Actifs disponibles à la vente » de 684,5 millions d'euros (vente de fonds monétaires et de fonds d'obligations convertibles) qui a neutralisé la variation positive des prêts et créances (sur la clientèle et les établissements de crédit) à hauteur de 714,0 millions d'euros.

La structure de l'exposition des engagements en terme de répartition « Bilan / Hors Bilan » n'évolue que très légèrement ; les engagements hors bilan diminuent de 14 % ramenant leur poids dans l'exposition nette à 11,3 % contre 12,9 % en 2010.

## 2. Concentration

### 2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Le détail de la répartition des prêts et créances sur les établissements

de crédit et sur la clientèle est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés : l'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale est effectué en France.

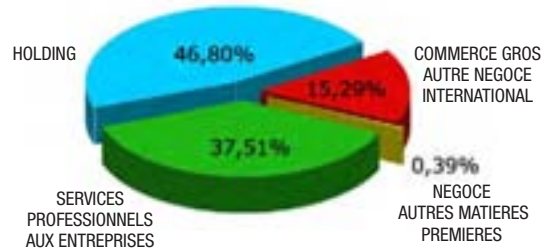
### 2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La répartition des engagements sur les entreprises, les agriculteurs et les professionnels met en évidence la concentration sectorielle de la Caisse Régionale qui se situe dans la moyenne des caisses régionales du Groupe : 5 secteurs représentent la part prépondérante des expositions (84 %).



FILIERES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	Poids Entreprises, Agriculture et Professionnels
AGROALIMENTAIRE	27,62%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	21,66%
IMMOBILIER	19,20%
DIVERS	10,42%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,22%
SANTE / PHARMACIE	5,00%
BTP	2,46%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,71%
UTILITIES	1,43%
ENERGIE	1,04%
INDUSTRIE LOURDE	1,02%
AUTOMOBILE	1,00%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,67%
AUTRES TRANSPORTS	0,40%
AUTRES INDUSTRIES	0,34%
TELECOM	0,32%
MEDIA / EDITION	0,17%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,09%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,07%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,07%
ASSURANCES	0,05%
MARITIME	0,04%
BANQUES	0,00%
TOTAL	100,00%

→ Composition de la filière DIVERS



### 2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

La répartition des encours de prêts et créances par agent économique est communiquée sur la note 3.1 des états financiers.

Pour la Caisse Régionale, la clientèle de détail représente 71,6 % des encours bruts contre 70,5 % au 31 décembre 2010.

Le poids des encours des contreparties « Grandes Entreprises et Institutions non Etablissements de Crédit » s'érode légèrement à 28,1 % de l'encours brut total contre 29,2 % au 31 décembre 2010.

- les encours sains non dépréciés,
- les actifs financiers en souffrance qui concernent des prêts et créances
  - en situation irrégulière (classés en fonction de l'ancienneté de l'irrégularité),
  - non classés en CDL et non dépréciés individuellement considérant qu'ils ne représentent pas un risque avéré,
- les actifs financiers dépréciés individuellement.

## 3. Qualité des encours

### 3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

Dans l'analyse des prêts et créances clientèle sont distingués :

Les encours non dépréciés représentent 98 % de l'encours total de prêts et créances.

Le détail par agent économique des actifs financiers en souffrance et des actifs dépréciés est consultable sur la note 3.1 des états financiers.

	31/12/2011	31/12/2010	Variation 2011/2010
<b>Prêts et avances en souffrance ou dépréciés</b> (valeur nette comptable en milliers d'euros)	<b>282 618</b>	<b>288 319</b>	<b>- 2,0 %</b>
En souffrance, non dépréciés	189 902	195 549	- 2,9 %
Dépréciés individuellement	92 716	92 770	- 0,1 %
<b>Dépréciations Individuelles et Collectives des Prêts et avances</b> (en milliers d'euros)	<b>381 129</b>	<b>371 383</b>	<b>+ 2,6 %</b>

Source : actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement repris de la note 3.1 des états financiers consolidés



Au 31 décembre 2011, les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement se répartissent entre la clientèle de détail (55 %) et la grande clientèle (45 %). Ils sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 190 millions d'euros, en diminution de près de 3 % sur un an (moins 5,6 millions d'euros).

96 % des actifs financiers en souffrance présentent un retard inférieur ou égal à 90 jours. Ceux concernant la clientèle de détail s'élevaient à 99,2 millions d'euros contre 127,5 millions d'euros à fin décembre 2010. Cette diminution est notamment consécutive aux évolutions du seuil de jours de retard déclenchant le passage en défaut pour les crédits à l'habitat dans le cadre du projet de convergence entre la notion comptable de CDL « Créances Douteuses et Litigieuses » et la notion prudentielle de « Défaut ».

Les actifs financiers en souffrance de plus de 180 jours représentent au 31 décembre 2011 un encours de 3,1 millions d'euros contre 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 (la diminution concerne essentiellement les grandes entreprises).

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 369,8 millions d'euros soit 2,2 % de l'encours total des créances et sont provisionnées à hauteur de 74,9 % au 31 décembre 2011.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives sur prêts et créances inscrites au bilan s'élève au 31 décembre 2011 à 381,1 millions d'euros en augmentation de 2,6% (9,7 millions d'euros) par rapport au 31 décembre 2010.

### 3.2. Analyse des encours par notation interne.

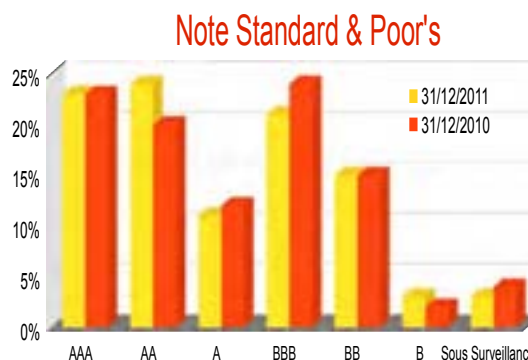
La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,5 % des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail (contre 99,2 % au 31 décembre 2010).

#### Evolution 2010 / 2011 du portefeuille sain hors banque de détail par équivalent S&P du rating interne.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 4 101 millions d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poor's.

Note Standard & Poor's	31/12/2011	31/12/2010
AAA	23%	23%
AA	24%	20%
A	11%	12%
BBB	21%	24%
BB	15%	15%
B	3%	2%
Sous Surveillance	3%	4%

(Source ARCADE)



La part des encours dont l'emprunteur est de bonne à excellente qualité (AA et AAA) passe de 43 % en 2010 à 47 % en 2011 (pour mémoire 37 % en 2009).

#### Qualité des encours : notation du portefeuille sain et en défaut

Les tableaux ci-dessous synthétisent la situation de la Caisse Régionale en matière d'exposition au risque selon les classes d'actifs de pondération utilisées dans les modèles de notation Bâle II crédit.

Risques "Retail" Bâle II								
Créances saines (en millions euros)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)			Risques pondérés (RWA)		
	EAD	% EAD	EL	% EL	(EL/EAD) %	RWA	% RWA	(RWA/EAD) %
Habitat	8 160,2	60,54%	16,0	22,21%	0,20%	1 343,5	53,32%	16,46%
Revolving	362,4	2,69%	14,6	20,26%	4,03%	94,9	3,77%	26,20%
Autres crédits	1 923,2	14,27%	4,4	6,04%	0,23%	219,3	8,70%	11,40%
Agri/Pro/Assoc. (TPE)	2 589,2	19,21%	17,0	23,51%	0,66%	355,8	14,12%	13,74%
Agri/Pro/Assoc. (PME)	444,5	3,30%	20,2	27,99%	4,54%	506,2	20,09%	113,89%
<b>TOTAL</b>	<b>13 479,4</b>	<b>100,00%</b>	<b>72,2</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,54%</b>	<b>2 519,7</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,69%</b>

Source : ARCADE



Créances en défaut (en millions euros)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		Taux de créance en défaut
	EAD	% EAD	EL	% EL	EAD défaut/ EAD total
Habitat	114,5	38,65%	72,8	33,79%	1,38%
Revolving	6,5	2,19%	4,3	1,97%	1,76%
Autres crédits	73,7	24,88%	59,8	27,72%	3,69%
Agri/Pro/Assoc. (TPE)	86,0	29,02%	71,7	33,27%	3,21%
Agri/Pro/Assoc. (PME)	15,6	5,26%	7,0	3,25%	3,39%
<b>TOTAL</b>	<b>296,2</b>	<b>100,00%</b>	<b>215,6</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,15%</b>

Source : ARCADE

Ces créances des contreparties de la banque de détail sont ventilées entre celles concernant la sphère privée (habitat, revolving et autres crédits) et celles afférentes à la sphère professionnelle.

Pour les contreparties saines, le poids des créances de la sphère privée s'établit à 77,5 % de l'exposition avec un poids de risque pondéré de 65,8%. Les 22,5 % affectés à la sphère professionnelle représentent quant à eux 34,2% du risque pondéré.

Pour les contreparties en défaut, le poids relatif de l'exposition des

contrats de la sphère professionnelle est plus important : 34,3 %.

La perte attendue est ventilée à 36,5 % pour les créances professionnelles et à 63,5 % pour les créances de la sphère privée. La structure de ces créances reste stable par rapport à décembre 2010.

Le taux de créances en défaut global reste stable à 2,15 % (2,14 % fin décembre 2010).

Risques "Corporate" Bâle II								
Créances saines (en millions euros)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)			Risques pondérés (RWA)		
	EAD	% EAD	EL	% EL	(EL/EAD) %	RWA	% RWA	(RWA/EAD) %
Entreprise	1 102,6	26,88%	4,7	29,24%	0,43%	570,7	31,94%	51,76%
PME	1 042,8	25,42%	11,0	68,03%	1,06%	918,7	51,42%	88,10%
Collectivité publique	1 957,3	47,71%	0,4	2,74%	0,02%	297,2	16,64%	15,19%
<b>TOTAL</b>	<b>4 102,8</b>	<b>100,00%</b>	<b>16,2</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,39%</b>	<b>1 786,7</b>	<b>100,00%</b>	<b>43,55%</b>

Source : ARCADE

Créances en défaut (en millions euros)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		Taux de créance en défaut
	EAD	% EAD	EL	% EL	EAD défaut/ EAD total
Entreprise	37,2	38,3%	16,6	38,60%	3,27%
PME	52,1	53,6%	22,8	53,12%	4,76%
Collectivité publique	7,9	8,1%	3,6	8,28%	0,40%
<b>TOTAL</b>	<b>97,2</b>	<b>100,00%</b>	<b>42,9</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,31%</b>

Source : ARCADE

Le taux de perte des créances saines (EL/EAD) passe de 0,46 % à 0,39 % (pour mémoire 0,51 % fin 2009) avec une diminution notable pour les PME.

Le taux de créances en défaut est en légère diminution sur 2011 (de 2,44 % à 2,31 %), conséquence notamment de la diminution de 15,5 millions d'euros des encours défaut des entreprises.

### 3.3. Dépréciation et couverture du risque

La dépréciation sur base individuelle est réalisée de manière assistée dès le passage en CDL des dossiers avec un taux de provisionnement lié à la nature du contrat. Ces dépréciations sont donc consécutives à une position de risque né et s'élèvent à 277,1 millions d'euros en augmentation de 2,5% par rapport à 2010.

La constitution des provisions collectives de crédit est guidée par





la nécessaire couverture des risques probables, lesquels sont évalués par les outils de mesure des risques du dispositif Bâle II (perte attendue). De plus, en anticipation d'une éventuelle remontée

des risques sur certaines filières, ce dispositif est complété de provisionnements collectifs complémentaires sur les dites filières.

(en milliers d'euros)	2011	2010
Provisions individuelles	277 086	270 424
Provisions collectives totales	104 043	100 959
<i>Provisions collectives Bâle II</i>	<i>85 905</i>	<i>85 500</i>
<i>Provisions collectives filières</i>	<i>18 138</i>	<i>15 459</i>
<b>Total dépréciations individuelles et collectives</b>	<b>381 129</b>	<b>371 383</b>

Source : états financiers consolidés note 3.1

Au 31 décembre 2011, les dépréciations individuelles et collectives s'élèvent à 381,1 millions d'euros contre 371,4 au 31 décembre 2010, soit une progression de 2,6 %. Ces montants de dépréciations (individuelles et collectives) sont affectés à hauteur de 69,6 % à la clientèle de détail fin 2011 contre 69,2 % à fin 2010.

#### 4. Coût du risque

Le détail du coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

Le coût du risque de la Caisse Régionale atteint 22,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 44,5 millions d'euros à fin 2010 soit une évolution négative de 22,5 millions d'euros qui résulte de :

- la réduction des dotations nettes aux risques crédit (prêts, créances et engagements par signature) à hauteur de 18,2 millions d'euros,
- la diminution des dotations nettes pour risques et charges de 4,3 millions d'euros.

## 7.2. Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

### A) Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

En 2011, et à l'image des années précédentes, aucune opération de trading n'a été effectuée.

Concernant le banking book, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière proposées par la Direction Générale et validées par le Conseil d'Administration. Une partie du banking book a vocation à être détenue à long terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

## B) Gestion du risque

### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

- au niveau des filiales détenues par la Caisse Régionale, la comptabilité est assurée par le service comptabilité de la Caisse Régionale. Un suivi du risque est effectué au travers des audits menés par le service comptabilité, ainsi que par les gestionnaires.

Conformément au règlement 97-02 modifié, la Caisse Régionale respecte le principe de séparation de fonction. Ainsi, la fonction à l'engagement des opérations n'appartient pas à la même ligne hiérarchique que les fonctions en charge de la mesure des résultats, des risques et de la fonction de contrôle :

- les opérateurs de marché (Front Office) sont rattachés au responsable de l'unité activités de marché pour comptes propre et clientèle,

- les personnes en charge de la mesure des résultats et des risques (Middle Office) sont rattachées au responsable du pilotage réglementaire,

- les personnes en charge du contrôle sont rattachées au responsable du contrôle comptable et financier (contrôles de premier degré au niveau de la salle de marché, contrôles de second degré premier niveau au pilotage réglementaire, et contrôles de second degré deuxième niveau au contrôle comptable et financier).

### 2. Les comités de décision et de suivi des risques

#### Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en trois comités, que sont le comité des risques Groupe, le comité de suivi des risques des caisses régionales, et le comité normes et méthodologies.

#### Organes de suivi des risques de niveau local

Le **Conseil d'Administration**, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris



aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'Administration délibère annuellement sur la politique générale, et davantage si l'environnement économique le nécessite. En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse Régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La **Direction Générale** propose à la validation du Conseil d'Administration la politique financière de la Caisse Régionale et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations.

Elle propose le niveau de tolérance aux risques de l'établissement, en fonction de son profil de risque et définit la politique générale de gestion des risques financiers adaptée à celui-ci.

Elle veille à l'adéquation des dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers (organisation, comités, outils et systèmes, procédures internes et de contrôle, limites, ...) par rapport aux risques pris.

La Direction Générale formalise les niveaux de délégations, plus ou moins étendus, aux comités mis en place et aux collaborateurs affectés au domaine financier.

Elle informe et rend compte au Conseil d'Administration des résultats de ces activités et de tout fait significatif qui le nécessite.

Le **Comité Financier Direction Générale** traite de la définition de la politique financière, du suivi de sa mise en œuvre notamment en matière d'investissement de titres, et du respect des limites.

Il se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général, et/ou Directeur Général Adjoint et exceptionnellement du directeur finance et pilotage.

Les membres permanents de ce comité, en complément des membres cités ci-dessus, sont :

- le responsable du service gestion et pilotage,
- le responsable de l'unité activités de marché pour comptes propre et clientèle,
- le responsable du service comptabilité,
- le responsable de l'unité gestion globale de bilan,
- le responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR qui apporte un « double regard » et émet des avis motivés sur les propositions de la direction finance et pilotage),
- le responsable du service contrôle de la conformité,
- le responsable de l'unité contrôle permanent comptable et financier.

Le **Comité Financier Opérationnel de la Direction Financière** est en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la politique financière, dans le respect des décisions prises par le comité financier DG et dans le cadre de ses délégations.

Il couvre ainsi les domaines de :

- la gestion de trésorerie
- la gestion de bilan
- la gestion des opérations clientèle
- la gestion des fonds propres

Ce comité se réunit mensuellement, sous la responsabilité du directeur finance et pilotage.

Les membres permanents de ce comité sont :

- le responsable du service gestion et pilotage,
- le responsable de l'unité activités de marché pour comptes propre et clientèle,

- le responsable de l'unité gestion globale de bilan.
- le responsable de l'unité contrôle permanent comptable et financier.

## C) Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

### 1. Les indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risques, via notamment des calculs de VaR et de stress scenarios.

Ces indicateurs sont encadrés par des limites, complétées le cas échéant par des seuils d'alerte.

#### 1.1. La Value at Risk

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 12 mois.

La méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

#### Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à « 12 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en douze mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risques de pertes sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR est calculée mensuellement par l'unité pilotage réglementaire via l'outil de calcul du Groupe Crédit Agricole.

Les limites de perte sur 2011 sont de 30 millions d'euros sur le portefeuille et de 10 millions d'euros sur les swaps de performance. La limite de volatilité sur le portefeuille est fixée à 5 %.

#### 1.2. Les scénarios de stress

Les scénarios de stress complètent la mesure de la VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Conformément aux préconisations du Groupe, les scénarios de stress test sont les suivants :



Classe d'actifs	Scénario de risque
Actions	- 20 %
Immobilier	- 20 %
Obligations	Hausse des taux de 2 %
Alternatif	- 10 %

Les limites de perte sur portefeuille et swaps de performance sont les mêmes que pour la VaR. Les résultats de ces calculs sont présentés tous les mois en comité financier.

### 1.3. Indicateurs complémentaires

Ces dispositifs sont notamment complétés par une limite en volatilité du portefeuille de placement ; cette limite est de 5 %.

## 2. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés de crédits.

## D) Exposition : activités de marché (Value at Risk)

Le portefeuille de placement est composé d'actifs investis sur différents marchés financiers (actions, obligations, gestion alternative, immobilier). L'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché résulte du montant investi sur chacun de ces marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

La valorisation du portefeuille de placement s'élève au 31 décembre 2011 à 184 millions d'euros, contre 876 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette baisse s'explique principalement par la vente de fonds monétaires pour 610 millions d'euros et de fonds d'obligations convertibles pour 12 millions d'euros. Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement de marché particulièrement volatil et incertain, plusieurs tombées obligataires n'ont pas été renouvelées. La volatilité du portefeuille reste à un niveau en deçà de la limite des 5 %, à 3,62 %.

Le risque de perte statistique, la VaR, au seuil de confiance de 99 % sur un horizon de 12 mois ressort à 12,2 millions d'euros, en baisse de près de 3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

Ces chiffres sont en réalité la combinaison de deux composantes, que sont le rendement moyen statistique du portefeuille et la perte dite « flat », c'est-à-dire avant intégration du rendement potentiel.

Au seuil de confiance de 99 %, et à horizon 12 mois, la VaR se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Rendement moyen	3,3	7,4
VaR sur l'horizon	-15,5	-22,4
<b>VaR nette du rendement</b>	<b>- 12,2</b>	<b>- 15,0</b>

Comme précisé plus haut, les différentes cessions et les non renouvellements de plusieurs lignes obligataires ont mécaniquement fait baisser le rendement moyen et la VaR du portefeuille.

## E) Risque Action

Le risque action porté par la Caisse Régionale peut provenir de ses activités de trading, de son portefeuille de placement ou des actions d'autocontrôle.

### 1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Pour ses activités de trading, la Caisse Régionale peut être amenée à acquérir des actifs dont la variation de prix dépend de l'évolution des marchés actions en général et de certaines sociétés en particulier.

Sur l'année 2011, la Caisse Régionale n'a engagé aucun encours en portefeuille de trading titres.

### 2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le risque action du portefeuille de placement est constitué des titres détenus par la Caisse Régionale et investis sur des marchés actions. Au 31 décembre 2011, l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action au sens de l'E-VaRisk (outil de calcul de la VaR) s'élevait à 19,2 millions d'euros, hors programme de rachat.

### 3. Actions d'autocontrôle

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2011, la Caisse Régionale a procédé à des rachats de Certificats Coopératifs d'Investissement sur le marché. Le détail de ces opérations est présenté dans le chapitre « La structure financière de la Caisse Régionale : le capital social » du rapport de gestion.

## 7.3. Le risque de taux d'intérêt global

### A) Objectifs et politique

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading. Le risque de taux sur l'année (N+1) se concrétise par la sensibilité du produit net bancaire à une variation des taux de marché de 1 %. Ce risque est dû à la différence de variation de taux entre les ressources au passif (la collecte) et les emplois à l'actif de la Caisse Régionale (les crédits).

La politique de gestion du risque de taux est la suivante : l'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale doit rester dans des limites en proportion de son produit net bancaire et de ses fonds propres.

Un comité financier examine mensuellement l'exposition à ce risque de la Caisse Régionale et prend toutes décisions permettant de respecter la politique financière décidée par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2011, le risque de taux de la Caisse Régionale a été mesuré conformément aux préconisations du Groupe Crédit Agricole.

### B) Méthodologie

La mesure du risque de taux est réalisée via la mise en évidence de gaps statiques, par type de taux (taux fixe, inflation, risque optionnel...) entre les emplois et les ressources non adossés. Chaque gap résulte d'un écoulement des encours sur des pas mensuels pour l'année en cours et l'année à venir et annuels de 3 à 30 ans.

Pour calculer son exposition au risque de taux, la Caisse Régionale utilise depuis décembre 2008 l'outil Cristaux 2, qui est déployé sur l'ensemble des caisses régionales.

La totalité du bilan de la Caisse Régionale est prise en compte



dans le périmètre de la mesure, y compris les participations et les fonds propres. Les conventions et méthodes utilisées sont celles proposées par Crédit Agricole S.A. La Caisse Régionale utilise des conventions locales sur l'écoulement des DAT.

L'adéquation des conventions nationales aux comportements de la clientèle de la Caisse Régionale sur les crédits est observée trimestriellement.

Les données de calculs sont fournies par les applicatifs de gestion de la Caisse Régionale (chaînes crédit, collecte etc.). Les alimentations non automatisées sont prises en charge par l'unité en charge de la gestion actif - passif.

Les résultats de la mesure du risque de taux fournissent ainsi des gaps de taux synthétiques décomposés en gaps taux fixe, gaps de taux inflation, ...

La Caisse Régionale dispose d'un système de limite basé sur la sensibilité par rapport aux résultats (en pourcentage du produit net bancaire et des fonds propres). La dernière revue de ce système de limite a été validée en décembre 2011 par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale intervient dans la constitution de son bilan en proposant à la clientèle des produits financiers qui lui permettent de contrôler son risque de taux.

Lorsqu'une composante du risque de taux est trop prononcée, ou lorsqu'un risque peut être couvert dans des conditions économiques favorables, une couverture de taux est mise en place de façon à compenser ce risque. Les couvertures se font généralement sous la forme de swaps d'échange de condition d'intérêt, de caps et de collars.

### C) Gestion du risque

La gestion de l'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale se fait dans le respect des limites et de normes préconisées par le Groupe, sous le contrôle du comité financier. Ce comité formalise le reporting et les propositions. La direction financière réalise les calculs de l'exposition au risque et met en œuvre les actions nécessaires au respect des limites et de la politique financière décidée par le Conseil d'Administration. Les actions mises en œuvre en 2011 ont eu pour objectif d'avoir un profil de gap sur le risque de taux qui réduisent l'exposition au risque inflation et maîtrisent le risque taux fixe.

La direction du contrôle permanent s'assure de la bonne réalisation des différentes étapes et des contrôles réalisés.

Trois dispositifs de limites encadrent le risque de taux.

Le premier vise à encadrer chaque gap synthétique annuel en montant sur les dix premières années. Ces limites en montant des gaps sont symétriques au sein de la Caisse Régionale.

Le second vise à encadrer globalement le risque de taux dans le cadre d'un choc de taux de +/- 200 points de base. Cette limite est exprimée en pourcentage du produit net bancaire d'activité budgété, et des fonds propres.

Le troisième encadre la compensation en montant au niveau des composants de chaque gap synthétique sur les 10 premières années. La mesure du risque de taux a été présentée chaque trimestre au Conseil d'Administration.

### D) Exposition

Un gap de taux est le montant de la différence entre le passif et l'actif pour un même type de taux pour une date donnée.

Date	Gap synthétique en montant
1 an	105
2 ans	334
3 ans	34
4 ans	-5
5 ans	-72
6 ans	-137
7 ans	115
8 ans	360
9 ans	269
10 ans	178

La première année, la sensibilité du produit net bancaire à une variation de taux de 1 % s'élève à 2,1 millions d'euros.

La variation de la sensibilité en montant 2011/2010 est de - 24,6 millions d'euros.

La consommation en pourcentage des fonds propres à un choc de +/- 200 bp est de 1,4 % des fonds propres.

Pour plus d'information sur les opérations de couvertures du risque de taux, voir note 3.2. des annexes aux comptes consolidés.

## E) Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

### 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La couverture de juste valeur est mise en œuvre pour plusieurs objectifs :

- la couverture des dépôts à vue est faite en juste valeur afin de couvrir la variation de juste valeur de ces dépôts et le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale (voir la note 3.4 sur les couvertures mises en place – annexes des comptes consolidés);
- la couverture des opérations faites à taux fixe (collecte, crédit, ...) est également enregistrée en couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2011, l'encours des couvertures de juste valeur s'élève à 5 907 millions d'euros contre 2 269 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### 2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La couverture de flux de trésorerie est mise en œuvre pour les objectifs de couverture de marge des opérations de bilan réalisées à taux variable (voir note 3.4 sur les couvertures mises en place – annexes des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2011, l'encours des couvertures de flux de trésorerie s'élève à 361 millions d'euros contre 336 millions d'euros au 31 décembre 2010.

## 7.4. Le Risque de change

Les opérations en devises faites avec la clientèle sont systématiquement couvertes.

La Caisse Régionale n'a pas d'exposition directe au risque de change en portefeuille.

Pour l'année 2012, la Caisse Régionale privilégiera des



investissements sur des fonds et titres en euros ou couverts du risque de change.

Le détail de la contribution des différentes devises au bilan consolidé est présenté dans la note 3.2. des annexes des comptes consolidés.

## 7.5. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

### A) Objectifs et politique

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement qui associe des émissions en interbancaire dans le cadre du programme de titres de créances négociables déclaré auprès de la Banque de France, des refinancements contre collatéral via des structures notées AAA (Caisse de Refinancement de l'Habitat, CA Home Loan SFH) et auprès de Crédit Agricole S.A..

### B) Gestion du risque

En matière de risque de liquidité, le Groupe Crédit Agricole met l'accent sur une approche qualitative de la gestion de ce risque au travers d'un dispositif de limites adaptées au profil de chaque entité du Groupe et du dispositif de gestion et de supervision de ce risque. La direction financière détermine un niveau de ratio de liquidité cible et met en œuvre les opérations de refinancement conformément à la politique financière décidée par le Conseil d'Administration. La direction du contrôle permanent s'assure de la bonne réalisation des différentes étapes et des contrôles réalisés.

Le comité financier effectue le suivi de la situation de liquidité de la Caisse Régionale et des conditions de marchés.

### C) Méthodologie

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur plusieurs indicateurs :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois;
- la limite court terme définie en relation avec Crédit Agricole S.A. pour l'analyse du risque de liquidité sur une durée de un an avec différents scénarios de stress ;
- les tombées de refinancement sur 12 mois par pas mensuel ;
- la structure du refinancement (Court Terme, Moyen Long terme, Fonds Propres) ;
- la décomposition du refinancement moyen long terme, son écoulement dans le temps, et son coût.

### D) Conditions de refinancement en 2011

La crise des souverains s'est accentuée avec un impact croissant sur le coût des refinancements.

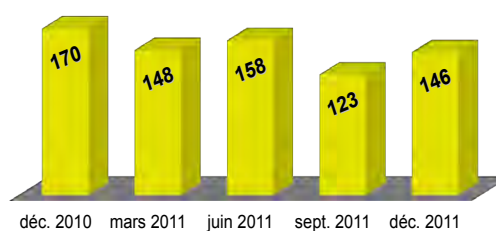
Cet impact est pris en compte dans le coût de la ressource financière servant de base à la tarification des crédits à la clientèle.

La Caisse Régionale intervient sur le marché des titres de créances négociables de manière coordonnée par rapport aux autres entités du Groupe en alignant les taux de ses émissions sur ceux pratiqués par Crédit Agricole S.A.

### E) Exposition

Par rapport à la période précédente, le coefficient de liquidité a diminué au regard de la normalisation du marché interbancaire. Il reste nettement au dessus du seuil réglementaire qui est de 100.

Coefficient de liquidité



Les encours de prêts et créances par durée résiduelle ainsi que des dettes représentées par un titre par durée résiduelle sont détaillés dans les notes 3 et 4 des annexes des comptes individuels.

L'exposition au risque de liquidité s'est accrue en montant au premier semestre du fait du dynamisme de l'activité commerciale pour ensuite se stabiliser sur le second semestre 2011.

Le programme déclaré à la Banque de France en 2011 pour 3 milliards d'euros de CDN et 1,2 milliard d'euros de BMTN est la première source de refinancement avec 1,72 milliard d'euros d'encours et 50 contreparties.

Au titre de l'encours de refinancement dans des structures nécessitant du collatéral, les encours de créances apportés sont les suivants :

Libellé	Solde au 31/12/2011
Créances apportées en garanties à la SFEF	522 743 861,51
Créances apportées en garanties à CACB	1 873 599 361,94
Créances apportées en garanties à la CRH	1 691 884 561,07

## 7.6. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

### A) Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse Régionale, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale via le comité de contrôle interne,



- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale.

## B) Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

### Organisation de la gestion des risques opérationnels

L'organisation de la gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier risques et contrôles permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au responsable des contrôles permanents et des risques de la Caisse Régionale.

Le management du risque opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité de contrôle interne réuni mensuellement dont la présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé trimestriellement par un tableau de bord produit par le management du risque opérationnel après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et le contrôle de la conformité sont destinataires de ces informations.

Ce tableau de bord permet la surveillance des processus et risques les plus coûteux. Il décrit le coût du risque, la nature des risques dans ses composantes bâloises, par domaine d'activités et par unité déclarante. Il recense les principaux indicateurs de risques à surveiller, les indicateurs de la fraude, les alertes émises et le cas échéant, il décrit les plans d'actions correctrices.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

### Principaux travaux menés au cours de l'année 2011

En 2011, le Crédit Agricole Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

- Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :
- la cartographie des risques opérationnels 2010 qui a été finalisée le 31 mars 2011,
  - une nouvelle campagne d'actualisation de la cartographie qui a été initiée en octobre 2011 et qui devrait prendre fin en janvier 2012,
  - l'analyse de 18 scénarios majeurs dont les résultats contribueront à déterminer l'exigence de fonds propres au titre de l'année 2011,
  - un nouvel outil « OLIMPI@net », dédié à la collecte des incidents et des pertes, qui est en cours de mise en place. Un travail préparatoire de migration des données a donc été effectué au cours du second semestre 2011,
  - la poursuite des actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels.

## C) Méthodologie

### Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la Méthode de Mesure Avancée (AMA) pour les risques opérationnels. L'utilisation de cette méthode a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel en décembre 2007. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et produit net bancaire de l'année écoulée). Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA = The Standard Approach) est également utilisée et appliquée aux filiales (Société Picarde de Développement et Société Immobilière de Picardie) de la Caisse Régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du produit net bancaire de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue annuelle de validation afin de détecter toute entrée, modification ou sortie du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.



Enfin, il est rappelé qu'à l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodes (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de

calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. L'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

## D) Exposition

### Résultats de la mesure des risques opérationnels au 31 décembre 2011

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits / et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus	
	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB
Coût du risque opérationnel : tous domaines en pourcentage	0,1	1,4	19,9	14,0	0,1	1,3	0,5	10,8	1,7	3,2	0,1	0,3	77,6	69,0
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines en pourcentage			45,5	47,8			20,5	12,2					34,0	40,0

*Nb I : Nombre total d'incidents*

*MB : Montant Brut*

	Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
Coût du risque opérationnel : tous domaines en pourcentage	100,0	100,0	19,7	19,6				
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines en pourcentage					100,0	100,0	88,7	

*Nb I : Nombre total d'incidents*

*MB : Montant Brut*

*MN : Montant Net*

## E) Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance (CAMCA) est pris en compte au niveau du scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement

le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

## 7.7. Le risque de non-conformité

L'organisation et les principales actions relatives à la conformité et la sécurité financière sont présentées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne.



## 7.8. Le risque juridique

A ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale, il n'existe aucune procédure judiciaire significative susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale. Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2011 ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

## 7.9. Les risques induits par l'exposition aux dettes souveraines

Au regard du contexte de crise, la Caisse Régionale n'a pas d'exposition directe sur les pays dont la dette souveraine représente des risques actuellement (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Portugal).

# 8 • LA STRUCTURE FINANCIERE DE LA CAISSE REGIONALE

## 8.1. Le capital social

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 55 456 701 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés.

	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts Sociales	24 956 540	5 €
Certificats Coopératifs d'Investissement	16 908 614	
Certificats Coopératifs d'Associés	13 591 547	
<b>Capital Social</b>	<b>55 456 701</b>	<b>277 283 505 €</b>

### Les Parts Sociales

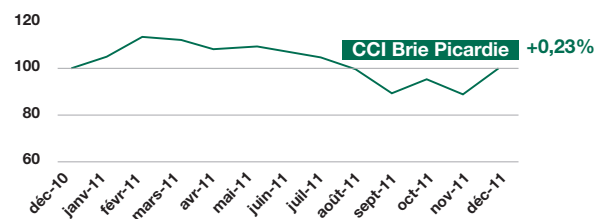
Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues par les 91 caisses locales, 24 personnes physiques et Crédit Agricole S.A.

## Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers personnes physiques ou morales. Ils donnent droit à une rémunération sous forme de dividendes. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le CCI cote sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768. Au 31 décembre 2011, il cote 17,59 €, en légère hausse de 0,23 % par rapport à celui du 31 décembre 2010 (17,55 €).

### Performances 2011 en base 100



Information relative à l'intervention de la Caisse Régionale sur les Certificats Coopératifs d'Investissement, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2011 a autorisé la Caisse Régionale à opérer sur ses CCI, pendant 18 mois, et jusqu'à 10 % de ses titres, et ce pour tous motifs autorisés par la loi, jusqu'au prix maximum de 32 euros. Le 28 mars prochain, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler son autorisation d'opérer sur les CCI dans le cadre du programme de rachat. (Cf. Résolutions annexées au rapport annuel). En 2011, deux modes d'intervention sur les CCI ont été déployés :

### 1) Le contrat de liquidité

Le contrat de liquidité est un contrat par lequel CA Cheuvreux, prestataire de services d'investissement, dispose des habilitations et moyens nécessaires en vue de favoriser, pour le compte de la Caisse Régionale et de Crédit Agricole S.A., la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché.

En 2011, par l'intermédiaire de CA Cheuvreux, la Caisse Régionale est intervenue sur ses propres titres pour les opérations suivantes :

Achats : 25 887 au prix moyen de 17,11 €

Ventes : 30 532 au prix moyen de 18,12 €

Au 31 décembre 2011, le nombre de CCI détenus par la Caisse Régionale dans ce cadre est ainsi de 8 939 d'une valeur d'achat de 149 844,82 €.

Une commission forfaitaire annuelle de 25 000 € HT est versée à CA Cheuvreux, au titre du contrat de liquidité.

### 2) Le programme de rachat

Le programme de rachat est un contrat par lequel la Caisse Régionale donne mandat à CA Cheuvreux qui l'accepte, d'acheter pour son





compte et en son nom, un montant maximum de 1 690 861 titres à un prix maximum de 32 €.

Dans ce cadre, et de façon distincte du contrat de liquidité, la Caisse Régionale a racheté, par l'intermédiaire de CA Cheuvreux, 467 395 CCI supplémentaires au prix moyen de 18,02 € en 2011.

Le 28 février 2011, conformément à la onzième résolution de l'AGM du 29 mars 2010 et ce, dans le cadre du contrat d'apport à la SCI Oise la Caisse Régionale a opéré une cession technique de 617 600 titres matérialisant l'échange de parts SCI Oise / CCI CRCA Brie Picardie.

Sur ces deux modes d'intervention, le pourcentage d'auto détention est de 5,4 %, soit une consommation de 54 % de la limite fixée.

En 2011, le volume moyen journalier de CCI échangés sur Euronext a été de 5 236 titres.

#### *Etat récapitulatif des transactions des dirigeants.*

En application des articles L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et des articles 223-22 à 223-26 du Règlement Général de l'AMF, une déclaration a été effectuée auprès de l'AMF en date du 01 juillet 2011 pour des opérations réalisées à hauteur de 5 826 € sur le titre Brie Picardie 2 (FR0010483768) par Monsieur CLAVELOU, Directeur Général, au cours de l'exercice 2011.

## Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Les CCA sont des titres donnant droit à une rémunération sous forme de dividendes. Crédit Agricole S.A. détient la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales du porteur de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

## 8.2. Les fonds propres

#### *La composition des fonds propres*

Les fonds propres de base sont essentiellement composés du capital, des réserves et des écarts de réévaluation duquel sont déduits les CCI auto détenus par la Caisse Régionale, le prêt à la SNC Courcelles et les immobilisations incorporelles.

La déduction des participations des établissements de crédit et financier de la Caisse Régionale excédant 10 %, non déduites dans le cadre des fonds propres complémentaires et déduction faite de la franchise de 10 % des fonds propres, permettent l'obtention du Tier 1.

Les fonds propres complémentaires composés des titres subordonnés, desquels sont déduites les participations des établissements de crédit et financier de la Caisse Régionale excédant 10 %, permettent l'obtention du Tier 2.

Les fonds propres du Crédit Agricole Brie Picardie s'élèvent au 30 juin 2011 à près de 1,6 milliard d'euros.

#### *Les exigences de fonds propres*

Elles sont constituées des risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché, au sens prudentiel.

## 8.3. La surveillance prudentielle et la liquidité de la Caisse Régionale

Les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière compte tenu des effets de l'insolvabilité de l'une d'entre elles sur la stabilité financière de tout le système. Ainsi, la Caisse Régionale gère son activité et son capital en cohérence avec le respect des ratios prudentiels.

#### *Le Capital Requirements Directive (CRD)*

La Caisse Régionale gère son activité et son capital en cohérence avec le respect des ratios prudentiels. La solidité financière de cette dernière se mesure par sa capacité à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels.

Fixé au minimum à 8 %, le CRD ou ratio Bâle II du Crédit Agricole Brie Picardie est de 15,58 % au 30 juin 2011, dernière donnée disponible.

#### *Le Contrôle des Grands Risques*

Pour s'assurer d'une bonne dispersion de ses risques clientèles la Caisse Régionale doit à tout moment respecter plusieurs normes.

Concernant le contrôle des grands risques, un changement de réglementation est intervenu, et tend désormais à faire converger la division des risques vers celui du contrôle des grands risques, tous deux calculés à partir des données consolidées de la Caisse Régionale.

Le premier prend en considération les 20 bénéficiaires ayant les plus gros encours nets quelque soit leur pourcentage de représentation dans les fonds propres.

Le contrôle des grands risques, en revanche, prend en compte les 20 bénéficiaires dont les encours bruts dépassent 10 % des fonds propres. A minima, et si les seuils de dépassement des fonds propres ne sont pas atteints, les 20 premières expositions sont désormais à déclarer à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des grands risques, un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres de la banque.

Au 31 décembre 2011, aucun bénéficiaire ne porte un encours supérieur à 10 % des fonds propres.

#### *La liquidité*

Calculé à partir des données sociales, le coefficient de liquidité, qui mesure les actifs et passifs liquides des mois à venir, permet de s'assurer que les établissements de crédit peuvent faire face à leurs engagements en toutes circonstances.

Fixé au minimum à 100 %, le coefficient de liquidité du Crédit Agricole Brie Picardie s'établit à 146 % au 31 décembre 2011.

	Caisse Régionale	Seuil
CRD au 30/06/2011 (dernière donnée disponible)	15,58 %	8 %
Coefficient de liquidité au 31/12/2011	146 %	100 %



## 9 • LES PERSPECTIVES

Impliqué dans le développement de sa région, et mobilisé sur ses territoires, conscient de l'importance de son rôle dans le financement de l'économie, le Crédit Agricole Brie Picardie reste attentif aux conséquences de l'instabilité de l'environnement et l'accroissement des contraintes réglementaires dans lequel il doit évoluer.

A cet effet, et au regard des futures normes de solvabilité et de liquidité dites Bâle III, le Crédit Agricole Brie Picardie continue à conforter sa situation financière tant en matière de liquidité, avec un coefficient de liquidité de 146 au 31 décembre 2011 pour une norme de 100, que de solvabilité, avec le renforcement de ses capitaux propres par la mise en réserve de 75 % de son résultat portant le ratio CRD, à 15,58 % au 30 juin 2011, bien au-dessus du niveau minimum réglementaire de 8 %.

# **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE LA LSF**

- |  |    |
|--|----|
| 1 • Préparation et organisation des travaux du conseil       | 40 |
| 2 • Procédures de contrôle interne et de gestion des risques | 45 |

# Rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la LSF

## Exercice 2011

(Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3 - Code de Commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Filière « Risques » et de la Direction Finance et Pilotage.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été adressé au Comité d'Audit qui a communiqué au Conseil ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne. Le présent rapport a ensuite été présenté, pour approbation, au Conseil lors de sa séance du 25 janvier 2012 et sera rendu public.

## I • Préparation et organisation des travaux du conseil

Les principes de gouvernance de la Caisse Régionale résultent des articles du Code Monétaire et Financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse Régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

A titre d'exemple, pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses Régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse Régionale et son administrateur.

### I.1. Présentation du conseil

Aux termes des statuts, la Caisse Régionale est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 20 membres pris parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie du 22 décembre 2009 a décidé de réduire progressivement le nombre d'administrateurs pour ramener la composition du Conseil d'Administration à 18 membres au maximum, au plus tard lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Les administrateurs sont élus pour trois ans.

L'âge limite pour exercer les fonctions d'Administrateur est de 65 ans conformément à l'article 17 des statuts de la Caisse Régionale.

Chaque année, le Conseil d'Administration élit son Président, son Président délégué et son Vice Président. Il constitue son Bureau aujourd'hui composé de 10 membres du Conseil.

#### Rôle et fonctionnement général du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts de la Caisse Régionale.

Le Conseil se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent et en général une fois par mois. Les délibérations du Conseil sont consignées dans un registre signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. Le Conseil délibère valablement lorsque le nombre des administrateurs présents est égal au moins à la moitié du nombre de ses membres.

Le Bureau se réunit pour préparer les Conseils d'Administration et peut prendre des décisions par délégation de celui-ci.

Les thèmes principaux débattus au Conseil d'Administration portent sur :

THEMES	NOMBRE DE PRESENTATIONS
Arrêtés des comptes sociaux et consolidés de la Caisse Régionale	4
Activités Commerciales	14
Risques et Limites	17
Contrôle Interne	12
Prises de participation	15
Octroi de prêts ou d'autres engagements à des administrateurs ou à des sociétés ayant des administrateurs communs avec la Caisse Régionale	8

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse Régionale, les Membres du Conseil d'Administration sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement (C. C. I.) de la Caisse Régionale Brie Picardie et sur le titre Crédit Agricole S.A. Ils doivent impérativement respecter les fenêtres d'ouverture, qui leur sont communiquées, pour effectuer des transactions sur ces valeurs, que ce soit pour leur propre compte ou dans le cadre d'un mandat confié.

Les membres du Conseil d'Administration ont, en outre, l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres des sociétés du Groupe pour lesquelles ils disposent d'informations privilégiées.

#### **Evaluation des performances du Conseil**

Le Président du Conseil d'Administration et le Bureau apprécient les modalités de fonctionnement du Conseil, vérifient que toutes les questions importantes ont bien été traitées et que tous les Administrateurs sont bien en mesure de contribuer efficacement aux décisions soumises au Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Brie Picardie s'est réuni à 10 reprises : les 25 janvier, 22 février, 29 mars, 29 avril, 7 juin, 26 juillet, 14 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2011.

Le Bureau du Conseil de la Caisse Régionale Brie Picardie s'est, quant à lui, réuni 9 fois, les 25 janvier, 22 février, 8 mars, 12 avril, 13 mai, 7 juin, 26 juillet, 11 octobre, 18 novembre 2011.

Une participation active des administrateurs, dont la moyenne d'âge se situe à 58 ans, a été observée, tout au long de l'année 2011, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 80 % pour le Conseil d'Administration et de l'ordre de 81 % pour le Bureau du Conseil.

Par ailleurs, plusieurs Administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (BFORBANK, FONCARIS...) et dans différentes instances ou organismes extérieurs (Chambre d'Agriculture, SAFER...).

#### **Conventions « réglementées »**

- Conventions « réglementées »

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration a entériné les conventions réglementées suivantes :

#### **• Adoption par Crédit Agricole Covered Bonds, Filiale de Crédit Agricole SA, du nouveau statut de Société de Financement de l'Habitat**

La société Crédit Agricole Covered Bonds (CACB), filiale de Crédit Agricole S.A. a émis, pour la première fois en janvier 2009, des obligations sécurisées (Covered Bonds) conformément à son programme d'émission mis en place en 2008. Cela permet aux Caisses Régionales d'obtenir un refinancement à long terme à des coûts réduits.

Le Conseil d'Administration a autorisé :

- que la société Crédit Agricole Covered Bonds adopte le nouveau statut légal de Société de Financement de l'Habitat.
- la conclusion et l'exécution par la Caisse Régionale d'avenants à la Convention de Garantie Financière, à la Convention d'Avances et à la Convention de Définitions et d'Interprétation conclues le 29 juillet 2008 entre notamment Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Covered Bonds, l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et LCL, et de l'ensemble des documents y afférents.

#### **• Convention cadre de garantie financière intra-groupe pour la collatéralisation des avances Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

En raison du développement de partenariat entre la CDC et le Crédit Agricole en matière de financement à l'habitat, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention cadre de garantie financière intra-groupe conclue entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale Brie Picardie.

#### **• Garantie donnée par la Caisse conjointement et sans solidarité avec les autres Caisses Régionales à Crédit Agricole SA portant sur la valeur de mise en équivalence des participations détenues par Crédit Agricole SA sous forme de CCI et de CCA dans le capital des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel**

Le Conseil d'Administration a autorisé :

- la participation de la Caisse au mécanisme de garantie « switch » entre les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Régionales ») et Crédit Agricole S.A. (« CASA »),
- la conclusion de la convention-cadre de garantie entre CASA et les Caisses Régionales dont la Caisse portant sur la valeur globale de mise en équivalence (VME) des CCI/CCA détenus par CASA dans le capital des Caisses Régionales. La garantie consiste, en vue d'alléger les besoins de fonds propres de CASA, à ce que les Caisses Régionales s'engagent, conjointement et sans solidarité entre elles, à garantir CASA contre la baisse de la VME. Afin d'assurer la bonne exécution des engagements pris par les Caisses, la garantie est assortie d'un gage-espèces.
- la conclusion des conditions particulières entre CASA et la Caisse portant sur le montant plafond garanti individuellement par la Caisse et sur le montant initial de gage-espèces de la Caisse garante. En contrepartie de leur engagement de garantie, les Caisses recevront trimestriellement une rémunération au titre de la garantie correspondant à la rémunération de la garantie et du gage-espèces.
- la conclusion de l'avenant à la convention d'avance en compte courant d'associé conclue en 2008 entre la Caisse en qualité de prêteur et la SAS Rue La Boétie, en vue de permettre le remboursement anticipé partiel de cette avance.
- la conclusion de l'avenant au contrat de prêt subordonné de dernier rang conclu le 26 juin 2003 entre les Caisses

Régionales en qualité de prêteur et la SNC Courcelles (le « Prêt Subordonné »), en vue de permettre le remboursement anticipé partiel de ce prêt.

- la conclusion de la convention emportant remboursement anticipé partiel des titres de créances super subordonnés émis par CASA et intégralement souscrits par la SNC Courcelles (le « T3CJ ») et du Prêt Subordonné reflet.

- la conclusion de la convention emportant remboursement anticipé partiel de l'avance en compte courant d'associé consentie par la Caisse à la SAS Rue La Boétie.

L'ensemble de ces remboursements devant servir pour partie à la constitution du gage-espèce.

• **Contrat d'apport des parts sociales de la SCI Oise à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie :**

Le Conseil a autorisé :

- la signature de ce contrat qui consiste en un échange de titres entre la Caisse Régionale, détentrice de CCI auto-détenue, et les Caisses locales, détentrice des parts de la Société Civile Immobilière de l'Oise.

Les Caisses locales apportent, nettes de tout passif et sous les garanties ordinaires, de fait et de droit en pareille matière, à la Caisse Régionale Brie Picardie, bénéficiaire, les 19 300 parts constituant 100 % du capital de la SCI Oise.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

**Code de Gouvernement d'Entreprise - Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses Régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses Régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code Monétaire et Financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses Régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables, sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Le capital des Caisses Régionales est majoritairement détenu par les Caisses Locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leur sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le Groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses Régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses Régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du

rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses Régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse Régionale ou une autre entité du Groupe. En outre, conformément au Code Monétaire et Financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse Régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse Régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse Régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse Régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code Monétaire et Financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses Régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse Régionale Brie Picardie est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 5 040 €. Le Président de Caisse Régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ.

Lors du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale en date du 14 septembre 2011 le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L 511-41-1 A du Code Monétaire et Financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse Régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- la convention collective des cadres dirigeants actuellement en vigueur et, enfin
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction de Caisses Régionales,

le Conseil a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse Régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses Régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de

Crédit Agricole S.A., conformément au Code Monétaire et Financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction sur leur rémunération fixe et, le cas échéant, sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses Régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des accords collectifs (révisés en 2011), entre 0 et 45 % de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse Régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale, dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses Régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires. Le montant de rémunération variable excédant 120 000 € sera versé, par tiers, sur trois ans. Ces versements seront indexés sur la valeur du CCA de la Caisse Régionale.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse Régionale

Brie Picardie en 2011 est de 291 416 € au titre de la rémunération fixe et de 125 179 € au titre de la rémunération variable versée en 2011 pour l'exercice 2010. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le Groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et / ou 41 années de cotisation et, par voie de conséquence, l'ancienneté requise dans le statut de cadre de direction passe de 15 à 17 ans. Ces modifications seront effectives au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse Régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
<b>Président : M. Guy PROFFIT</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	55 890 €	60 480 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
<b>Directeur Général : M. Patrick CLAVELOU</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	271 916 €	291 416 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	125 179 €	Non Disponible
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantages en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Président</b> - Nom : <b>PROFFIT Guy</b> - Date début Mandat : 11/05/2007 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur : Assemblée Générale du 24/03/2009		Non	Oui			Non		Non
<b>Directeur Général</b> Nom : <b>CLAVELOU Patrick</b> Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 11/05/2007	Oui		Oui			Non		Non

(1) Précisions apportées dans le texte

## I.2. Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités

### Le Comité d'Audit

Dans sa séance du 28 juillet 2009, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Brie Picardie a décidé de la constitution d'un Comité d'Audit exclusivement composé d'administrateurs, conformément aux nouveaux textes réglementaires (Ordonnance 2008-1278 et Règlement 97-02 modifié).

Sur la base de critères d'indépendance et de compétence, le Conseil d'Administration a désigné 11 administrateurs en qualité de membres du Comité d'Audit. Son nombre est passé de 11 à 9 à compter du Comité d'Audit du 22 avril 2011. La présidence est assurée par le Président Délégué de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie.

Le Comité d'Audit est chargé, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Il assure également, en vertu de l'article L 511-46 du Code Monétaire et Financier, le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2011. Le nombre de participants s'élevait en moyenne à 6 (sur les 9 membres du Comité d'Audit).

11 sujets y ont été abordés :

- les Résultats sociaux et consolidés (sujet récurrent),
- le Rapport du Président,
- la Rapport Annuel de Contrôle Interne,
- le Pilier 2 de Bâle II,
- le Risque de Contrepartie,
- la Conformité des dossiers clients,
- le Rapport AMF 2010,
- le Projet de Rapport AMF (suite au contrôle sur place en juin 2010),
- le Projet de Rapport de la mission ACP « Protection du Consommateur »,
- les Risques Opérationnels,
- les activités du Contrôle Périodique (mission déléguée IGL et Charte de Contrôle Périodique).

Les travaux du Comité d'Audit font l'objet d'un compte-rendu régulier au Conseil : le Président du Comité d'Audit intervient en Conseil d'Administration après chaque Comité d'Audit pour présenter une synthèse des sujets abordés dans cette instance.

Les Commissaires aux Comptes ont participé aux Comités d'Audit des 21 janvier 2011 et 22 juillet 2011 ; comités au cours desquels de nombreux échanges ont eu lieu entre les CAC et les membres du Comité d'Audit. Les Commissaires aux Comptes ont notamment porté à la connaissance de cette instance leur méthodologie d'intervention et la nature des travaux réalisés.

### Le Comité des Engagements

Il se réunit toutes les semaines, le mardi et le vendredi en téléprésence et est composé des membres du Conseil, à



l'exception de l'un d'entre eux. Il agit par délégation du Conseil d'Administration.

Le Comité statue sur :

- les dossiers de prêts aux Particuliers, aux Professionnels et à l'Agriculture pour un montant supérieur à 1 000 000 € par projet et au-delà de 1 500 000 € d'encours,
- les dossiers des Entreprises d'un montant supérieur à 1 000 000 € par projet et au-delà de 2 000 000 € d'encours totaux,
- les demandes de financement pour l'installation des jeunes agriculteurs aidés ou non aidés,
- les situations qui nécessitent l'arbitrage du Comité régional lorsque l'avis du Directeur de Marché diffère de l'avis de la Caisse Locale (hormis les réductions de ligne de crédit moyen terme),
- toutes les demandes pour lesquelles les services instructeurs ou les Caisses Locales concernées ont émis un avis négatif et demandent à la Caisse Régionale de prendre une décision de refus.

### Les comptes et l'audit interne

Concernant les comptes et l'audit interne, le Directeur Finance et Pilotage et le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques (RCPR) rendent régulièrement compte au Comité d'Audit et / ou au Conseil d'Administration, du suivi de leurs activités respectives (présentation des résultats sociaux et consolidés et des rapports de contrôle interne notamment) en présence des Commissaires aux Comptes.

## I.3. Pouvoirs du Conseil d'administration et délégation au directeur général

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Par délibérations du 11 mai 2007 et du 21 septembre 2007, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a conféré au Directeur Général, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Ces pouvoirs sont néanmoins limités pour l'octroi de crédits :

- à un encours de 1 500 000 € pour les marchés de l'agriculture, des professionnels et des particuliers,
- à un encours de 3 000 000 € pour les entreprises, les collectivités publiques et les activités de promotion immobilière.

Au delà de ces limites, le Conseil d'Administration en direct ou par le truchement du Comité des Engagements est seul compétent.

# II • Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### Définition du Dispositif de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Au 31 décembre 2011, les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élevaient à 42,7 Equivalents Temps Plein (ETP). Ils se répartissent entre 18,8 ETP dédiés au contrôle permanent et aux risques, 9,6 ETP dédiés au contrôle de la conformité et 14,3 ETP dédiés au contrôle périodique.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale Brie Picardie, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## II.1. Textes de référence en matière de contrôle interne

Le contrôle interne s'appuie sur des :

- **Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**

- **Références légales et réglementaires :**

- Code Monétaire et Financier,
- Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRFF) ;
- Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Références propres au Crédit Agricole :**

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de Déontologie du Groupe Crédit Agricole.

- **Références internes à la Caisse Régionale Brie Picardie :**

- Corps de procédures, adopté le 11 mai 2007 et révisé régulièrement,
  - Guides des contrôles, révisés dans le cadre de la refonte complète du Dispositif de Contrôle Permanent,
  - Charte du Contrôle Comptable et Charte de la Comptabilité présentées au Conseil d'Administration du 27 février 2009,
  - Règlement Intérieur et son annexe la Charte de Déontologie, actualisés en avril 2010,
  - Charte de Contrôle Interne présentée au Comité d'Audit du 23 juillet 2010 et du Conseil d'Administration du 27 juillet 2010.
- Ces documents sont mis à la disposition des collaborateurs sur l'intranet de la Caisse Régionale.

## II.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (politique risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des

fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;

- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportent notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le Règlement 97-02, le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques (RCPR) a été désigné Responsable de la Filière « Risques » de la Caisse Régionale.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis d'identifier en 2010 la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du Règlement 97-02 et de déterminer un plan d'actions à mettre en œuvre pour les domaines partiellement couverts.

Une première ébauche de la cartographie des risques a été réalisée au titre du 1er semestre 2011 et a été présentée au Comité de Contrôle Interne du 19 décembre 2011, au Comité d'Audit du 20 janvier 2012 et au Conseil d'Administration du 25 janvier 2012.

### Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de Reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure dédiée.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, l'organe délibérant dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité d'Audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. Ses réunions du 21 janvier 2011, 22 mars 2011, 22 avril 2011, 22 juillet 2011 et 18 octobre 2011 ont été notamment consacrées à la présentation des résultats sociaux et consolidés, au contrôle interne, à la mesure des risques, à la conformité et à l'activité de l'audit.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2011 sera présenté au Comité d'Audit du 20 mars 2012 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes, une information semestrielle arrêtée au 30 juin 2011 ayant été réalisée devant le Comité d'Audit du 18 octobre 2011.

#### **Rôle de l'organe exécutif**

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne. Ce Comité se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général. Sa composition est élargie aux autres membres du Comité de Direction pour une réunion trimestrielle.

#### **Contrôle interne consolidé : Caisses Locales et filiales**

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques, (SARL FINESPAR, SAS LES 2M, SARL HOLDICAB, SARL SPD...) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées, (liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses Locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses Locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

## **II.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques**

### **a. Mesure et surveillance des risques**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, de surveiller et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales** et des règles de division des risques, d'engagements par filière, formalisées sous la forme d'une Politique Risques. Ces limites, établies notamment en référence aux fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

- des **limites opérationnelles** (contreparties/groupe de contreparties) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements des limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles » et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen régulier au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Département Juridique et Recouvrement.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés (Chef du Service Pré-Contentieux, Chef Comptable, Directeur Finance et Pilotage, Responsable du Département Juridique et Recouvrement, RCPR).

Enfin, comme spécifié dans l'arrêté du 14 janvier 2009 modifiant le Règlement 97-02, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie identifie, conformément au Règlement 97-02 dans son article 17 ter, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre. Ainsi le dispositif d'alerte relatif aux Risques Opérationnels a été adopté par le Conseil d'Administration du 22 décembre 2009.

En complément du dispositif réglementaire concernant le ratio de liquidité et en lien avec les préconisations de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale dispose d'une limite « Court Terme » qui encadre en montant la possibilité de refinancement sur plusieurs plages de maturité allant de 1 jour à 1 an. Le positionnement de la Caisse Régionale par rapport à cette limite est effectué tous les mois via l'outil interne au Groupe Crédit Agricole.

La mesure du ratio de liquidité réglementaire et de la consommation de la limite Court Terme sont analysées chaque mois en Comité Financier afin de s'assurer du respect des exigences définies et de prendre les décisions de refinancement compatibles avec celles-ci.

## **b. Dispositif de contrôle permanent**

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services/unités/ directions/métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la Politique Risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du Règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la Cartographie des Risques Opérationnels

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle désormais informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de Secteur, Directeurs Commerciaux, Comité de Contrôle Interne). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudential. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des services/filiales non encore couverts est en cours et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'actions visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse Régionale a été mise en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne notamment :

- la distribution de crédits,
- l'activité de cautionnement,
- le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale,
- l'animation de la vie locale,
- la souscription de parts sociales.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'Agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale (l'Animation des Caisses Locales pour la gestion et l'administration des Caisses Locales et la Comptabilité Générale pour la production comptable).

## **c. Dispositif de contrôle des risques de non conformité**

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux

activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2011, les principales actions engagées au sein de la Caisse Régionale dans ce domaine ont concerné :

- dans le cadre du contrôle des transactions personnelles effectuées par les personnes dites « sensibles », un rappel du dispositif de surveillance et des obligations de déclarations a été réalisé auprès des personnes concernées. Le contrôle des transactions personnelles est réalisé par le traitement des alertes produites par l'outil national ACTIMIZE.
- dans le cadre de la Directive M.I.F, les conseillers commerciaux utilisent l'outil « Vente Personnalisée », outil intégré à leur poste de travail et leur permettant de s'assurer que la recommandation personnalisée est adaptée aux objectifs du client. Une nouvelle formation à l'Epargne Financière a été dispensée aux conseillers commerciaux afin de leur rappeler leur obligation en matière de devoir de conseil.
- la poursuite de l'action de mise en conformité des dossiers clients.
- les contrôles ont été renforcés notamment sur le niveau de connaissance et d'expérience du client sur les marchés financiers, d'utilisation de « Vente Personnalisée » et d'archivage des documents ainsi qu'en matière de suivi du respect des conditions émises par le Comité NAP lors de la commercialisation des nouveaux produits et services.
- l'exploitation des alertes produites par l'outil national NORKOM pour la Sécurité Financière afin de détecter les opérations atypiques en matière de blanchiment d'argent.
- le renforcement progressif du dispositif de lutte contre la fraude avec notamment la mise en place de la centralisation des cas identifiés et l'utilisation de l'outil de détection de la fraude documentaire RESOCOM.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Lorsque des axes d'amélioration sont identifiés, ils font l'objet d'un plan de mise en conformité.

## d. Dispositifs de contrôles particuliers

Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisses Régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associée

la Caisse Régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.

- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place, depuis plusieurs années, une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2011 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses Régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

## e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

### Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction Finance et Pilotage de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière (contrôle 2ème degré 2nd niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale.

La charte du contrôle comptable, adoptée le 27 février 2009, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse Régionale (Direction Finance et Pilotage, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés, Contrôle Comptable et Financier), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

### Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale et par la cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit doit également être réalisée.

L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

### **Données comptables**

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2011, la Caisse Régionale a poursuivi ses actions d'organisation et / ou d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale est membre, dans le cadre de la Communauté informatique Synergie, du pôle Compta Service, basé à Epinal, qui gère le plan de comptes communautaire Synergie.

### **Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale Brie Picardie font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

### **Description du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraude et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles exercés par la Direction Finances et Pilotage.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent de l'information comptable et financière et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent mis en place dans l'entité.

### **Relations avec les Commissaires aux Comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale les conclusions de leurs travaux.

## **f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)**

Le Service Inspection Générale/Audit, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3ème degré), en application du Règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux), mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse Régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditable de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par le Service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du Service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

En 2011, le service Inspection Générale/Audit a mené 53 missions dont 43 concernaient les agences traditionnelles ou spécialisées et 10 qui ont porté sur des services du siège ou des activités transverses. Parmi ces dernières, 1 audit délégué par l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA a été réalisé sur le dispositif de Contrôle Permanent au sein de la Caisse Régionale

Par ailleurs, la Caisse Régionale a reçu, en avril 2011, la restitution du rapport écrit de l'Autorité des Marchés Financiers sur la mission conduite en 2010. Ce contrôle avait pour objet d'examiner le respect par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, de ses obligations professionnelles dans le domaine de la commercialisation d'OPC.

Le Crédit Agricole Brie Picardie a également fait l'objet, au cours de l'exercice 2011, d'une mission de contrôle par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur le respect des exigences législatives et réglementaires concernant les règles de protection de la clientèle.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

## LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

Nom de la Caisse Locale	Siège social
CL AUXILIAIRE DE SEINE ET MARNE	24 Avenue du Maréchal Foch 77100 MEAUX
CL DE BRAY SUR SEINE	2 Rue de l'hôpital 77480 BRAY-SUR-SEINE
CL DE BRIE COMTE ROBERT	18 Avenue Victor Hugo 77170 BRIE COMTE ROBERT
CL DE CHATELET - FONTAINEBLEAU	20 Rue du Château 77300 FONTAINEBLEAU
CL DE COULOMMIERS	3 Cours Gambetta 77120 COULOMMIERS
CL DE CRECY LA CHAPELLE	8 Rue du Général Leclerc 77580 CRECY LA CHAPELLE
CL DE DAMMARTIN EN GOELE	7 Rue de la justice 77230 DAMMARTIN EN GOELE
CL DE DONNEMARIE DONTILLY	33 Rue Marie Chaubard 77520 DONNEMARIE DONTILLY
CL DU GATINAIS SUD 77	4 Place du Général Leclerc 77570 CHATEAU LANDON
CL DE LA CHAPELLE LA REINE	12 Place de la République 77760 LA CHAPELLE LA REINE
CL DE LA FERTE GAUCHER	4 Place du Général de Gaulle 77320 LA FERTE GAUCHER
CL DE LA FERTE SOUS JOUARRE	45 Rue de Chamigny 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE
CL DE LAGNY SUR MARNE	41/43 Rue du 27 août 1944 77400 LAGNY-SUR-MARNE
CL DE LIZY SUR OURCQ	6 Avenue de la Gare 77440 LIZY SUR OURCQ
CL DE LORREZ LE BOCAGE	23 Rue des Fontaines 77710 LORREZ LE BOCAGE
CL DE MEAUX	24 Avenue du Maréchal Foch 77100 MEAUX
CL DE MELUN	17 Boulevard Victor Hugo 77000 MELUN
CL DE MONTEREAU	1 Rue de la Pépinière Royale 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
CL DE MORET SUR LOING	36 Rue Grande 77250 MORET SUR LOING
CL DE MORMANT	32 Rue Charles de Gaulle 77720 MORMANT
CL DE NANGIS	11 Rue Pasteur 77370 NANGIS
CL DE NEMOURS	14 Place Jean Jaurès 77140 NEMOURS
CL DE PROVINS	12 Rue du Temple 77160 PROVINS
CL DE REBAIS	11 Place du Marché 77510 REBAIS
CL DE ROZAY EN BRIE	42 Rue du Général Leclerc 77540 ROZAY EN BRIE
CL DE TOURNAN EN BRIE	42 Rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE
CL DE VAL D'EUROPE	25 Place d'Ariane 77144 CHESSY
CL ACHEUX-EN-AMIENOIS	30 Rue Raymond de Wazières 80560 ACHEUX-EN-AMIENOIS
CL AILLY-SUR-NOYE	54 Rue Sadi Carnot 80250 AILLY-SUR-NOYE



<b>Nom de la Caisse Locale</b>	<b>Siège social</b>
CL ABBEVILLE	1 Chaussée du bois 80100 ABBEVILLE
CL AIRAINES	2 Place du Commandant Seymour 80270 AIRAINES
CL ALBERT	36 Rue de Birmingham 80300 ALBERT
CL AMIENS	39 Boulevard Maignan Larivière 80000 AMIENS
CL BERNAVILLE	39 Route nationale 80370 BERNAVILLE
CL BRAY-SUR-SOMME	8 Rue Pasteur 80340 BRAY-SUR-SOMME
CL CHAULNES	Place de la République 80320 CHAULNES
CL COMBLES	10 Rue du 73 ème régiment d'infanterie 80360 COMBLES
CL CONTY	22 Rue du Général Leclerc 80160 CONTY
CL CORBIE	5 Rue Charles de Gaulle 80800 CORBIE
CL CRECY-EN PONTHEIU	3 Rue du Général de Gaulle 80150 CRECY-EN PONTHEIU
CL DOMART-EN-PONTHEIU	9 Rue de la Prée 80620 DOMART-EN-PONTHEIU
CL DOULLENS	55-59 Rue du bourg 80600 DOULLENS
CL FRIVILLE-ESCARBOTIN	40 Rue Marius Briet 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN
CL GAMACHES	2 ter Rue Charles de Gaulle 80220 GAMACHES
CL HAM	45-47 Rue du Général Foy 80400 HAM
CL HORNOY-LE-BOURG	Rue d'Airaines 80640 HORNOY-LE-BOURG
CL MONTDIDIER	1 Place du Général de Gaulle 80500 MONTDIDIER
CL MOREUIL	Place Norbert Malterre 80110 MOREUIL
CL NESLE	4 Rue de la monnaie 80190 NESLE
CL OISEMONT	8 Rue Roger Salengro 80140 OISEMONT
CL PERONNE	15-17 Place Louis Daudré 80200 PERONNE
CL POIX-DE-PICARDIE	15 Place de la République 80290 POIX-DE-PICARDIE
CL ROISEL	13 Rue du Catelet 80240 ROISEL
CL ROSIERES-EN-SANTERRE	17 Rue Jean Jaurès 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE
CL ROYE	8 Bis Boulevard du Général Leclerc 80700 ROYE
CL RUE	27 Avenue des Frères Caudron 80120 RUE
CL SAINT-RIQUIER	8 Rue de l'hôpital 80135 SAINT-RIQUIER
CL SAINT-VALERY-SUR-SOMME	20 Quai du Romerel 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME
CL VILLERS-BOCAGE	Place du 11 novembre 80260 VILLERS-BOCAGE
CL VILLERS-BRETONNEUX	8 Bis Rue de Melbourne 80800 VILLERS-BRETONNEUX

<b>Nom de la Caisse Locale</b>	<b>Siège social</b>
CL UNISOMME	500 Rue SAINT FUSCIEN 80000 AMIENS
CL ATTICHY	34 Rue de Soissons 60350 CUISE LA MOTTE
CL AUNEUIL	4 Rue de la Gare 60390 AUNEUIL
CL BEAUVAIS NIVILLERS	115 Rue de Calais 60000 BEAUVAIS
CL BRETEUIL	8 Rue d'Amiens 60120 BRETEUIL-SUR-NOYE
CL CHAUMONT-EN-VEXIN	2 Rue de l'Hôtel de ville 60240 CHAUMONT EN VEXIN
CL COUDRAY ST GERMER	37 Rue Tristan Klingsor 60650 LACHAPELLE AUX POTS
CL CREIL	33 Rue de la République 60100 CREIL
CL FORMERIE	13 Rue Albert 1er 60220 FORMERIE
CL FROISSY	5 Rue du 8 mai 1945 60480 FROISSY
CL CREPY EN VALOIS	72 Rue Nationale 60800 CREPY EN VALOIS
CL CREVECOEUR-LE-GRAND	4 Avenue du Château 60360 CREVECOEUR LE GRAND
CL LIANCOURT	7 Place de la Rochefoucault 60140 LIANCOURT
CL MARSEILLE EN BEAUVAISIS	1 Rue Philéas Lebesgue 60690 MARSEILLE EN BEAUVAISIS
CL MERU	15 Place de l'Hôtel de ville 60110 MERU
CL MOUY	2 Rue Auguste Baudon 60251 MOUY
CL NANTEUIL LE HAUDOIN	10 Rue de la République 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOIN
CL NEUILLY EN THELLE	8 Place Tiburce Lefèvre 60530 NEUILLY EN THELLE
CL NOAILLES	2 Rue de Calais 60430 NOAILLES
CL GRANDVILLIERS	5 Rue de Rouen 60210 GRANDVILLIERS
CL NOYON	69 Rue de Paris 60400 NOYON
CL PONT STE MAXENCE	49 Rue Charles Lescot 60700 PONT SAINTE MAXENCE
CL RESSONS SUR MATZ	10-12 Rue Georges Latapie 60490 RESSONS SUR MATZ
CL RIBECOURT COMPIEGNE	5 Rue Fournier Sarlovèze 60200 COMPIEGNE
CL SAINT JUST EN CHAUSSEE	33 Rue de Paris 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE
CL SENLIS	81 Rue de la République 60300 SENLIS
CL SONGEONS	43 Place de la Halle 60380 SONGEONS
CL VEXIN	70 Rue Georges Clémenceau 27150 ETREPAGNY
CL CHANTILLY	16 Avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY
CL GUISCARD	1 Rue Hélène Versepuy 60640 GUISCARD
CL UNI OISE	18 Rue d'Allonne 60000 BEAUVAIS

# **DOCUMENTS COMPTABLES ET ANNEXES DES COMPTES INDIVIDUELS**

# SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	58
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	60
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	61
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	62
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	63
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	70
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	71
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	73
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	78
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	80
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	81
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	81
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	81
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	82
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	83
NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	85
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	86
NOTE 15 PROVISIONS	87
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	87
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	89
NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	89
NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	90
NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	92
NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	93

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	93
NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	94
NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	94
NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	95
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	99
NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	100
NOTE 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	101
NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	101
NOTE 30 REVENUS DES TITRES	102
NOTE 31 PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	102
NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	103
NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILES	103
NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	104
NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	105
NOTE 36 COUT DU RISQUE	106
NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	107
NOTE 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	107
NOTE 39 IMPOT SUR LES BENEFICES	108
NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	108
NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS	109
NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	109
NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	109
NOTE 44 AUTRES INFORMATIONS	110

# 1 • Bilan de l'exercice

<b>ACTIF au 31 décembre 2011</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>138 542</b>	<b>151 268</b>
Caisse, banques centrales	72 138	85 755
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	34 417	34 516
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	31 987	30 997
<b>Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)</b>	<b>2 104 997</b>	<b>1 074 962</b>
<b>Opérations avec la clientèle (Note 4)</b>	<b>16 035 796</b>	<b>15 241 694</b>
<b>Opérations sur titres :</b>	<b>352 785</b>	<b>1 058 270</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	305 906	398 893
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	46 879	659 377
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>1 037 117</b>	<b>1 078 016</b>
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6, 7)	902 026	963 445
Parts dans les entreprises liées (Notes 6, 7)	33 970	31 598
Immobilisations incorporelles (Note 7)	2 663	2 706
Immobilisations corporelles (Note 7)	98 458	80 267
<b>Capital souscrit non versé</b>		
<b>Actions propres (Note 8)</b>	<b>16 063</b>	<b>17 035</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>310 302</b>	<b>354 068</b>
Autres actifs (Note 9)	143 206	169 868
Comptes de régularisation (Note 9)	167 096	184 200
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 995 602</b>	<b>18 975 313</b>

<b>PASSIF au 31 décembre 2011</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>8 579</b>	<b>5 805</b>
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 11)	8 579	5 805
<b>Opérations internes au Crédit Agricole (Note 11)</b>	<b>10 548 232</b>	<b>10 266 714</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle (Note 12)</b>	<b>4 655 295</b>	<b>4 334 587</b>
<b>Dettes représentées par un titre (Note 13)</b>	<b>1 723 218</b>	<b>1 455 354</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>359 610</b>	<b>374 613</b>
Autres passifs (Note 14)	117 252	182 676
Comptes de régularisation (Note 14)	242 358	191 937
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>367 538</b>	<b>366 372</b>
Provisions (Notes 15, 16, 17)	189 561	176 585
Dettes subordonnées (Note 19)	177 977	189 787
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 18)</b>	<b>36 587</b>	<b>10 086</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG : (Note 20)</b>	<b>2 296 543</b>	<b>2 161 782</b>
Capital souscrit	277 284	277 284
Primes d'émission	1 394 550	1 394 550
Réserves	448 564	326 940
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	737	894
Résultat de l'exercice	175 408	162 114
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 995 602</b>	<b>18 975 313</b>

## 2 • Hors Bilan

### HORS-BILAN au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement (Note 27)	2 321 246	2 232 689
Engagements de garantie (Note 27)	877 591	231 128
Engagements sur titres	1 462	1 156
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement (Note 27)	1 095 152	750 152
Engagements de garantie (Note 27)	3 750 177	3 675 035
Engagements sur titres	1 462	1 280

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26



# 3 • Compte de résultat

<b>COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre 2011</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Intérêts et produits assimilés (Notes 29, 30)	698 589	685 767
Intérêts et charges assimilées (Note 29)	-386 445	-393 563
Revenus des titres à revenu variable (Note 30)	45 998	43 805
Commissions (produits) (Note 31)	274 317	272 063
Commissions (charges) (Note 31)	-38 497	-44 373
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 32)	627	2 488
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 33)	17 827	4 555
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 34)	2 995	3 111
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 34)	-2 705	-2 954
<b>Produit net bancaire</b>	<b>612 706</b>	<b>570 899</b>
Charges générales d'exploitation (Note 35)	-274 553	-262 590
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-10 593	-12 421
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>327 560</b>	<b>295 888</b>
Coût du risque (Note 36)	-22 343	-44 106
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>305 217</b>	<b>251 782</b>
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 37)	-6 316	-1 724
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>298 901</b>	<b>250 058</b>
Résultat exceptionnel (Note 38)		
Impôt sur les bénéfices (Note 39)	-96 992	-83 375
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	-26 501	-4 570
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>175 408</b>	<b>162 113</b>

## NOTE 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

### 1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 91 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale Brie Picardie fait partie, avec 38 autres caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 39 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme des certificats coopératifs d'associés et des certificats coopératifs d'investissement émis par la Caisse Régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

### 1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale Brie Picardie au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### Comptes ordinaires des caisses régionales

Les caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

#### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des caisses régionales

peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

#### Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI / CCA émis par les caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011**

Une opération d'échange de titres a été réalisée entre la Caisse Régionale et des caisses locales et a dégagé une plus value brute de 9,3 millions d'euros dans le cadre de la rémunération de l'apport de titres.

### **1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2011**

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements principaux postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

## **NOTE 2 Principes et méthodes comptables**

Les états financiers de la Caisse Régionale Brie Picardie sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Brie Picardie publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale Brie Picardie est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

### **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002 03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à 6 910 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 71 498 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la

Caisse Régionale Brie Picardie, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Brie Picardie distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale Brie Picardie par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie,

peut-être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale Brie Picardie a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

#### Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale Brie Picardie le détermine avec la Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

La Caisse Régionale Brie Picardie ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille et de pensions livrées. Le montant des titres de transaction est peu significatif.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition exclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Brie Picardie dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Brie Picardie détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale Brie Picardie utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces

techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale Brie Picardie enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale Brie Picardie sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique. Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse Régionale Brie Picardie applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production

diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale Brie Picardie, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans
Matériel spécialisé et mobilier	3 à 7 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale Brie Picardie sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique :

« Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Les commissions de services financiers, versées aux caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 Provisions

La Caisse Régionale Brie Picardie applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### Provision pour risques sur GIE d'investissement.

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale Brie Picardie constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale Brie Picardie à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale Brie Picardie au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale Brie Picardie à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire, à hauteur de 23 000 milliers d'euros sur la partie hors crédit et 13 587 milliers d'euros sur la partie crédit.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

## 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

La Caisse Régionale Brie Picardie ne réalise pas d'opérations complexes.

## 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale Brie Picardie a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale Brie Picardie s'établit à 6 099 988,95 €.

## 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale Brie Picardie.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

## 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé le 30 juin 2010. La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».



## 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale Brie Picardie applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, La Caisse Régionale Brie Picardie provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

La Caisse Régionale Brie Picardie dispose d'un processus de provisionnement des indemnités de départ retraite dans le cadre de l'article 39 de la convention collective nationale du Crédit Agricole et de l'article 5 de l'accord de rapprochement des dispositifs conventionnels du 13 décembre 2007.

La provision est externalisée auprès de l'organisme PREDICA qui actualise annuellement le montant de l'engagement. L'ajustement annuel de la provision est enregistré dans les frais de personnel de la Caisse Régionale Brie Picardie.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

## 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Aucune opération exceptionnelle n'a été constatée sur l'exercice.

## 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale Brie Picardie a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

## NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	5 018				5 018	2	5 020	5 129
à terme	515	1 540	8 200	8 194	18 449	1	18 450	20 111
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	8 458	8 458	58	8 516	5 756
<b>Total</b>	<b>5 533</b>	<b>1 540</b>	<b>8 200</b>	<b>16 652</b>	<b>31 925</b>	<b>61</b>	<b>31 986</b>	<b>30 996</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>31 986</b>	<b>30 996</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	347 489				347 489	1	347 490	134 996
Comptes et avances à terme	612 208	25 959	431 357	603 985	1 673 509	29 859	1 703 368	885 767
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	54 200
Prêts subordonnés	0	0	0	54 100	54 100	39	54 139	0
<b>Total</b>	<b>959 697</b>	<b>25 959</b>	<b>431 357</b>	<b>658 085</b>	<b>2 075 098</b>	<b>29 899</b>	<b>2 104 997</b>	<b>1 074 963</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>2 104 997</b>	<b>1 074 963</b>
<b>TOTAL</b>							<b>2 136 983</b>	<b>1 105 959</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 85 651 milliers d'euros.  
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 41 413 milliers d'euros.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	10 147	168	0	0	10 315	0	10 315
Autres concours à la clientèle	818 127	1 526 112	5 251 729	8 481 030	16 076 998	116 761	16 193 759
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	97 151	0	0	0	97 151	415	97 566
<b>Dépréciations</b>							<b>-265 844</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>16 035 796</b>
							<b>15 241 694</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 23 093 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 232 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 2 006 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les encours restructurés au 31 décembre 2011 s'élèvent à 6 ,910 milliers d'euros contre 71,49 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

L'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale Brie Picardie est effectué en France.

### 4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

L'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale Brie Picardie est effectué en France.

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	8 391 474	149 907	89 981	100 279	69 242	7 774 639	141 308	86 743	97 796	66 780
Agriculteurs	1 864 124	25 796	22 110	22 039	19 968	1 835 449	24 356	21 066	20 754	19 068
Autres professionnels	1 429 526	66 056	49 713	52 522	43 568	1 400 463	64 246	49 077	50 753	42 912
Sociétés financières	228 799	2 160	606	1 531	542	253 077	3 064	456	2 169	439
Entreprises	2 647 041	111 801	65 458	87 810	57 456	2 687 193	117 229	57 968	86 602	50 781
Collectivités publiques	1 685 692	0	0	0	0	1 498 333	0	0	0	0
Autres agents économiques	54 985	2 285	469	1 663	440	51 046	461	459	434	432
<b>TOTAL</b>	<b>16 301 641</b>	<b>358 005</b>	<b>228 337</b>	<b>265 844</b>	<b>191 216</b>	<b>15 500 200</b>	<b>350 664</b>	<b>215 769</b>	<b>258 508</b>	<b>180 412</b>

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				34 003	34 003	34 120
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées				414	414	396
Dépréciations					0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 417</b>	<b>34 417</b>	<b>34 516</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
• Emis par organismes publics					0	0
• Autres émetteurs		165 785		154 112	319 897	411 138
- dont surcote restant à amortir		3 271			3 271	0
- dont décote restant à amortir		33			33	0
Créances rattachées		2 085		3 525	5 610	6 435
Dépréciations		19 601			19 601	18 679
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>148 269</b>	<b>0</b>	<b>157 637</b>	<b>305 906</b>	<b>398 894</b>
Actions et autres titres à revenu variable	185	52 286			52 471	678 589
Créances rattachées		0			0	0
Dépréciations		5 593			5 593	2 176
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>185</b>	<b>46 693</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 878</b>	<b>676 413</b>
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>194 962</b>	<b>0</b>	<b>192 054</b>	<b>387 201</b>	<b>1 109 823</b>
Valeurs estimatives	185	203 475	0	184 640	404 363	1 123 436

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 597 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 18 424 au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 212 milliers d'euros au 31/12/2011, contre 5 923 au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)		0
Etablissements de crédit	163 744	208 342
Sociétés financières	42 278	658 611
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	146 763	191 317
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>352 785</b>	<b>1 058 270</b>
Créances rattachées		
Dépréciations		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>352 785</b>	<b>1 058 270</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	319 897	34 003	52 471	406 371	411 138	34 120	661 552	1 106 810
dont titres cotés	181 827	34 003	5 563	221 393	226 470	34 120	1 164	261 754
dont titres non cotés (1)	138 070	0	46 908	184 978	184 668	0	660 388	845 056
Créances rattachées	5 610	414	0	6 024	6 435	396	0	6 831
Dépréciations	19 601	0	5 593	25 194	18 679	0	2 176	20 855
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>305 906</b>	<b>34 417</b>	<b>46 878</b>	<b>387 201</b>	<b>398 894</b>	<b>34 516</b>	<b>659 376</b>	<b>1 092 786</b>

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 34 376 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 20 095 milliers d'euros.

OPCVM étrangers 8 520 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 7 902 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011 :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	0	0
OPCVM obligataires	15 021	14 824
OPCVM actions	4 812	4 140
OPCVM autres	10 739	8 637
<b>TOTAL</b>	<b>30 572</b>	<b>27 601</b>



### 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	2 050	85 304	187 597	44 945	319 896	5 610	325 506	417 573
Dépréciations				19 601	19 601		19 601	18 679
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>300 295</b>	<b>5 610</b>	<b>305 905</b>	<b>398 894</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>					<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Valeur Brute	0	7 023	16 973	10 007	34 003	414	34 417	34 516
Dépréciations					0		0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>34 003</b>	<b>414</b>	<b>34 417</b>	<b>34 516</b>

### 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

L'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale Brie Picardie est effectué en France.

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital</b>											
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées											
SARL STE PICARDE DE DEVELOPPEMENT		6 100	-755	100	6 098	5 345	10 476				
SA IMMOBILIERE DE PICARDIE		11 596	531	99,99	11 746	11 746	1 625	CA 1 110			348
- Autres titres de participations :											
SAS RUE LA BOETIE		2 480 628	14 379 270	4,24	720 127	720 127	40 651			568 510	25 402
SAS SACAM DEVELOPPEMENT		730 622	33 894	4,51	32 942	32 942	15 406			11 653	955
SAS SACAM INTERNATIONAL		807 035	-28 484	4,24	38 192	26 811				-28 179	
SAS SACAM FIRECA		22 510	869	4,58	2 046	1 062				872	
SAS SACAM PARTICIPATIONS		62 558	4 500	3,47	2 511	2 511				1 894	
SAS SACAM AVENIR		90 146	-20	6,68	7 628	7 628				-19	
SA PICARDIE INVESTISSEMENT		33 768	11 136	12,24	5 104	5 104				2 079	170
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital</b>											
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
- Participations dans des établissements de crédit					6	6					
- Autres parts dans les entreprises liées					483	479	4 300				
- Autres titres de participations					10 454	9 715	46 087				
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>837 337</b>	<b>823 476</b>	<b>118 545</b>	<b>0</b>			

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	18 327	23 469	18 386	20 010
Titres cotés			0	
Avances consolidables	16 401	16 401	13 401	13 401
Créances rattachées			0	
Dépréciations	-757		-189	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>33 971</b>	<b>39 870</b>	<b>31 598</b>	<b>33 411</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés (1)	819 010	1 223 555	789 089	1 200 501
Titres cotés				
Avances consolidables	90 327	90 327	174 662	174 662
Créances rattachées	618		644	
Dépréciations	-13 102		-6 213	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>896 853</b>	<b>1 313 882</b>	<b>958 182</b>	<b>1 375 163</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	4 522	4 522	4 522	4 522
Titres cotés			0	
Avances consolidables	11 817	574	12 602	686
Créances rattachées	78		57	
Dépréciations	-11 244		-11 917	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>5 173</b>	<b>5 096</b>	<b>5 264</b>	<b>5 208</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>902 026</b>	<b>1 318 978</b>	<b>963 446</b>	<b>1 380 371</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>935 997</b>	<b>1 358 848</b>	<b>995 044</b>	<b>1 413 782</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	841 859		811 997	
Titres cotés			0	
<b>TOTAL</b>	<b>841 859</b>		<b>811 997</b>	

(1) Dont 720 127 milliers d'euros de valeur au bilan et 1 128 986 milliers d'euros de valeur estimative pour les titres SAS Rue La Boetie (52 633 388 actions détenues)

L'objet exclusif de cette société est la détention permanente de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

Dans ce contexte, la valeur estimative des titres SAS Rue La Boetie est apprécié sur la base de leur utilité, déterminé à partir de l'actif net réévalué de la société sur la base de l'actif net comptable consolidé de Crédit Agricole S.A.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	18 386		59		18 327
Avances consolidables	13 401	3 000			16 401
Créances rattachées	0				0
Dépréciations	-189	-576	8		-757
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>31 598</b>	<b>2 424</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>33 971</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	789 089	31 041	1 120	0	819 010
Avances consolidables	174 662	60 366	144 701		90 327
Créances rattachées	644	618	644		618
Dépréciations	-6 213	-6 945	56		-13 102
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>958 182</b>	<b>85 080</b>	<b>146 521</b>	<b>0</b>	<b>896 853</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	4 522			0	4 522
Avances consolidables	12 602		785		11 817
Créances rattachées	57	78	57		78
Dépréciations	-11 917		673		-11 244
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>5 264</b>	<b>78</b>	<b>1 515</b>	<b>0</b>	<b>5 173</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>963 446</b>	<b>85 158</b>	<b>148 036</b>	<b>0</b>	<b>902 026</b>
<b>TOTAL</b>	<b>995 044</b>	<b>87 582</b>	<b>148 103</b>	<b>0</b>	<b>935 997</b>

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	273 499	31 003	2 464		302 038
Amortissements et dépréciations	-193 231	-10 542	195		-203 578
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>80 268</b>	<b>20 461</b>	<b>2 659</b>	<b>0</b>	<b>98 460</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	16 454	45	38		16 461
Amortissements et dépréciations	-13 749	-49	0		-13 798
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 705</b>	<b>-4</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>2 663</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 973</b>	<b>20 457</b>	<b>2 697</b>	<b>0</b>	<b>101 123</b>

## NOTE 8 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	8 939	904 268		913 207	1 065 735
Valeurs comptables	157	15 906		16 063	17 025
Valeurs de marché	157	15 906		16 063	18 704

## NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres actifs</b>		
Instruments conditionnels achetés	997	847
Comptes de stock et emplois divers	188	188
Débiteurs divers	130 420	152 894
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	11 601	15 940
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>143 206</b>	<b>169 869</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	73 115	99 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	1 266	2 619
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	19 598	8 188
Autres produits à recevoir	65 484	64 825
Charges à répartir	7 631	0
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation		9 100
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>167 094</b>	<b>184 199</b>
<b>TOTAL</b>	<b>310 300</b>	<b>354 068</b>

## NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	258 507	77 590	-67 681	-2 572	0	265 844
Sur opérations sur titres	20 855	7 906	-3 503	0	0	25 258
Sur valeurs immobilisées	18 377	7 522	-795	0	0	25 104
Sur autres actifs	32	0	0	0	0	32
<b>TOTAL</b>	<b>297 771</b>	<b>93 018</b>	<b>-71 979</b>	<b>-2 572</b>	<b>0</b>	<b>316 238</b>

## NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
<b>Établissements de crédit</b>							
Comptes et emprunts :							
à vue	73				73		48
à terme				8 458	8 458	48	5 756
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0		0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 458</b>	<b>8 531</b>	<b>48</b>	<b>5 804</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>							
Comptes ordinaires	48 641				48 641		48 456
Comptes et avances à terme	1 458 458	2 636 938	3 137 487	3 222 429	10 455 312	44 279	10 218 258
Titres donnés en pension livrée					0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 507 099</b>	<b>2 636 938</b>	<b>3 137 487</b>	<b>3 222 429</b>	<b>10 503 953</b>	<b>44 279</b>	<b>10 266 714</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 507 172</b>	<b>2 636 938</b>	<b>3 137 487</b>	<b>3 230 887</b>	<b>10 512 484</b>	<b>44 327</b>	<b>10 272 518</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

## NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	3 397 326				3 397 326	27	3 397 353	3 358 787
Comptes d'épargne à régime spécial :	58 264	0	0	0	58 264		58 264	54 515
à vue	58 264				58 264	0	58 264	54 515
à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle :	34 506	15 754	981 433	140 939	1 172 632	27 047	1 199 679	921 284
à vue	19 493				19 493	0	19 493	39 513
à terme	15 013	15 754	981 433	140 939	1 153 139	27 047	1 180 186	881 771
Valeurs données en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 490 096</b>	<b>15 754</b>	<b>981 433</b>	<b>140 939</b>	<b>4 628 222</b>	<b>27 074</b>	<b>4 655 296</b>	<b>4 334 586</b>

### 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

L'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale Brie Picardie est effectué en France.

### 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	2 679 275	2 572 510
Agriculteurs	405 519	385 884
Autres professionnels	297 170	277 844
Sociétés financières	25 118	30 422
Entreprises	1 124 989	945 094
Collectivités publiques	6 543	8 698
Autres agents économiques	116 682	114 135
<b>Total en principal</b>	<b>4 655 296</b>	<b>4 334 587</b>
Dettes rattachées		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 655 296</b>	<b>4 334 587</b>



## NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 13.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	38	0	0	0	38	2	53
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	1 434 950	246 480	37 430	0	1 718 860	4 319	1 455 301
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 434 988</b>	<b>246 480</b>	<b>37 430</b>	<b>0</b>	<b>1 718 898</b>	<b>4 321</b>	<b>1 455 354</b>

## NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1 110	935
Comptes de règlement et de négociation	84	10
Créditeurs divers	110 684	173 799
Versements restant à effectuer sur titres	5 373	7 931
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>117 251</b>	<b>182 675</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	3 391	12 540
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	12	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	26	36
Produits constatés d'avance	93 909	74 779
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	38 987	29 600
Autres charges à payer	74 833	46 852
Autres comptes de régularisation	31 199	28 132
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>242 357</b>	<b>191 939</b>
<b>TOTAL</b>	<b>359 608</b>	<b>374 614</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées

## NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
Provisions pour autres engagements sociaux	1 505	0	-272	0	0	1 233
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 786	667	0	-2 113	0	2 340
Provisions pour litiges fiscaux (1)	18 112	5 013	-370	-574	0	22 181
Provisions pour autres litiges	0					0
Provision pour risques pays (2)	0					0
Provisions pour risques de crédit (3)	100 959	3 084	0	0	1	104 044
Provisions pour restructurations (4)	0					0
Provisions pour impôts (5)	718	0	0	-55		663
Provisions sur participations (6)	1 398	1 174	0	-352		2 219
Provisions pour risques opérationnels (7)	20 910	7 099	-30	-2 222	0	25 757
Provisions pour risques de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	17 010	960	0	-210	0	17 760
Autres provisions (9)	12 187	5 088	-1 773	-2 139	1	13 364
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>176 585</b>	<b>23 085</b>	<b>-2 445</b>	<b>-7 666</b>	<b>2</b>	<b>189 561</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence)

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 15-16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

## NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

(en milliers d'euros) (1)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	607 527	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 185 271	1 645 839
Ancienneté de plus de 10 ans	717 803	776 025
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 510 601</b>	<b>2 421 864</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>417 604</b>	<b>426 797</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 928 205</b>	<b>2 848 661</b>

(1) Base au 30 novembre 2011

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

**Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros) (1)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>49 190</b>	<b>65 702</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>141 460</b>	<b>155 220</b>
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>190 650</b>	<b>220 922</b>

(1) Base au 30 novembre 2011

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	10	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 730	1 530
Ancienneté de plus de 10 ans	11 800	13 050
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>15 540</b>	<b>14 580</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2 220</b>	<b>2 430</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>17 760</b>	<b>17 010</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>11 350</b>	<b>960</b>		<b>12 310</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>5 660</b>		<b>210</b>	<b>5 450</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>17 010</b>	<b>960</b>	<b>210</b>	<b>17 760</b>

## NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

### Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>33 780</b>	<b>35 775</b>
<b>Coûts des services rendus sur la période</b>	<b>1 734</b>	<b>1 542</b>
Coût financier	1 333	1 781
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 267	-3 170
(Gains) / pertes actuariels *	-1 330	-2 147
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>33 250</b>	<b>33 781</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Coût des services rendus	1 734	1 542
Coût financier	1 333	1 781
Rendement attendu des actifs	-1 282	-1 399
Amortissement du coût des services passés	26	30
Gains / (pertes) actuariels net	0	-1 758
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>1 811</b>	<b>196</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>34 449</b>	<b>35 910</b>
Rendement attendu des actifs	1 282	1 399
Gains / (pertes) actuariels	754	-447
Cotisations payées par l'employeur	1 138	1 112
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 264	-3 170
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>35 359</b>	<b>34 804</b>

### Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>(Provisions) / actifs au 31/12/N-1</b>	<b>1 051</b>	<b>135</b>
Cotisations payées par l'employeur	1 138	1 112
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 811	-196
<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>378</b>	<b>1 051</b>

## NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux Crédits	13 587	2 570
Fonds pour risques bancaires généraux Hors-Crédits	23 000	7 516
<b>Valeur au bilan</b>	<b>36 587</b>	<b>10 086</b>

## NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	<b>0</b>	<b>7 622</b>	<b>132 022</b>	<b>10 102</b>	<b>149 746</b>	<b>173</b>	<b>149 919</b>	<b>160 970</b>
Euro	0	7 622	132 022	10 102	149 746	173	149 919	160 970
Dollar					0		0	0
...					0			
Autres					0			0
<b>Titres et emprunts participatifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Euro					0		0	0
Dollar					0		0	0
...					0			
Autres					0			
<b>C/C bloqués des caisses locales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 755</b>	<b>27 755</b>	<b>29</b>	<b>27 784</b>	<b>28 644</b>
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>273</b>	<b>273</b>	<b>0</b>	<b>273</b>	<b>173</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>7 622</b>	<b>132 022</b>	<b>38 130</b>	<b>177 774</b>	<b>202</b>	<b>177 976</b>	<b>189 787</b>

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

**Commentaires :**

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 781 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 8 482 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

### Informations complémentaires sur les TSR

Opérations	Montant des contrats au 31/12/2011 En milliers d'euros	Devise utilisée	Taux d'intérêt en %	Date d'émission	Date d'échéance
	12 000	Euros	4,63	17/11/2003	17/11/2013
	120 000	Euros	4,491	29/12/2006	29/12/2016
	7 622	Euros	3,89	17/12/2005	17/12/2012
	10 000	Euros	3,73	15/11/2006	15/11/2017
<b>Total</b>	<b>149 622</b>				
Dettes rattachées	173				
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>149 795</b>				

## NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

## Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion/ Réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>277 284</b>	<b>165 336</b>		<b>1 450 061</b>			<b>145 841</b>	<b>2 038 522</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009							-39 748	-39 748
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2009		79 869		26 224			-106 492	-399
Report à nouveau débiteur				894			399	1 293
Résultat de l'exercice 2010							162 114	162 114
Autres variations								0
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	<b>277 284</b>	<b>245 205</b>	<b>0</b>	<b>1 477 179</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>162 114</b>	<b>2 161 782</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							-41 384	-41 384
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010		91 218		29 512			-121 624	-894
Report à nouveau débiteur				737			894	1 631
Résultat de l'exercice 2011							175 408	175 408
Autres variations								0
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>277 284</b>	<b>336 423</b>	<b>0</b>	<b>1 507 428</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>175 408</b>	<b>2 296 543</b>

Commentaires :

(1) Le montant des CCI achetés pendant l'exercice est de 8 646 milliers d'euros.

Le montant des CCI vendus pendant l'exercice est de 9 568 milliers d'euros.

(2) Dont 1 394 550 milliers d'euros primes de fusion.



## NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	2 296 543	2 161 782
Fonds pour risques bancaires généraux	36 587	10 086
Dettes subordonnées et titres participatifs	177 704	189 614
Dépôts de garantie à caractère mutuel	273	173
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 511 107</b>	<b>2 361 655</b>

## NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>95 550</b>	<b>278 363</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	95 550	278 363
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## NOTE 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	19 956 533	19 956 533	18 936 178	18 936 178
Autres devises de l'Union Europ.	873	873	871	871
Franc Suisse	12 662	12 662	12 075	12 075
Dollar	8 181	8 181	10 211	10 211
Yen	16 991	16 991	15 660	15 660
Autres devises	362	362	318	318
<b>Valeur brute</b>	<b>19 995 602</b>	<b>19 995 602</b>	<b>18 975 313</b>	<b>18 975 313</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
<b>Total</b>	<b>19 995 602</b>	<b>19 995 602</b>	<b>18 975 313</b>	<b>18 975 313</b>

## NOTE 24 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>15 471</b>	<b>15 455</b>	<b>23 700</b>	<b>23 671</b>
Devises	8 465	8 465	11 612	11 612
Euros	7 006	6 990	12 088	12 059
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 521</b>	<b>15 505</b>	<b>23 730</b>	<b>23 701</b>

## NOTE 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>6 421 898</b>	<b>66 864</b>	<b>6 488 762</b>	<b>2 768 216</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>6 421 898</b>	<b>66 864</b>	<b>6 488 762</b>	<b>2 768 216</b>
Swaps de taux d'intérêt	6 421 898	66 864	6 488 762	2 768 216
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>214 737</b>	<b>145 644</b>	<b>360 381</b>	<b>288 709</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>145 644</b>	<b>145 644</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		60 322	60 322	
Vendus		85 322	85 322	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>214 737</b>	<b>0</b>	<b>214 737</b>	<b>288 709</b>
Options de swap de taux				
Achetés	214 737	-57 720	157 017	
Vendus		57 720	57 720	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés			0	239 562
Vendus			0	49 147
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>TOTAL</b>	<b>6 636 635</b>	<b>212 508</b>	<b>6 849 143</b>	<b>3 056 925</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 354 465	4 061 186	1 073 112	1 354 465	4 061 186	1 073 112			
Caps, Floors, Collars	0	185 406	174 974	0	185 406	174 974			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>1 354 465</b>	<b>4 246 592</b>	<b>1 248 086</b>	<b>1 354 465</b>	<b>4 246 592</b>	<b>1 248 086</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	1 948	0	0	1 948	0	0			
Opérations de change à terme	28 977	0	0	28 977					
<b>Sous total</b>	<b>30 925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 390</b>	<b>4 246 592</b>	<b>1 248 086</b>	<b>1 385 390</b>	<b>4 246 592</b>	<b>1 248 086</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	368 264	1 542 592	857 360	368 264	1 542 592	857 360			
Caps, Floors, Collars	16 000	100 567	172 142	16 000	100 567	172 142			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>384 264</b>	<b>1 643 159</b>	<b>1 029 502</b>	<b>384 264</b>	<b>1 643 159</b>	<b>1 029 502</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	47 370	0	0	47 370					
<b>Sous total</b>	<b>47 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 370</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>431 634</b>	<b>1 643 159</b>	<b>1 029 502</b>	<b>431 634</b>	<b>1 643 159</b>	<b>1 029 502</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-71 800	6 488 762	-32 860	2 768 216
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	-2 225	360 380	-731 425	288 709
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>-74 025</b>	<b>6 849 142</b>	<b>-764 285</b>	<b>3 056 925</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme				
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-74 025</b>	<b>6 849 142</b>	<b>-764 285</b>	<b>3 056 925</b>

## 25.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	82	587 954	5 833 944	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

## NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	42 719	38 267	80 986	21 626	22 996	44 622
Risques sur les autres contreparties	948	319	1 267	933	572	1 505
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>43 667</b>	<b>38 586</b>	<b>82 253</b>	<b>22 559</b>	<b>23 568</b>	<b>46 127</b>
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	43 667	38 586	82 253	22 259	23 568	45 827
- dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>43 667</b>	<b>38 586</b>	<b>82 253</b>	<b>22 259</b>	<b>23 568</b>	<b>45 827</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>43 667</b>	<b>38 586</b>	<b>82 253</b>	<b>22 559</b>	<b>23 568</b>	<b>46 127</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

## NOTE 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 321 246</b>	<b>2 232 689</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	400 000	
• Engagements en faveur de la clientèle	1 921 246	2 232 689
Ouverture de crédits confirmés	1 375 442	1 496 219
- Ouverture de crédits documentaires	2 654	29 116
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 372 788	1 467 103
Autres engagements en faveur de la clientèle	545 804	736 470
<b>Engagements de garantie</b>	<b>877 591</b>	<b>231 128</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	656 625	61
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	65	61
Autres garanties	656 422	0
• Engagements d'ordre de la clientèle	220 966	231 067
Cautions immobilières		
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	220 966	231 067
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 095 152</b>	<b>750 152</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 095 152	750 152
• Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 750 177</b>	<b>3 675 035</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 307 375	1 226 974
• Engagements reçus de la clientèle	2 442 802	2 448 061
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	942 390	854 731
Autres garanties reçues	1 500 412	1 593 330

Les engagements des garanties SWITCH s'élèvent à 656 422 milliers d'euros au 31 décembre 2011.



## NOTE 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

La Caisse Régionale Brie Picardie participe avec les autres Caisses Régionales à une garantie donnée à Crédit Agricole S.A. au profit des créanciers de celle-ci. Au 31 décembre 2011, cette garantie s'élève à 2 121 135 milliers d'euros.

## NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 760	2 934
Sur opérations internes au Crédit Agricole	58 974	52 630
Sur opérations avec la clientèle	622 416	598 209
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 439	13 232
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	17 758
Sur dettes représentées par un titre		0
Autres intérêts et produits assimilés	0	1 004
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>698 589</b>	<b>685 767</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 370	2 992
Sur opérations internes au Crédit Agricole	295 271	311 024
Sur opérations avec la clientèle	56 554	70 842
Charge nette sur opérations de macro-couverture	3 123	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	294
Sur dettes représentées par un titre	24 452	6 911
Autres intérêts et charges assimilées	4 675	1 500
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>386 445</b>	<b>393 563</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS</b>	<b>1 085 034</b>	<b>1 079 330</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 30 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	3 319	3 741
Livret développement durable	0	0
Titres d'investissement	7 850	9 324
Opérations diverses sur titres	270	167
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>11 439</b>	<b>13 232</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	45 567	43 565
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	431	240
Opérations diverses sur titres	0	0
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>45 998</b>	<b>43 805</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>57 437</b>	<b>57 037</b>

## NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 237	-2 819	-1 582	1 167	-2 656	-1 489
Sur opérations internes au crédit agricole	43 174	-20 648	22 526	44 697	-24 923	19 774
Sur opérations avec la clientèle	54 815	-860	53 955	52 358	-771	51 587
Sur opérations sur titres	0	-344	-344	0	-262	-262
Sur opérations de change	0	0	0	0	0	0
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	25	0	25	31	0	31
Sur prestations de services financiers	174 153	-11 850	162 303	172 786	-13 410	159 376
Provision pour risques sur commissions	913	-1 976	-1 063	1 024	-2 351	-1 327
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>274 317</b>	<b>-38 497</b>	<b>235 820</b>	<b>272 063</b>	<b>-44 373</b>	<b>227 690</b>

## NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	16	26
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	147	2 017
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	464	445
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>627</b>	<b>2 488</b>

## NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	7 906	1 751
Reprises de dépréciations	3 503	9 357
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-4 403</b>	<b>7 606</b>
Plus-values de cession réalisées	23 666	1 613
Moins-values de cession réalisées	1 437	4 580
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>22 229</b>	<b>-2 967</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>17 826</b>	<b>4 639</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>17 826</b>	<b>4 639</b>

## NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	2 995	3 111
Quote part des opérations faites en commun	0	
Refacturation et transfert de charges	0	
Reprises provisions	0	
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 995</b>	<b>3 111</b>
Charges diverses	1 693	2 870
Quote part des opérations faites en commun	12	84
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	1 000	
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2 705</b>	<b>2 954</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>290</b>	<b>157</b>

## NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	91 272	92 516
Charges sociales :	44 810	43 582
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	24 479	21 010
Impôts et taxes sur rémunérations	14 222	13 844
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>174 783</b>	<b>170 952</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-10 283	-9 063
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>164 500</b>	<b>161 889</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	12 815	9 557
Services extérieurs et autres frais administratifs	97 745	92 257
<b>Total des charges administratives</b>	<b>110 560</b>	<b>101 814</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-507	-1 114
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>110 053</b>	<b>100 700</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>274 553</b>	<b>262 589</b>

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	692	704
Non cadres	1 770	1 841
<b>TOTAL</b>	<b>2 462</b>	<b>2 545</b>
Dont : - France	2 462	2 545
- Étranger		
Dont : personnel mis à disposition	84	97

## NOTE 36 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>75 750</b>	<b>96 157</b>
Dépréciations de créances douteuses	69 569	83 368
Autres provisions et dépréciations	6 181	12 789
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>-65 945</b>	<b>-65 022</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-59 519	-61 929
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-6 426	-3 093
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>9 805</b>	<b>31 135</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 476	1 637
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	12 310	12 290
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	-1 248	-976
Autres pertes	0	20
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>22 343</b>	<b>44 106</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 11 333 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 595 milliers d'euros

(2) Dont 382 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 269 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 11 333 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>8 696</b>	<b>4 513</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8 696	4 513
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>1 090</b>	<b>89</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 090	89
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-7 606</b>	<b>-4 424</b>
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-7 606	-4 424
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>1 577</b>	<b>2 584</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 577	2 584
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>-408</b>	<b>109</b>
Sur titres d'investissement	-291	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	35
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-117	74
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>1 169</b>	<b>2 475</b>
Sur titres d'investissement	-291	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 460	2 475
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-6 437</b>	<b>-1 949</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	121	238
Moins-values de cessions	0	13
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>121</b>	<b>225</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-6 316</b>	<b>-1 724</b>

## NOTE 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas comptabilisé de charges et de produits exceptionnels au cours de l'exercice.

## NOTE 39 IMPOT SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)	2011	2010
Impôt relatif au résultat ordinaire de la Caisse Régionale	101 735	86 965
Impôt relatif au résultat exceptionnel		
Ecart entre IS provisionné et IS liquidé sur exercice précédent	-1 163	
Etalement charge IS PTZ + Crédit Impot	-3 239	
Incidence de l'intégration fiscale	-3 569	-2 842
Provision pour impôt et pour litiges fiscaux	3 228	-748
<b>TOTAL</b>	<b>96 992</b>	<b>83 375</b>

### Intégration fiscale :

#### - Modalités de répartition de la charge d'impôt sur les sociétés et paiement de l'impôt :

Les modalités de répartition de la charge d'impôt sur les sociétés font l'objet de l'article 1 de la convention d'intégration fiscale liant Crédit Agricole SA à la Caisse Régionale Brie Picardie.

La Caisse Régionale a choisi de rester tête d'un sous groupe d'intégration fiscale constitué de 11 filiales au 31 décembre 2010. Par conséquent, ces filiales sont tenues de verser à la Caisse Régionale Brie Picardie l'impôt sur les sociétés qu'elles auraient dû verser au Trésor Public si elles étaient imposables distinctement. La Caisse Régionale est elle-même tenue d'acquitter l'impôt sur les sociétés pour elle et son sous-groupe dans les modalités décrites au 1.2 de la convention d'intégration fiscale pré citée.

Crédit Agricole SA calcule le résultat d'ensemble du Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi et acquitte l'impôt sur les sociétés dû à ce titre. Conformément à l'article 7 de cette même convention, l'éventuelle économie nette d'impôt qui résulte de l'application du régime de fiscalité de groupe pour un exercice donné sera immédiatement acquise à Crédit Agricole SA à la clôture de cet exercice.

De la même manière, Crédit Agricole SA supporte seule le surcoût éventuel de la charge d'impôt dû à raison du résultat d'ensemble et résultant de l'application du régime de fiscalité de groupe.

Les éventuelles économies d'impôt sur les sociétés concernent les neutralisations sur les dividendes intra-groupes reçus par les Caisses Régionales ou par Crédit Agricole SA. Elles sont calculées selon les modalités définies aux articles 7.2 et 7.3 de la convention d'intégration fiscale liant Crédit Agricole SA à la Caisse Régionale Brie Picardie.

#### - Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale :

En application de la convention d'intégration fiscale liant la Caisse Régionale et ses filiales intégrées fiscalement à Crédit Agricole SA, l'impôt comptabilisé par la Caisse Régionale Brie Picardie est minoré de 3 569 milliers d'euros par rapport au montant que la Caisse Régionale Brie Picardie aurait acquitté si elle n'avait pas rejoint le Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi. Cette différence correspond aux neutralisations sur les dividendes intra-groupes reçus par les Caisses Régionales ou par Crédit Agricole SA (cf tableau ligne « Incidence de l'intégration fiscale »).

#### - Déficits reportables :

Dans l'hypothèse où la Caisse Régionale aurait antérieurement enregistré un déficit et redeviendrait bénéficiaire au titre d'un exercice déterminé, la Caisse Régionale Brie Picardie serait alors en droit de calculer sa participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi, sous déduction de ce déficit dans les conditions qui se seraient appliquées si elle était imposable distinctement.

## NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant



## NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS (Proposition 2011)

	2011	2010	2009
Résultat net comptable	175 408 339,19	162 114 018,52	145 840 522,12
Report à nouveau	737 325,75	893 528,18	399 033,27
Résultat à affecter	176 145 664,94	163 007 546,70	146 239 555,39
• Intérêts aux parts	4 117 829,10	3 868 263,70	4 367 394,50
• Rémunération des certificats coopératifs d'investissement	22 488 456,62	20 797 595,22	19 613 992,24
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	18 076 757,51	16 717 602,81	15 766 194,52
• Réserves légales	98 596 966,28	91 218 063,73	79 868 980,60
• Autres réserves	32 865 655,43	30 406 021,24	26 622 993,53
<b>Total résultat affecté</b>	<b>176 145 664,94</b>	<b>163 007 546,70</b>	<b>146 239 555,39</b>

## NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale Brie Picardie ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale Brie Picardie :

(en milliers d'euros)	MAZARS	%	PRICE WATERHOUSE COOPERS	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	137	100 %	136	100 %
Missions accessoires		0 %		0 %
<b>Sous-total</b>	<b>137</b>	<b>100 %</b>	<b>136</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social		0 %		0 %
Technologie de l'information		0 %		0 %
Audit interne		0 %		0 %
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0 %		0 %
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>	<b>100 %</b>	<b>136</b>	<b>100 %</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

## **NOTE 44 AUTRES INFORMATIONS**

La Caisse Régionale Brie réalise la totalité de son activité en France, les ventilations prévues dans le règlement 2000.03 du RCR ne sont donc pas nécessaires.

Il est précisé que les comptes consolidés de la Caisse Régionale Brie Picardie sont eux-mêmes intégrés dans la consolidation du Groupe Crédit Agricole (comptes établis par Crédit Agricole S.A. – 91, boulevard Pasteur – Paris 15<sup>ème</sup>).

Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures internes sont tenus à la disposition du public : au secrétariat de Direction de la Caisse Régionale Brie Picardie – 500 rue Saint Fuscien – 80095 Amiens Cedex 3.

# **DOCUMENTS COMPTABLES ET ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES**

# SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL</b>	<b>114</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	114
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	114
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	114
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>116</b>
COMPTE DE RESULTAT	116
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	116
BILAN ACTIF	118
BILAN PASSIF	119
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	120
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	121
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>122</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	122
1.1. Normes applicables et comparabilité	122
1.2. Format de présentation des états financiers	122
1.3. Principes et méthodes comptables	122
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	133
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	134
2.1 Participations non consolidées	134
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	135
3.1. Risque de crédit	135
3.2. Risque de marché	142
3.3. Risque de liquidité et de financement	149
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	152
3.5. Risques opérationnels	153
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	153
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	154
4.1. Produits et Charges d'intérêts	154
4.2. Commissions nettes	154
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	155
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers	156
4.5. Produits et charges nets des autres activités	157
4.6. Charges générales d'exploitation	157
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	157

4.8. Coût du risque	158
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	158
4.10. Impôts	159
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	160
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	162
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	162
6.1. Caisse, Banques centrales	162
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	162
6.3. Instruments dérivés de couverture	163
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	164
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	165
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers	167
6.7. Exposition au risque souverain	168
6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	168
6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	169
6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	169
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés	170
6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers	171
6.13. Immeubles de placement	172
6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	173
6.15. Provisions	174
6.16. Capitaux propres	176
6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	178
7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	180
7.1 Détail des charges de personnel	180
7.2 Effectif fin de période	180
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	180
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	181
7.5 Autres avantages sociaux	182
7.6 Rémunérations de dirigeants	182
8 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	183
9 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	184
10 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	184
10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	185
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	186
11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	189
12 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011	189

# CADRE GENERAL

## Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 91 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale Brie Picardie fait partie, avec 38 autres caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,2 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés et y compris l'autocontrôle) à hauteur de 43,8 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

## Organigramme simplifié du Crédit Agricole

### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements

de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Relations internes au Crédit agricole

### > Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### • Comptes ordinaires des caisses régionales

Les caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

#### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

#### • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit

Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI / CCA émis par les caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI / CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

## > Informations relatives aux parties liées

Les caisses locales détiennent 24 956 515 parts sociales de la Caisse Régionale Brie Picardie pour un montant de 124 782 575 €.

Sur le premier semestre 2011, un échange de titres a été réalisé entre la Caisse Régionale Brie Picardie et des caisses locales.

Les parts de la SCI OISE détenues par les caisses locales ont été échangées en contrepartie de CCI de la Caisse Régionale. Cette opération a dégagé une plus value brute de 9,3 millions d'euros dans le cadre de la rémunération de l'apport de titres.

Les caisses locales ont des comptes courants ouverts dans les comptes de la Caisse Régionale.

Au 31 décembre 2011, les comptes courants bloqués s'élèvent à 27 755 433,90 €

# COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et charges assimilées (Note 4.1)	330 648	309 352
Commissions (produits) (Note 4.2)	280 732	278 366
Commissions (charges) (Note 4.2)	-36 015	-40 292
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (Note 4.3)	1 776	1 035
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (Notes 4.4-6.4)	43 030	27 332
Produits des autres activités (Note 4.5)	3 146	4 343
Charges des autres activités (Note 4.5)	-8 542	-7 860
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>614 775</b>	<b>572 276</b>
Charges générales d'exploitation (Notes 4.6-7.1-7.4-7.6)	-274 922	-263 206
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 4.7)	-11 126	-12 991
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>328 727</b>	<b>296 079</b>
Coût du risque (Note 4.8)	-22 030	-44 488
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>306 697</b>	<b>251 591</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (Note 2.2)		
Gains ou pertes nets sur autres actifs (Note 4.9)	85	545
Variations de valeur des écarts d'acquisition (Note 2.5)		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>306 782</b>	<b>252 136</b>
Impôts sur les bénéfices (Note 4.10)	-94 028	-80 011
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>212 754</b>	<b>172 125</b>
Intérêts minoritaires		
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>212 754</b>	<b>172 125</b>



# RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>212 754</b>	<b>172 125</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(13 632)	(3 145)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(257)	(1 346)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(79)	(261)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>	<b>(13 968)</b>	<b>(4 752)</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe (Note 4.11)</b>	<b>(13 968)</b>	<b>(4 752)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>198 786</b>	<b>167 373</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>198 786</b>	<b>167 373</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

# BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, banques centrales (Note 6.1)	72 139	85 755
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 6.2)	83 861	91 522
Instruments dérivés de couverture (Notes 3.2-3.4)	40 948	20 136
Actifs financiers disponibles à la vente (Notes 6.4-6.6)	990 876	1 642 968
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Notes 3.1-3.3-6.5-6.6)	2 151 822	1 115 228
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 3.1-3.3-6.5-6.6)	16 046 504	15 333 422
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21 026	5 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (Notes 6.6-6.9)	189 054	208 997
Actifs d'impôts courants et différés (Note 6.11)	81 686	114 542
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 6.12)	286 500	302 903
Actifs non courants destinés à être cédés (Note 6.13)		
Participation aux bénéfices différée (Note 6.16)		
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 2.2)		
Immeubles de placement (Note 6.13)	2 205	2 503
Immobilisations corporelles (Note 6.14)	85 501	86 183
Immobilisations incorporelles (Note 6.15)	2 686	2 728
Ecarts d'acquisition	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 054 808</b>	<b>19 012 551</b>

# BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales (Note 6.1)		0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 6.2)	15 082	19 757
Instruments dérivés de couverture (Notes 3.2-3.4)	122 070	36 429
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 3.3-6.8)	10 526 261	10 246 070
Dettes envers la clientèle (Notes 3.1-3.3-6.8)	4 655 024	4 334 463
Dettes représentées par un titre (Notes 3.2-3.3-6.10)	1 723 219	1 455 354
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-20 943	15 271
Passifs d'impôts courants et différés (Note 6.11)	7 589	87 337
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 6.12)	314 076	256 091
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (Note 6.13)		
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 6.16)		
Provisions (Note 6.15)	84 882	74 384
Dettes subordonnées (Notes 3.2-3.3-6.10)	150 193	161 144
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>17 577 453</b>	<b>16 686 300</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 477 355</b>	<b>2 326 251</b>
Capitaux propres - part du Groupe	2 477 355	2 326 251
Capital et réserves liées	1 628 687	1 636 867
Réserves consolidées	618 860	486 237
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	17 054	31 022
Résultat de l'exercice	212 754	172 125
Intérêts minoritaires		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 054 808</b>	<b>19 012 551</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>260 546</b>	<b>1 880 786</b>	<b>-9 522</b>	<b>2 131 810</b>	<b>35 774</b>	<b>38 040</b>	<b>2 205 624</b>		<b>2 205 624</b>
Variation de capital	-1 277			-1 277			-1 277		-1 277
Variation des titres auto détenus			-7 430	-7 430			-7 430		-7 430
Dividendes versés en 2010				0		-38 040	-38 040		-38 040
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stocks options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-1 277</b>	<b>0</b>	<b>-7 430</b>	<b>-8 707</b>	<b>0</b>	<b>-38 040</b>	<b>-46 747</b>	<b>0</b>	<b>-46 747</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4 752</b>	<b>0</b>	<b>-4 752</b>	<b>0</b>	<b>-4 752</b>
Résultat au 31 décembre 2010				0		172 125	172 125		172 125
Autres variations				0			0		0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>259 269</b>	<b>1 880 786</b>	<b>-16 952</b>	<b>2 123 103</b>	<b>31 022</b>	<b>172 125</b>	<b>2 326 250</b>	<b>0</b>	<b>2 326 250</b>
Affectation du résultat 2010		132 995		132 995		-132 995	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>259 269</b>	<b>2 013 781</b>	<b>-16 952</b>	<b>2 256 098</b>	<b>31 022</b>	<b>39 130</b>	<b>2 326 250</b>	<b>0</b>	<b>2 326 250</b>
Variation de capital	-183			-183			-183		-183
Variation des titres auto détenus			922	922			922		922
Annulation des CCI	-3 088	-6 203		-9 291			-9 291		-9 291
Dividendes versés en 2011 (2)				0		-39 130	-39 130		-39 130
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stocks options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>-3 271</b>	<b>-6 203</b>	<b>922</b>	<b>-8 552</b>	<b>0</b>	<b>-39 130</b>	<b>-47 682</b>	<b>0</b>	<b>-47 682</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13 968</b>	<b>0</b>	<b>-13 968</b>	<b>0</b>	<b>-13 968</b>
Résultat au 31 décembre 2011				0		212 754	212 754		212 754
Autres variations	459	-372	-87	0			0		0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>256 457</b>	<b>2 007 206</b>	<b>-16 117</b>	<b>2 247 546</b>	<b>17 054</b>	<b>212 754</b>	<b>2 477 354</b>	<b>0</b>	<b>2 477 354</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Dividendes servis par la Caisse Régionale : 40 646 k€, retraitements d'élimination - 4 654 k€ et dividendes servis par les caisses locales : 3 138 k€

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.  
Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Brie Picardie en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises

consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>306 782</b>	<b>252 136</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 127	13 118
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	33 961	50 079
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-1 665	-3 094
Résultat net des activités de financement	6 951	7 603
Autres mouvements	31 811	-3 113
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>82 185</b>	<b>64 593</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-538 689	-292 447
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-435 690	-1 025 575
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	970 043	1 001 721
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	24 611	-72 568
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-134 322	-48 751
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-114 047</b>	<b>-437 620</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>274 920</b>	<b>-120 891</b>
Flux liés aux participations (1)	-11 036	5 575
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 103	-10 756
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-21 139</b>	<b>-5 181</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-39 247	-39 320
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-18 001	-14 613
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-57 248</b>	<b>-53 933</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>196 533</b>	<b>-180 005</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>203 824</b>	<b>383 829</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	85 755	102 634
Solde net des comptes, prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	118 069	281 195
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>400 357</b>	<b>203 824</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	72 139	85 755
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	328 218	118 069
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>196 533</b>	<b>-180 005</b>

\* composé du solde net des postes " Caisse et banques centrales ", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains » et «comptes et prêts au jour le jour sains» tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et «comptes et emprunts au jour le jour» tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2.

Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de l'entité s'élève

à 11 036 k€, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Prise de participation de la SARL Société Picarde de Développement dans SOCADIF : - 6 839 k€

- Libération des fonds/ SACAM International : -1 629 k€

- Souscription à l'augmentation de capital de SACAM Avenir : - 1 710 k€

- Souscription à l'augmentation de capital de SACAM FIA-NET EUROPE pour 425 k€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de 39 130 k€ pour l'année 2011.

(3) Au cours de l'année 2011, il n'y a pas eu d'émissions nettes de dettes subordonnées.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en

utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1er janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1er janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1er janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1er janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1er janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1er janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1er janvier 2012

La Caisse Régionale Brie Picardie n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur

d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

### 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Brie Picardie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

### 1.3. Principes et méthodes comptables

#### > Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction

(à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

◦ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Brie Picardie

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, par la Caisse Régionale Brie Picardie a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de

transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que par la Caisse Régionale Brie Picardie à l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Brie Picardie a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Brie Picardie utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Brie Picardie prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Brie Picardie constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du Groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- ✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Brie Picardie en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

- ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.



Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

#### ◦ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des

caractéristiques particulières de ces crédits) ;

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, notwithstanding l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale Brie Picardie constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;

- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

#### ◦ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Brie Picardie a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale Brie Picardie détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de

pertues attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertues attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertues attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Brie Picardie a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

La Caisse Régionale Brie Picardie a constitué des provisions sur cinq secteurs d'activité qui sont couverts de manière complémentaire par rapport à la provision Bâle 2, pour un montant global de 18 138 milliers d'euros.

Les filières concernées sont : le lait, commerce, transport, construction et LBO.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

#### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être

retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• Titres au passif

◦ Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

◦ Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse Régionale Brie Picardie, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15.

#### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou

qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Niveau 1** : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Brie Picardie retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des

opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Brie Picardie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui

sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### > Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale Brie Picardie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Brie Picardie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15.

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;

- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

• Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Brie Picardie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur

l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale Brie Picardie n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01 janvier 2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale Brie Picardie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

#### • **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01 janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui

sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

## ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure

où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	1 à 7 ans
Matériel spécialisé et mobilier	3 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Brie Picardie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.



Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

#### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale Brie Picardie détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ Consolidation des caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les caisses locales en caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les caisses régionales et les caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Brie Picardie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Brie Picardie et des caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités et des deux filiales consolidées après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Brie Picardie détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale Brie Picardie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Brie Picardie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### > Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Brie Picardie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Brie Picardie ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Brie Picardie ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres

chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

#### > Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

Il n'y a pas de changement par rapport au 31 décembre 2010.

Sur le premier semestre 2011, un échange de titres a été réalisé entre la Caisse Régionale Brie Picardie et les caisses locales. Les parts de la SCI OISE détenues par les caisses locales ont été échangées en contrepartie de CCI de la Caisse Régionale.

### 2.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2011, les principales participations non consolidées sont les suivantes :

	Valeur au bilan	Pourcentage de détention
SAS Rue de la Boétie	736 867	4,24 %
SAS Sacam Développement	34 344	4,51 %
SAS Sacam International	26 811	4,24 %

### 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Brie Picardie est assurée par la direction Financière et Pilotage, le département contrôle Permanent et Conformité et par le département Juridique et Recouvrement qui sont rattachées au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de

ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

cf. Rapport de gestion (chapitre 7.1 Le risque de crédit)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	83 861	91 522
Instruments dérivés de couverture	40 948	20 136
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	76 606	761 102
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	31 987	30 996
Prêts et créances sur la clientèle	16 046 504	15 333 422
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	189 054	208 997
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>16 468 960</b>	<b>16 446 175</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 921 247	2 232 689
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	172 680	200 539
Provisions - Engagements par signature	-2 340	-4 365
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>2 091 587</b>	<b>2 428 863</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>18 560 547</b>	<b>18 875 038</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	10 800				10 800
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	31 987				31 987
Institutions non établissements de crédit	1 945 088	1 127	747		1 944 341
Grandes entreprises	2 681 689	124 605	96 721	18 582	2 566 386
Clientèle de détail	11 790 056	244 070	179 618	85 461	11 524 977
<b>Total * (1)</b>	<b>16 459 620</b>	<b>369 802</b>	<b>277 086</b>	<b>104 043</b>	<b>16 078 491</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>16 078 491</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 6.910 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	8 361				8 361
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	30 966				30 966
Institutions non établissements de crédit	1 631 634	1 960	1 192		1 630 442
Grandes entreprises	2 931 477	121 060	82 598	20 835	2 828 044
Clientèle de détail	11 019 930	194 744	141 204	80 124	10 798 602
<b>Total *</b>	<b>15 622 368</b>	<b>317 764</b>	<b>224 994</b>	<b>100 959</b>	<b>15 296 415</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>68 003</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>15 364 418</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 66.336 milliers d'euros

## Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		2 500
Institutions non établissements de crédit	373 801	644 008
Grandes entreprises	756 733	574 020
Clientèle de détail	790 711	1 012 161
<b>Total</b>	<b>1 921 245</b>	<b>2 232 689</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	12 983	
Institutions non établissements de crédit	3 781	1 862
Grandes entreprises	185 677	197 200
Clientèle de détail	18 525	32 005
<b>Total</b>	<b>220 966</b>	<b>231 067</b>

## Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales		1
Institutions non établissements de crédit	6 542	8 667
Grandes entreprises	1 154 619	979 924
Clientèle de détail	3 493 862	3 264 519
Non ventilé		54 515
<b>Total (1)</b>	<b>4 655 023</b>	<b>4 307 625</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>26 837</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 655 023</b>	<b>4 334 462</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 397 959	369 308	276 618	104 043	16 017 298
Autres pays de l'UE	47 854	55	45		47 809
Autres pays d'Europe	5 231	3	2		5 229
Amérique du Nord	2 074	361	359		1 715
Amériques Centrale et du Sud	56	49	49		7
Afrique et Moyen Orient	3 552	26	13		3 539
Asie et Océanie (hors Japon)	2 891				2 891
Japon	3				3
Organismes supranationaux					0
<b>Total * (1)</b>	<b>16 459 620</b>	<b>369 802</b>	<b>277 086</b>	<b>104 043</b>	<b>16 078 491</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>16 078 491</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 6,910 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 557 744	317 348	224 611	100 959	15 232 174
Autres pays de l'UE	52 564	52	40		52 524
Autres pays d'Europe	5 316	4	3		5 313
Amérique du Nord	1 907	297	293		1 614
Amériques Centrale et du Sud	163	40	38		125
Afrique et Moyen Orient	2 602	23	9		2 593
Asie et Océanie (hors Japon)	2 067				2 067
Japon	5				5
Organismes supranationaux					0
<b>Total *</b>	<b>15 622 368</b>	<b>317 764</b>	<b>224 994</b>	<b>100 959</b>	<b>15 296 415</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>68 003</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>15 364 418</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 66.336 milliers d'euros

## Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	1 919 761	2 228 705
Autres pays de l'UE	829	3 763
Autres pays d'Europe	27	26
Amérique du Nord	200	58
Amériques Centrale et du Sud	16	15
Afrique et Moyen Orient	146	93
Asie et Océanie (hors Japon)	1	28
Japon	267	1
<b>Total</b>	<b>1 921 247</b>	<b>2 232 689</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	220 963	231 064
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	3	3
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total</b>	<b>220 966</b>	<b>231 067</b>

## Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
France (y compris DOM-TOM)	4 634 946	4 288 146
Autres pays de l'UE	10 712	11 292
Autres pays d'Europe	1 380	874
Amérique du Nord	3 027	3 126
Amériques Centrale et du Sud	764	495
Afrique et Moyen Orient	3 112	2 983
Asie et Océanie (hors Japon)	988	626
Japon	95	84
Organismes supra-nationaux		
<b>Total (1)</b>	<b>4 655 024</b>	<b>4 307 626</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>26 837</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 655 024</b>	<b>4 334 463</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>8 024</b>	<b>-2 635</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>182 371</b>	<b>4 457</b>	<b>3 074</b>	<b>0</b>	<b>189 902</b>	<b>92 716</b>	<b>-381 129</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	1 608	76	510		2 194	380	-747
Grandes entreprises	81 590	391	2 232		84 213	27 884	-115 303
Clientèle de détail	99 173	3 990	332		103 495	64 452	-265 079
<b>Total</b>	<b>182 371</b>	<b>4 457</b>	<b>3 074</b>	<b>0</b>	<b>189 902</b>	<b>100 740</b>	<b>-383 764</b>
Garanties non affectées							



(en milliers d'euros)	31/12/2010						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>3 603</b>	<b>-2 490</b>
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>188 220</b>	<b>3 011</b>	<b>4 318</b>	<b>0</b>	<b>195 549</b>	<b>92 770</b>	<b>-371 383</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	327	26			353	768	-1 207
Grandes entreprises	60 413	1 091	3 537		65 041	38 462	-113 192
Clientèle de détail	127 480	1 894	781		130 155	53 540	-256 984
<b>Total</b>	<b>188 220</b>	<b>3 011</b>	<b>4 318</b>	<b>0</b>	<b>195 549</b>	<b>96 373</b>	<b>-373 873</b>
Garanties non affectées							

## Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	7 064	5 782	12 846	3 672	2 746	6 418
Risques sur les autres contreparties	948	319	1 267	933	572	1 505
<b>Total</b>	<b>8 012</b>	<b>6 101</b>	<b>14 113</b>	<b>4 605</b>	<b>3 318</b>	<b>7 923</b>
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	8 012	6 101	14 113	4 605	3 318	7 923
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
<b>Total</b>	<b>8 012</b>	<b>6 101</b>	<b>14 113</b>	<b>4 605</b>	<b>3 318</b>	<b>7 923</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>8 012</b>	<b>6 101</b>	<b>14 113</b>	<b>4 605</b>	<b>3 318</b>	<b>7 923</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

## 3.2. Risque de marché

cf. Rapport de gestion (chapitre 7.2 Le risque de marché)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

## Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>22 847</b>	<b>17 877</b>	<b>40 948</b>	<b>20 136</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				224	22 847	17 864	40 935	20 100
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						13	13	36
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>22 847</b>	<b>17 877</b>	<b>40 948</b>	<b>20 136</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>224</b>	<b>22 847</b>	<b>17 877</b>	<b>40 948</b>	<b>20 136</b>

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 504</b>	<b>88 085</b>	<b>29 481</b>	<b>122 070</b>	<b>36 429</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4 504	87 162	28 137	119 803	35 662
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					923	1 344	2 267	767
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 504</b>	<b>88 085</b>	<b>29 481</b>	<b>122 070</b>	<b>36 429</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 504</b>	<b>88 085</b>	<b>29 481</b>	<b>122 070</b>	<b>36 429</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :**

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>1 564</b>	<b>1 111</b>	<b>2 765</b>	<b>2 423</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				91	1 374	460	1 924	1 045
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					190	651	841	1 378
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>1 564</b>	<b>1 111</b>	<b>2 765</b>	<b>2 423</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>1 564</b>	<b>1 111</b>	<b>2 765</b>	<b>2 423</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>13 797</b>	<b>1 281</b>	<b>15 082</b>	<b>19 757</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				5	13 530	630	14 164	18 379
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					267	651	918	1 378
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>13 797</b>	<b>1 281</b>	<b>15 082</b>	<b>19 757</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>13 797</b>	<b>1 281</b>	<b>15 082</b>	<b>19 757</b>

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

	31/12/2011	31/12/2010
(en milliers d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>6 849 141</b>	<b>3 056 926</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	6 488 762	2 768 216
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	360 379	288 710
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>6 849 141</b>	<b>3 056 926</b>
. Opérations de change à terme	30 924	47 371
<b>Total</b>	<b>6 880 065</b>	<b>3 104 297</b>

**Risque de change**

cf. Rapport de gestion (chapitre 7.4 Le risque de change)

**Contribution des différentes devises au bilan consolidé**

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	20 015 739	20 015 739	18 973 416	18 973 416
Autres devises de l'UE	873	873	871	871
CHF	12 662	12 662	12 075	12 075
USD	8 181	8 181	10 211	10 211
JPY	16 991	16 991	15 660	15 660
Autres devises	362	362	318	318
<b>Total bilan</b>	<b>20 054 808</b>	<b>20 054 808</b>	<b>19 012 551</b>	<b>19 012 551</b>

**Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission**

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	149 919	0	0	160 474	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>149 919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>160 474</b>	<b>0</b>

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)



### 3.3. Risque de liquidité et de financement

cf. Rapport de gestion (chapitre 7.5 Le risque de liquidité et de financement)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	989 870	27 499	459 715	674 738	2 151 822
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 049 068	1 528 371	5 278 893	8 571 301	16 427 633
<b>Total (1)</b>	<b>2 038 938</b>	<b>1 555 870</b>	<b>5 738 608</b>	<b>9 246 039</b>	<b>18 579 455</b>
Dépréciations					-381 129
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>18 198 326</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	331 834	33 298	87 218	633 410	1 085 760
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	982 896	1 467 602	5 061 709	8 079 195	15 591 402
<b>Total</b>	<b>1 314 730</b>	<b>1 500 900</b>	<b>5 148 927</b>	<b>8 712 605</b>	<b>16 677 162</b>
Créances rattachées					142 871
Dépréciations					-371 383
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>16 448 650</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 521 796	2 636 938	3 136 640	3 230 887	10 526 261
Dettes envers la clientèle	3 516 871	15 781	981 433	140 939	4 655 024
<b>Total (1)</b>	<b>5 038 667</b>	<b>2 652 719</b>	<b>4 118 073</b>	<b>3 371 826</b>	<b>15 181 285</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>15 181 285</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 041 871	2 418 618	2 709 275	3 037 265	10 207 029
Dettes envers la clientèle	3 565 324	63 846	63 572	614 884	4 307 626
<b>Total</b>	<b>5 607 195</b>	<b>2 482 464</b>	<b>2 772 847</b>	<b>3 652 149</b>	<b>14 514 655</b>
Dettes rattachées					65 878
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 580 533</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	40				40
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	1 439 269	246 480	37 430	0	1 723 179
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>1 439 309</b>	<b>246 480</b>	<b>37 430</b>	<b>0</b>	<b>1 723 219</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>1 723 219</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	173	7 622	132 023	10 101	149 919
Dettes subordonnées à durée indéterminée			1		1
Dépôt de garantie à caractère mutuel			273		273
Titres et emprunts participatifs	29	-29			0
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>7 593</b>	<b>132 297</b>	<b>10 101</b>	<b>150 193</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>150 193</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	50				50
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables	726 302	691 450	35 900	0	1 453 652
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>726 352</b>	<b>691 450</b>	<b>35 900</b>	<b>0</b>	<b>1 453 702</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 652</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>1 455 354</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		10 700	19 655	130 119	160 474
Dettes subordonnées à durée indéterminée				1	1
Dépôt de garantie à caractère mutuel			173		173
Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10 700</b>	<b>19 828</b>	<b>130 120</b>	<b>160 648</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>496</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>161 144</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>401</b>				<b>401</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>578</b>				<b>578</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

cf. Rapport de gestion (6.3 E Politique de couverture)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des

changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

## Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>40 915</b>	<b>116 550</b>	<b>5 907 295</b>	<b>19 989</b>	<b>32 151</b>	<b>2 269 259</b>
Taux d'intérêt	40 915	116 550	5 907 295	19 989	32 151	2 269 259
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>33</b>	<b>5 520</b>	<b>360 737</b>	<b>147</b>	<b>4 278</b>	<b>336 415</b>
Taux d'intérêt	33	5 520	360 737	147	4 278	336 415
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>	<b>40 948</b>	<b>122 070</b>	<b>6 268 032</b>	<b>20 136</b>	<b>36 429</b>	<b>2 605 674</b>

### 3.5. Risques opérationnels

cf. Rapport de gestion (chapitre 7.6 Le risque opérationnel)

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Brie Picardie est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Brie Picardie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres pruden- tiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité

de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale Brie Picardie a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

#### Niveau des fonds propres pruden- tiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fonds propres de base (tier 1)	1 773 908	1 504 844
Fonds propres complémentaires (tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
<b>Total des fonds propres pruden- tiels</b>	<b>1 773 908</b>	<b>1 504 844</b>

En application de la réglementation, la Caisse Régionale Brie Picardie doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2011 comme en 2010, la Caisse Régionale Brie Picardie a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 529	2 196
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 775	41 114
Sur opérations avec la clientèle	638 424	615 202
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 619	2 818
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 850	9 757
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	53 028	37 011
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>751 225</b>	<b>708 098</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-133	-130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-280 028	-297 413
Sur opérations avec la clientèle	-44 115	-57 780
Sur dettes représentées par un titre	-23 889	-6 628
Sur dettes subordonnées	-6 951	-7 603
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-65 525	-29 109
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	64	-83
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-420 577</b>	<b>-398 746</b>

(1) dont 12 571 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 12 933 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(2) dont 4 536 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 4 844 milliers d'euros au 31 décembre 2010

### 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 237	-2 819	-1 582	1 167	-2 656	-1 489
Sur opérations internes au Crédit Agricole	43 175	-18 216	24 959	44 697	-23 216	21 481
Sur opérations avec la clientèle	55 728	-1 836	53 892	53 189	-1 622	51 567
Sur opérations sur titres		-344	-344		-262	-262
Sur opérations de change			0			0
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 437	-950	5 487	6 526	-879	5 647
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	168 903	-11 449	157 454	167 520	-11 148	156 372
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 252	-401	4 851	5 267	-509	4 758
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>280 732</b>	<b>-36 015</b>	<b>244 717</b>	<b>278 366</b>	<b>-40 292</b>	<b>238 074</b>

### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 470	-2 227
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-258	2 664
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	564	487
Résultat de la comptabilité de couverture		111
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 776</b>	<b>1 035</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>42 471</b>	<b>-42 471</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	27 540	-14 931	12 609
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	14 931	-27 540	-12 609
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>137 652</b>	<b>-137 652</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	94 614	-43 038	51 576
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	43 038	-94 614	-51 576
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>180 123</b>	<b>-180 123</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>24 042</b>	<b>23 931</b>	<b>111</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	15 077	8 965	6 112
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 965	14 966	-6 001
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>56 904</b>	<b>56 904</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	32 295	24 609	7 686
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	24 609	32 295	-7 686
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>80 946</b>	<b>80 835</b>	<b>111</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	28 122	25 583
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	15 407	1 760
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-208	-11
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-291	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>43 030</b>	<b>27 332</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

La Caisse Régionale Brie Picardie a constaté en 2011 une dépréciation durable sur :

- les titres de participations SACAM Santeffi pour 32 K€,
- les titres de participations CA Innove pour 79 k€,
- les titres FCP Green Way Arbitrage pour 97 k€.



#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-19	-127
Autres produits (charges) nets	-5 377	-3 390
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-5 396</b>	<b>-3 517</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	-164 488	-161 942
Impôts et taxes	-12 976	-9 714
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-97 458	-91 550
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-274 922</b>	<b>-263 206</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Brie Picardie.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2011				2010
	MAZARS	PWC	VDB Associés	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	137	136	19	273	299,8
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				0	0
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>136</b>		<b>273</b>	<b>299,8</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-11 184</b>	<b>-12 966</b>
- immobilisations corporelles	-11 133	-12 805
- immobilisations incorporelles	-51	-161
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>58</b>	<b>-25</b>
- immobilisations corporelles	58	-25
- immobilisations incorporelles		
<b>Total</b>	<b>-11 126</b>	<b>-12 991</b>

## 4.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-76 924</b>	<b>-96 552</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-72 653	-87 522
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		-32
Engagements par signature	-667	-2 734
Risques et charges	-3 604	-6 264
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>55 238</b>	<b>52 799</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	48 264	49 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	2 692	193
Risques et charges	4 282	2 616
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-21 686</b>	<b>-43 753</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-784	-937
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 248	976
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-808	-774
<b>Coût du risque</b>	<b>-22 030</b>	<b>-44 488</b>

## 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>85</b>	<b>545</b>
Plus-values de cession	85	558
Moins-values de cession		-13
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>85</b>	<b>545</b>

## 4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	-102 982	-81 621
Charge d'impôt différé	8 954	1 610
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-94 028</b>	<b>-80 011</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

**Au 31/12/2011**

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	306 782	36,10 %	110 748
Effet des différences permanentes			-823
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-4
Effet de l'imposition à taux réduit			-556
Effet des autres éléments			-15 337
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>30,65 %</b>	<b>94 028</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

**Au 31/12/2010**

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	252 136	34,43 %	86 810
Effet des différences permanentes			-1 858
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-452
Effet de l'imposition à taux réduit			-586
Effet des autres éléments			-3 903
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>31,73 %</b>	<b>80 011</b>

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		-2 753	-257		-3 010
Transfert en compte de résultat		-10 879			-10 879
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-79	-79
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-13 632</b>	<b>-257</b>	<b>-79</b>	<b>-13 968</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-13 632</b>	<b>-257</b>	<b>-79</b>	<b>-13 968</b>

(en milliers d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
Variation de juste valeur		-687	-1 346		-2 033
Transfert en compte de résultat		-2 458		20	-2 438
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-281	-281
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-3 145</b>	<b>-1 346</b>	<b>-261</b>	<b>-4 752</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-3 145</b>	<b>-1 346</b>	<b>-261</b>	<b>-4 752</b>

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Montant brut	(16 242)	(2 431)
Impôt	2 610	(2 321)
<b>Total net</b>	<b>(13 632)</b>	<b>(4 752)</b>

## 5. Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers :

Support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placements d'assurance vie, distribution de crédit, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	63 187		78 445	
Banques centrales	8 952		7 310	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>72 139</b>	<b>0</b>	<b>85 755</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 950	2 584
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	80 911	88 938
<b>Valeur au bilan</b>	<b>83 861</b>	<b>91 522</b>
Dont Titres prêtés		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	185	161
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	185	161
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	2 765	2 423
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 950</b>	<b>2 584</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	80 911	88 938
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	80 911	88 938
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>80 911</b>	<b>88 938</b>

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 082	19 757
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 082</b>	<b>19 757</b>

#### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	15 082	19 757
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 082</b>	<b>19 757</b>

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 606	486	3 629	761 102	10 225	3 656
Actions et autres titres à revenu variable	61 384	9 777	5 429	59 308	6 190	2 109
Titres de participation non consolidés (2)	852 886	33 173	12 515	822 558	32 634	5 175
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>990 876</b>	<b>43 436</b>	<b>21 573</b>	<b>1 642 968</b>	<b>49 049</b>	<b>10 940</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>990 876</b>	<b>43 436</b>	<b>21 573</b>	<b>1 642 968</b>	<b>49 049</b>	<b>10 940</b>
<b>Impôts</b>		<b>4 873</b>	<b>3 270</b>		<b>6 200</b>	<b>1 984</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>38 563</b>	<b>18 303</b>		<b>42 849</b>	<b>8 956</b>

(1) Dont 2 635 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Dont 736 867 k€ de juste valeur pour les titres SAS Rue de la Boétie (52 633 388 actions détenues)

L'objet exclusif de cette société est la détention permanente de plus de 50 % des droits de vote et du capital du Crédit Agricole S.A.

Dans ce contexte, la juste valeur des titres SAS Rue de la Boétie est appréciée sur la base des modalités de valorisation prévues par la convention de liquidité mise en place en 2009 par les caisses régionales de Crédit Agricole actionnaires de cette société.



## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	23 471	25 238
dont comptes ordinaires débiteurs sains	5 018	5 128
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	8 516	5 728
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total (1)</b>	<b>31 987</b>	<b>30 966</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>30</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>31 987</b>	<b>30 996</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	342 170	134 995
Comptes et avances à terme	1 723 526	865 699
Prêts subordonnés	54 139	54 100
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total (1)</b>	<b>2 119 835</b>	<b>1 054 794</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>29 438</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>2 119 835</b>	<b>1 084 232</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 151 822</b>	<b>1 115 228</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	10 315	9 048
Autres concours à la clientèle	16 177 203	15 182 605
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	23 093	90 400
Titres non cotés sur un marché actif	5 455	5 415
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	108 683	192 949
Comptes ordinaires débiteurs	102 884	110 985
<b>Total (1)</b>	<b>16 427 633</b>	<b>15 591 402</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>113 403</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>381 129</b>	<b>371 383</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>16 046 504</b>	<b>15 333 422</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>16 046 504</b>	<b>15 333 422</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées.

**Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2011, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté 6 317 213 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 787 826 K€ en 2010. La Caisse Régionale Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté :

- 2 214 759 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 020 953 K€ en 2010 ;
- 522 744 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 690 644 K€ en 2010;
- 1 691 885 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 369 775 K€ en 2010;
- 1 873 599 K€ de créances dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par Crédit Agricole Covered Bonds, contre 701 411 K€ en 2010.
- 14 226 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 5 043 K€ en 2010.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	371 383		80 674	-70 927			381 130
dont dépréciations collectives	100 959		3 084				104 043
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	2 490		208	-63			2 635
Autres actifs financiers	35						35
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>373 908</b>	<b>0</b>	<b>80 882</b>	<b>-70 990</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>383 800</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	351 114		95 518	-75 248		-1	371 383
dont dépréciations collectives	97 105		4 154	-300			100 959
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	2 672		11	-193			2 490
Autres actifs financiers	3		32				35
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>353 789</b>	<b>0</b>	<b>95 561</b>	<b>-75 441</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>373 908</b>

Pour les actifs disponibles à la vente, les reprises et utilisations de 63 k€ correspondent à une cession partielle d'un FCP.

## 6.7. Exposition au risque souverain

La Caisse Régionale Brie Picardie n'est pas exposée aux dettes souveraines de la Grèce, de l'Italie, du Portugal, de l'Irlande et de l'Espagne.

## 6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	8 579	5 783
dont comptes ordinaires créditeurs	31	47
dont comptes et emprunts au jour le jour	8 548	5 805
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-total (1)</b>	<b>8 579</b>	<b>5 783</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>22</b>
<b>Total</b>	<b>8 579</b>	<b>5 805</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	18 938	22 007
Comptes et avances à terme	10 498 744	10 179 239
<b>Sous-total (1)</b>	<b>10 517 682</b>	<b>10 201 246</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>39 019</b>
<b>Total</b>	<b>10 517 682</b>	<b>10 240 265</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 526 261</b>	<b>10 246 070</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	3 397 081	3 358 642
Comptes d'épargne à régime spécial	58 264	54 515
Autres dettes envers la clientèle	1 199 679	894 469
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total (1)</b>	<b>4 655 024</b>	<b>4 307 626</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>26 837</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 655 024</b>	<b>4 334 463</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## 6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	34 417	34 516
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 637	174 481
<b>Total</b>	<b>189 054</b>	<b>208 997</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>189 054</b>	<b>208 997</b>

## 6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	40	50
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 723 179	1 453 652
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total (1)</b>	<b>1 723 219</b>	<b>1 453 702</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>1 652</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 723 219</b>	<b>1 455 354</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	149 919	160 474
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	1
Dépôt de garantie à caractère mutuel	273	173
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total (1)</b>	<b>150 193</b>	<b>160 648</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>496</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>150 193</b>	<b>161 144</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

## 6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	826	40 864
Impôts différés	80 860	73 678
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>81 686</b>	<b>114 542</b>
Impôts courants	7 589	87 337
Impôts différés	0	
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>7 589</b>	<b>87 337</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>79 637</b>		<b>69 905</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	2 741		2 501	
Provisions pour risques et charges non déductibles	60 831		52 400	
Autres différences temporaires	16 065		15 004	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>-3 322</b>		<b>-1 495</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	-1 603		-757	
Couvertures de Flux de Trésorerie	-1 719		-738	
Gains et pertes / Ecart actuariels				
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>4 545</b>		<b>5 268</b>	
<b>Effet des compensations</b>				
<b>Total impôts différés</b>	<b>80 860</b>	<b>0</b>	<b>73 678</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres actifs</b>	<b>139 753</b>	<b>127 611</b>
Comptes de stocks et emplois divers	188	188
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	127 964	111 483
Comptes de règlements	11 601	15 940
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>146 747</b>	<b>175 292</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	73 115	99 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		4
Produits à recevoir	65 472	64 843
Charges constatées d'avance	1 267	2 621
Autres comptes de régularisation	6 893	8 358
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>286 500</b>	<b>302 903</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>111 652</b>	<b>94 256</b>
Comptes de règlements	84	10
Créditeurs divers	101 440	86 315
Versement restant à effectuer sur titres	10 128	7 931
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>202 424</b>	<b>161 835</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	3 391	12 540
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	12	
Produits constatés d'avance	93 246	74 779
Charges à payer	75 115	47 094
Autres comptes de régularisation	30 660	27 422
<b>Valeur au bilan</b>	<b>314 076</b>	<b>256 091</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

### 6.13. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	5 109		73	-30		-53	5 099
Amortissements et dépréciations	-2 606		-133	5		-160	-2 894
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 503</b>	<b>0</b>	<b>-60</b>	<b>-25</b>	<b>0</b>	<b>-213</b>	<b>2 205</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	4 574		312			223	5 109
Amortissements et dépréciations	-2 639		-127			160	-2 606
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 935</b>	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>383</b>	<b>2 503</b>

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 8 789 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 8 819 milliers d'euros au 31 décembre 2010.



#### 6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	283 857		10 867	-975		53	293 803
Amortissements et dépréciations	-197 675		-11 134	346		160	-208 302
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>86 182</b>	<b>0</b>	<b>-267</b>	<b>-629</b>	<b>0</b>	<b>213</b>	<b>85 501</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	16 477		18	-10			16 485
Amortissements et dépréciations	-13 749		-51				-13 799
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 728</b>	<b>0</b>	<b>-33</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 686</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	279 001		11 714	-6 635		-223	283 857
Amortissements et dépréciations	-190 898		-12 830	6 213		-160	-197 675
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>88 103</b>	<b>0</b>	<b>-1 116</b>	<b>-422</b>	<b>0</b>	<b>-383</b>	<b>86 182</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	16 375		286	-184			16 477
Amortissements et dépréciations	-13 640		-161	52			-13 749
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 735</b>	<b>0</b>	<b>125</b>	<b>-132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 728</b>

## 6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	17 010		960		-210			17 760
Risques d'exécution des engagements par signature	4 365		667		-2 692			2 340
Risques opérationnels	20 910		7 100	-30	-2 223			25 757
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 505			-272				1 233
Litiges divers	18 113		5 583	-370	-574			22 751
Participations	1 427		1 174		-360			2 240
Restructurations								0
Autres risques	11 054		4 936	-1 772	-1 417			12 801
<b>Total</b>	<b>74 384</b>	<b>0</b>	<b>20 420</b>	<b>-2 444</b>	<b>-7 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>84 882</b>

(1) dont 1 233 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	16 240		6 730	-5 960				17 010
Risques d'exécution des engagements par signature	1 824		2 734	-193				4 365
Risques opérationnels	19 024		5 198	-2 132	-1 180			20 910
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 370		135					1 505
Litiges divers	15 454		4 082	-1 372	-51			18 113
Participations	1 099		310	-2			20	1 427
Restructurations								0
Autres risques	8 853		3 115	-80	-814		-20	11 054
<b>Total</b>	<b>63 864</b>	<b>0</b>	<b>22 304</b>	<b>-9 739</b>	<b>-2 045</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74 384</b>

(1) dont 1 505 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

## Provision épargne-logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	607 527	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 185 271	1 645 839
Ancienneté de plus de 10 ans	717 803	776 025
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 510 601</b>	<b>2 421 864</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>417 604</b>	<b>426 797</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 928 205</b>	<b>2 848 661</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état.

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>49 190</b>	<b>65 702</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>141 460</b>	<b>155 220</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>190 650</b>	<b>220 922</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	10	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 730	1 530
Ancienneté de plus de 10 ans	11 800	13 050
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>15 540</b>	<b>14 580</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2 220</b>	<b>2 430</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>17 760</b>	<b>17 010</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>11 350</b>	<b>960</b>			<b>12 310</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>5 660</b>			<b>210</b>	<b>5 450</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>17 010</b>	<b>960</b>	<b>0</b>	<b>210</b>	<b>17 760</b>

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.16. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse Régionale de Brie Picardie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et / ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947. A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011
<b>Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)</b>	<b>16 908 614</b>	<b>1 113 205</b>	<b>1 113 205</b>	<b>16 908 614</b>
Dont part du Public	15 446 699	632 866	480 339	15 599 226
Dont part Crédit Agricole S.A.	396 180	0	0	396 180
Dont part Auto-détenue	1 065 735	480 339	632 866	913 208
<b>Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)</b>	<b>13 591 547</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 591 547</b>
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	13 591 547	0	0	13 591 547
<b>Parts Sociales</b>	<b>24 956 540</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 956 540</b>
Dont 91 caisses locales	24 956 515	0	0	24 956 515
Dont 24 personnes physiques	24	0	0	24
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>55 456 701</b>	<b>1 113 205</b>	<b>1 113 205</b>	<b>55 456 701</b>

La valeur nominale des titres est de 5 € et le montant total du capital est 277 283 K€.

## ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Brie Picardie sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement

par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Brie Picardie a proposé un dividende net par action de 1,33 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale. Les intérêts aux parts sociales ainsi que les dividendes alloués aux CCI et CCA seront mis en paiement à partir du 16 avril 2012.

Les dividendes alloués aux CCI en propre seront reportés en report à nouveau au titre de l'exercice 2012.

## Dividendes

### Pour les caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	1,11	1,11	0,2
2009	1,16	1,16	0,175
2010	1,23	1,23	0,155
Prévu 2011	1,33	1,33	0,165

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 39 130 K€ en 2011.

## ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2011 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale Brie Picardie du 28 mars 2012.

## 6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	72 139					72 139
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200	32 652	47 714	3 296	0	83 862
Instruments dérivés de couverture	224		22 847	17 877		40 948
Actifs financiers disponibles à la vente	659	43 359	7 112	25 477	914 270	990 877
Prêts et créances sur les établissements de crédit	989 870	27 499	459 715	674 738		2 151 822
Prêts et créances sur la clientèle	889 808	1 489 940	5 147 782	8 514 926	4 043	16 046 499
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						21 026
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 989	14 027	143 951	25 087		189 054
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 958 889</b>	<b>1 607 477</b>	<b>5 829 121</b>	<b>9 261 401</b>	<b>918 313</b>	<b>19 596 227</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	2	13 797	1 281		15 083
Instruments dérivés de couverture	113	4 391	88 085	29 481		122 070
Dettes envers les établissements de crédit	1 521 796	2 636 938	3 136 640	3 230 887		10 526 261
Dettes envers la clientèle	3 516 871	15 781	981 433	140 939		4 655 024
Dettes représentées par un titre	1 439 309	246 480	37 430			1 723 219
Dettes subordonnées	202	7 593	132 296	10 102		150 193
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						-20 943
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>6 478 294</b>	<b>2 911 185</b>	<b>4 389 681</b>	<b>3 412 690</b>	<b>0</b>	<b>17 170 907</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	85 755					85 755
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	582	1 966	50 509	38 304	161	91 522
Instruments dérivés de couverture		16	13 721	6 399		20 136
Actifs financiers disponibles à la vente	2 604	48 940	60 835	20 148	1 510 441	1 642 968
Prêts et créances sur les établissements de crédit	361 302	33 298	87 218	633 410		1 115 228
Prêts et créances sur la clientèle	929 481	1 443 450	4 990 188	7 970 303		15 333 422
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					5 664	5 664
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 136	7 998	115 268	73 595		208 997
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 391 860</b>	<b>1 535 668</b>	<b>5 317 739</b>	<b>8 742 159</b>	<b>1 516 266</b>	<b>18 503 692</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	683	734	15 556	2 784		19 757
Instruments dérivés de couverture		993	6 911	28 525		36 429
Dettes envers les établissements de crédit	2 080 912	2 418 618	2 709 275	3 037 265		10 246 070
Dettes envers la clientèle	3 592 161	63 846	63 572	614 884		4 334 463
Dettes représentées par un titre	728 004	691 450	35 900			1 455 354
Dettes subordonnées	496	10 700	19 828	130 120		161 144
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					15 271	15 271
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>6 402 256</b>	<b>3 186 341</b>	<b>2 851 042</b>	<b>3 813 578</b>	<b>15 271</b>	<b>16 268 488</b>

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en « ≤ 3 mois » a été réaffecté à la colonne « indéterminé ».

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	81 099	83 563
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 954	8 864
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 023	1 060
Autres charges sociales	34 711	33 600
Intéressement et participation	24 479	21 011
Impôts et taxes sur rémunération	14 222	13 844
<b>Total charges de personnel</b>	<b>164 488</b>	<b>161 942</b>

### 7.2 Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010
France	2 462	2 545
Etranger		
<b>Total</b>	<b>2 462</b>	<b>2 545</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.



## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation dette actuarielle</b>		
Dette actuarielle au 31/12/n-1	33 780	35 775
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	1 734	1 542
Coût financier	1 333	1 781
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations versées (obligatoire)	-2 267	-3 170
(Gains) / pertes actuariels	-1 330	-2 147
Dette actuarielle au 31/12/n	33 250	33 781
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>		
Coût des services rendus	1 734	1 542
Coût financier	1 333	1 781
Rendement attendu des actifs	-1 282	-1 399
Amortissement du coût des services passés	26	30
Gains / (pertes) actuariels net		-1 758
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 811	196
<b>Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement</b>		
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	34 449	35 910
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	1 282	1 399
Gains / (pertes) actuariels	754	-447
Cotisations payées par l'employeur	1 138	1 112
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Prestations payées par le fonds	-2 264	-3 170
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	35 359	34 804
<b>Position nette</b>		
Dette actuarielle fin de période	33 250	33 781
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	264	30
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	35 359	34 804
Position nette (passif) / actif fin de période	2 373	-993

<b>Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-2 086	58
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>-2 086</b>	<b>58</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	-1 797	398

## 7.5 Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale Brie Picardie a constitué une provision pour médailles du travail pour un montant de 1 233 milliers d'euros afin de couvrir les engagements de versement des primes réglées aux salariés à cette date.

## 7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant des rémunérations brutes s'élève à 1 810 milliers d'euros pour l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction.

Le montant des avances et crédits accordés à ces personnes durant l'exercice s'élève à 260 milliers d'euros.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 321 247</b>	<b>2 232 689</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	400 000	
• Engagements en faveur de la clientèle	1 921 247	2 232 689
Ouverture de crédits confirmés	1 375 442	1 496 219
- Ouverture de crédits documentaires	2 654	29 116
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 372 788	1 467 103
Autres engagements en faveur de la clientèle	545 805	736 470
<b>Engagements de garantie</b>	<b>877 591</b>	<b>231 128</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	656 625	61
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	65	61
Autres garanties	656 560	
• Engagements d'ordre de la clientèle	220 966	231 067
Cautions immobilières	84 226	13 371
Garanties financières	66 849	116 127
Autres garanties d'ordre de la clientèle	69 891	101 569
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 095 152</b>	<b>750 152</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 095 152	750 152
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 750 177</b>	<b>3 544 551</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	1 307 375	1 090 755
• Engagements reçus de la clientèle	2 442 802	2 453 796
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	942 390	854 731
Autres garanties reçues	1 500 412	1 599 065

Les engagements des garanties SWITCH s'élèvent à 656 422 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## Actifs donnés en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31/12/2011
Titres prêtés	
Dépôts de garantie sur opérations de marché	273
Titres et valeurs donnés en pension	
<b>Total</b>	<b>273</b>

## 9. Reclassements d'instruments financiers

- Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- Reclassements effectués par la Caisse Régionale Brie Picardie

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui

puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 151 822	2 151 822	1 115 228	1 115 228
Prêts et créances sur la clientèle	16 046 504	16 046 504	15 333 422	15 333 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	189 054	185 982	208 997	211 476
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	10 526 261	10 526 261	10 246 070	10 246 070
Dettes envers la clientèle	4 655 024	4 655 024	4 334 463	4 334 463
Dettes représentées par un titre	1 723 219	1 723 219	1 455 354	1 455 354
Dettes subordonnées	150 193	150 192	161 144	161 144

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale Brie Picardie prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché

se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### • Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 950</b>	<b>185</b>	<b>2 765</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	185	185	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	185	185		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	2 765		2 765	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>80 911</b>	<b>0</b>	<b>80 911</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	80 911	0	80 911	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	80 911		80 911	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>990 876</b>	<b>90 727</b>	<b>900 148</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	76 606	65 067	11 538	
Actions et autres titres à revenu variable	914 270	25 660	888 610	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>40 948</b>		<b>40 948</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 115 685</b>	<b>90 912</b>	<b>1 024 772</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 584</b>	<b>161</b>	<b>2 423</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	161	161	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	161	161		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	2 423		2 423	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>88 938</b>	<b>0</b>	<b>88 938</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	88 938	0	88 938	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	88 938		88 938	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 642 968</b>	<b>750 865</b>	<b>892 103</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	761 102	725 280	35 822	
Actions et autres titres à revenu variable	881 866	25 585	856 281	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>			
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 734 490</b>	<b>751 026</b>	<b>983 464</b>	<b>0</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>15 082</b>	<b>0</b>	<b>15 082</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	15 082		15 082	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>122 070</b>		<b>122 070</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>137 152</b>	<b>0</b>	<b>137 152</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>19 757</b>	<b>0</b>	<b>19 757</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	19 757		19 757	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>36 429</b>		<b>36 429</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>56 186</b>	<b>0</b>	<b>56 186</b>	<b>0</b>



## 11. Événements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Filiales	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31/12/2011	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
SA Immobilière de Picardie	France		Intégration globale	100 %	100 %	100 %	100 %
SARL Société Picarde de Développement	France		Intégration globale	100 %	100 %	100 %	100 %

Les 91 caisses locales comprises dans le périmètre de consolidation sont : AUXILIAIRE DE SEINE ET MARNE, VAL D'EUROPE, BRAY SUR SEINE, BRIE COMTE ROBERT, GATINAIS SUD 77, COULOMMIERS, CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIN EN GOELE, DONNEMARIE DONTILLY, CHAPELLE LA REINE , FERTE GAUCHER, FERTE SOUS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, LORREZ LE BOCAGE, MEAUX, MELUN, MONTEREAU, MORET SUR LOING, NANGIS, NEMOURS, PROVINS, REBAIS, ROZAY EN BRIE, TOURNAN EN BRIE, MORMANT, CHATELET FONTAINEBLEAU, ACHEUX EN AMIENOIS, AILLY SUR NOYE, BERNAVILLE, AIRAINES, CONTY, CORBIE, DOMART EN PONTHEU, DOULLENS, FRIVILLE ESCARBOTIN, GAMACHES, HORNOY LE BOURG, MONTDIDIER, MOREUIL, CRECY EN PONTHEU, OISEMONT, POIX DE PICARDIE, ROSIERES EN SANTERRE, ROYE, SAINT RIQUIER, RUE, SAINT VALERY SUR SOMME, VILLERS BRETONNEUX, ALBERT, BRAY SUR SOMME, CHAULNES, COMBLES, HAM, NESLE, PERONNE, ROISEL, AMIENS, ABBEVILLE, VILLERS BOCAGE, UNISOMME, FORMERIE, ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS NIVILLERS, BRETEUIL, CHAUMONT EN VEXIN, COUDRAY ST GERMER, CREIL, FROISSY, CREPY EN VALOIS, CREVECOEUR LE GRAND, LIANCOURT, MARSEILLE EN BEAUVAISIS, MERU, MOUY, NANTEUIL LE HAUDOIN, NEUILLY EN THELLE, NOAILLES, GRANDVILLIERS, NOYON, PONT STE MAXENCE, RESSONS SUR MATZ, RIBECOURT COMPIEGNE, ST JUST EN CHAUSSEE, SENLIS, SONGEONS, VEXIN, CHANTILLY, GUISCARD, UNI OISE.



# **DECLARATION DU RESPONSABLE**

# Déclaration du Responsable du rapport financier annuel de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Amiens, le 25 janvier 2012

Le Directeur Général  
Patrick Clavelou

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

1 • Rapport sur le rapport du Président au Conseil d'Administration	194
2 • Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	195
3 • Rapport sur les comptes annuels	197
4 • Rapport sur les comptes consolidés	198
5 • Rapport sur la réduction du capital par annulation de certificats coopératifs d'investissements achetés	199

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 février 2012

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Eric Bulle

**Mazars**  
Franck Boyer

# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

### **Conventions avec Crédit Agricole Covered Bonds**

Le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion et l'exécution par la Caisse Régionale d'avenants à la Convention de Garantie Financière, à la Convention d'Avances et à la Convention de Définitions et d'Interprétation dans le cadre de l'adoption par Crédit Agricole Covered Bonds du statut de société de financement de l'habitat.

Au 31 décembre 2011, les avances spécifiques octroyées à la Caisse au titre de ce mécanisme de refinancement se montent à 1 170 millions d'euros et représentent des charges de 20,7 millions d'euros sur l'exercice. Les créances apportées en garantie s'élèvent à 1 844 millions d'euros.

Personnes concernées : Monsieur Patrick Clavelou, Directeur Général de la Caisse Régionale et administrateur de Crédit Agricole S.A. (« CASA ») ; Monsieur Guy Proffit, Président du Conseil

d'administration de la Caisse Régionale nommé administrateur de Crédit Agricole Covered Bonds postérieurement à la signature de ces conventions.

### **Convention cadre de garantie financière intra-groupe pour la collatéralisation des avances Caisse des dépôts et consignations avec CASA**

Le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention cadre de garantie financière intra-groupe entre CASA et la Caisse Régionale pour la collatéralisation des avances Caisse des dépôts et consignations avec CASA.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier dans les comptes 2011.

Personne concernée : Monsieur Patrick Clavelou, Directeur Général de la Caisse Régionale et administrateur de CASA.

### **Garantie donnée par la Caisse Régionale conjointement et sans solidarité avec les autres caisses régionales à CASA portant sur la valeur de mise en équivalence des participations détenues par CASA sous forme de CCI et de CCA dans le capital des caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel**

Le Conseil d'Administration a autorisé :

- La participation de la Caisse Régionale au mécanisme de garantie « switch » entre les caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « caisses régionales ») et CASA.
- La conclusion de la convention-cadre de garantie entre CASA et les caisses régionales, dont la Caisse, portant sur la valeur globale de mise en équivalence des CCI / CCA détenus par CASA dans le capital des caisses régionales.
- La conclusion des conditions particulières entre CASA et la Caisse Régionale portant sur le montant plafond garanti individuellement par la Caisse Régionale et sur le montant initial de gage-espèces de la Caisse Régionale garante.
- La conclusion de l'avenant à la convention d'avance en compte courant d'associé conclu en 2008 entre la Caisse Régionale en qualité de prêteur et la SAS Rue La Boétie, en vue de permettre le remboursement anticipé partiel de cette avance.
- La conclusion de l'avenant au contrat de prêt subordonné de dernier rang conclu le 26 juin 2003 entre les caisses régionales en qualité de prêteur et la SNC Courcelles (le « Prêt Subordonné »), en vue de permettre le remboursement anticipé partiel de ce prêt.
- La conclusion de la convention emportant remboursement anticipé partiel des titres de créances super subordonnés émis par CASA et intégralement souscrits par la SNC Courcelles (le « T3CJ ») et du Prêt Subordonné reflet.
- La conclusion de la convention emportant remboursement anticipé partiel de l'avance en compte courant d'associé consentie par la Caisse Régionale à la SAS Rue La Boétie.

Au 31 décembre 2011, cette convention se traduit par un engagement de hors bilan d'un montant de 656,4 millions d'euros. Le gage espèce correspondant s'élève à 221,8 millions d'euros, pour

lequel votre Caisse a comptabilisé une rémunération de 171 milliers d'euros.

Personne concernée : Monsieur Patrick Clavelou, Directeur Général de la Caisse Régionale et administrateur de CASA.

### **Contrat d'apport des parts sociales de la SCI Oise à la Caisse Régionale**

Le Conseil a autorisé la signature d'un contrat entre votre Caisse Régionale, détentrice de CCI auto-détenues, et les caisses locales, détentrice des parts de la SCI Oise. Aux termes de ce contrat, les caisses locales apportent à la Caisse Régionale les 19 300 parts constituant 100 % du capital de la SCI Oise.

Votre Caisse Régionale a comptabilisé dans ses comptes annuels une plus value brute de 9,3 millions d'euros dans le cadre de la rémunération de l'apport par des CCI auto-détenus.

Personnes concernées : Monsieur Denis Dubois, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et gérant de la SCI Oise ; Monsieur Jean-Louis Truptil, Président de la Caisse Locale de Beauvais-Nivillers (porteuse de parts dans la SCI Oise) et administrateur de la Caisse Régionale ; Monsieur Pierre Marie Thévenot, Vice-Président de la Caisse Locale de Ribécourt Compiègne (porteuse de parts dans la SCI Oise) et membre du bureau du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours

d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention avec CASA**

Le Conseil d'Administration de votre Caisse Régionale a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole SA en date du 21 avril 2010. L'application de cette convention s'est traduite par la comptabilisation d'un produit de 3,4 millions d'euros dans les comptes de votre Caisse Régionale au titre de l'exercice.

#### **Conventions avec la SARL Société Picarde de Développement**

Le Conseil d'Administration de votre Caisse Régionale a autorisé la signature de deux conventions de trésorerie avec la SARL Société Picarde de Développement portant intérêt au taux de 4 %.

Le montant de la créance comptabilisée par votre Caisse Régionale au titre de ces conventions s'élève à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2011. Votre Caisse Régionale a enregistré un produit hors taxe de 60 milliers d'euros sur l'exercice 2011 au titre de ces conventions.

Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 17 février 2012

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Eric Bulle

**Mazars**

Franck Boyer



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

## II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 10, 15 et 36 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour

l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille.

- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 février 2012

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Eric Bulle

**Mazars**  
Franck Boyer

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

• Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.6). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.

• Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 février 2012

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Eric Bulle

**Mazars**  
Franck Boyer

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % du nombre total des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social, par période de 24 mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés, au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Caisse Régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 24 mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Caisse Régionale, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 17 février 2012

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Eric Bulle

**Mazars**  
Franck Boyer



# **PROJET DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE**

1 • Résolutions à titre ordinaire	202
2 • Résolutions à titre extraordinaire	205

# Projet des Résolutions

## RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

### PREMIÈRE RÉOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans toutes leurs parties les rapports et les comptes annuels sociaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 tels qu'ils viennent de lui être présentés et donne quitus aux Administrateurs.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans toutes leurs parties les rapports, le compte de résultat, le bilan et l'annexe consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

### TROISIÈME RÉOLUTION

#### APPROBATION DES CONVENTIONS

Connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

#### AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

	2011	2010	2009
Résultat net comptable	175 408 339,19	162 114 018,52	145 840 522,12
Report à nouveau	737 325,75	893 528,18	399 033,27
Résultat à affecter	176 145 664,94	163 007 546,70	146 239 555,39
• Intérêts aux parts	4 117 829,10	3 868 263,70	4 367 394,50
• Rémunération des certificats coopératifs d'investissement	22 488 456,62	20 797 595,22	19 613 992,24
• Rémunération des certificats coopératifs d'associés	18 076 757,51	16 717 602,81	15 766 194,52
• Réserves légales	98 596 966,28	91 218 063,73	79 868 980,60
• Autres réserves	32 865 655,43	30 406 021,24	26 622 993,53
Total résultat affecté	176 145 664,94	163 007 546,70	146 239 555,39

Les intérêts aux parts, ainsi que les dividendes alloués aux CCI et CCA seront mis en paiement à partir du 16 avril 2012.  
Les dividendes alloués aux CCI en propre, seront reportés en report à nouveau au titre de l'exercice 2012.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

#### FIXATION DU TAUX DES INTÉRÊTS AUX PARTS SOCIALES

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 3,30 % l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2011.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

#### FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de verser pour les certificats coopératifs d'investissement, un dividende de 1,33 € (1 euro et trente trois centimes) par certificat coopératif d'investissement.

### SIXIÈME RÉOLUTION

#### FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS

Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de verser pour les certificats coopératifs d'associés, un dividende de 1,33 € (1 euro et trente trois centimes) par certificat coopératif d'associé.

## HUITIÈME RÉOLUTION

### CONSTATATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application de l'article 34 des statuts, constate le montant du capital social qui s'élève à 277 283 505,00 euros.

## NEUVIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Alain Courtier, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, prend acte de la fin de son mandat d'administrateur ; Monsieur Alain Courtier ne demandant pas son renouvellement.

## DIXIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Alain Lesieur, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, prend acte de la fin de son mandat d'administrateur ; Monsieur Alain Lesieur ne demandant pas son renouvellement.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Hache.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Didier Boucher, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle son mandat d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Emmanuel Croux, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle son mandat d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat

de Monsieur Jérôme Garnier, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle son mandat d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## QUINZIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Claude Hertault, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle son mandat d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## SEIZIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Jean de Lamarlière, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle son mandat d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## DIX SEPTIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat de Monsieur Guy Proffit, administrateur, arrive à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle son mandat d'administrateur, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## DIX HUITIÈME RÉOLUTION

### NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'administrateur M \_\_\_\_\_, pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## DIX NEUVIÈME RÉOLUTION

### REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES DES ADMINISTRATEURS SORTANTS

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 15 des statuts, approuve la proposition du Conseil d'Administration de rembourser les parts sociales aux administrateurs dont le mandat est échu.

Le montant du remboursement sera compensé par la souscription de parts par des sociétaires existants.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ce remboursement et accepter la souscription par des sociétaires de la Caisse Régionale.

## VINGTIÈME RÉOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT DE CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale mixte du 29 mars 2011, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale Ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne qui agira sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 690 861 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale.

L'acquisition de ces certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à trente deux (32) euros, étant toutefois précisé que ces certificats coopératifs d'investissement pourraient être attribués gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- 1) de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- 2) d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3;
- 3) de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- 4) d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale;
- 5) d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- 6) de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 21ème résolution.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.



## RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

### VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

#### AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPERER SUR LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement faisant l'objet de la 20ème résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'investissement annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale mixte du 29 mars 2011 en la privant d'effet à ce jour, est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'investissement, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

### VINGT DEUXIÈME RÉOLUTION

#### POUVOIRS EN VUE D'EFFECTUER LES FORMALITÉS REQUISES.

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour procéder à toutes les formalités requises en application des résolutions qui précèdent.







**BRIE PICARDIE**  
Banque & Assurance

Siège social - 500 rue Saint-Fuscien  
80 095 Amiens cedex 3

[www.ca-briepicardie.fr](http://www.ca-briepicardie.fr)